



HAL
open science

Expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Manoel Auffray, Antoine Bernard de Raymond, Sylvain Bordiec, Chantal Crenn,
Louise Doglio, David Glory, Marthe-Aline Jutand

► **To cite this version:**

Manoel Auffray, Antoine Bernard de Raymond, Sylvain Bordiec, Chantal Crenn, Louise Doglio, et al.. Expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation.. Université de Bordeaux; Acclimat'action. 2025. <hal-05411118>

HAL Id: hal-05411118

<https://hal.science/hal-05411118v1>

Submitted on 11 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

Rapport scientifique

de la Caisse Commune
de l'Alimentation
de Gironde



Vers une
Sécurité Sociale
de l'Alimentation
en Gironde

Nou.
2025

Expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation

Actions et connaissances
dans la caisse de l'alimentation
de Gironde
(avril 2024 - mars 2025)

Auteurs et autrices :

*Manoel Auffray, Antoine Bernard de Raymond, Sylvain Bordiec, Chantal Crenn,
Louise Doglio, David Glory, Marthe-Aline Jutand.*



Rapport final (novembre 2025)

Avant- propos

Avertissements

Ce rapport a été rédigé à titre informatif et reflète les données disponibles au moment de sa rédaction. Bien que des efforts aient été faits pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations, des erreurs ou des omissions peuvent subsister.

Il est publié sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les mêmes Conditions (CC BY-NC-SA 4.0). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Financements

Cette recherche a bénéficié de financements provenant de :

Région Nouvelle-Aquitaine (projet SSaCité coordonné par Sylvain Bordiec, PSGAR MAIA coordonné par Adrian Rusch et Eric Giraud-Heraud)

ANR (projet A-MAP coordonné par Antoine Bernard de Raymond)

Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des financeurs. Les financeurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

Remarque sur l'écriture

Anonymat

Tous les entretiens cités dans ce manuscrit ont été préalablement anonymisés. Les entretiens sont simplement cités avec une brève mention du statut de la personne qui s'exprime.

Écriture inclusive

Afin de mieux décrire les relations sociales étudiées, nous avons privilégié une écriture inclusive. A ce titre, nous mobilisons les pronoms : iel et iels. Nous utilisons également le point médian « · » pour éviter la répétition des termes : participant·es, professionnel·les... C'est également le cas pour l'accord des adjectifs qui se rapportent à ces noms. Nous avons enfin parfois recours à la double-flexion (ceux et celles) ainsi qu'aux termes épiciens comme : individu, personne, partenaire.

Remerciements

L'équipe de recherche tient à exprimer sa gratitude à l'intégralité des personnes ayant contribué, de près ou de loin, à la concrétisation de cette année d'expérimentation et à la réalisation de ce rapport.

Notre première pensée va aux **participant·es, cotisant·es et professionnel·les** qui ont rendu cette année possible par leur engagement. Iels sont trop nombreux pour être remercié·es individuellement. Mais leurs paroles sont à la base des informations présentées dans ce rapport, et nous avons fait au mieux pour en rendre compte.

Ce rapport est également le fruit d'un travail collectif au-delà de ses **sept rédacteur·rices**. Il a impliqué le travail de récolte et d'analyse de données entre 2024 et 2025 de **quatre stagiaires**, Adrien Le Chanu, Eléa Couchaux, Basile Duval, Yohan Taris et d'une alternante, Clémence Potel.

Ce texte a aussi bénéficié des échanges avec toutes les équipes d'animation. Il s'agit tout d'abord des **salarié·es d'Acclimat'action** - Camille Vouillon, David Fimat et Lucile Lucas - dont l'engagement et l'énergie ont été un des rouages essentiels au bon fonctionnement de cette année "d'utopie concrète". Nous remercions également tous les autres **membres des équipes d'animation locale** - Amélie Teycheney, Mehdi Chraïbi, Charline Fournier, Estelle Tsalavoutas, Alexie Cogné, Fanny Goudier - qui ont joué un rôle essentiel au quotidien, reliant le temps de l'expérimentation aux dynamiques présentes dans les différents territoires et mettant leur connaissance fine de ces derniers au service du projet. A travers elles et eux, nos remerciements vont aux **structures** qui ont permis aux caisses de se retrouver et de phosphorer toute cette année : le Centre Social de Bordeaux Nord, le Laboratoire d'Initiatives Alimentaires de la Benauge, le Centre social de l'Estey à Bègles, la Maison du Paysage et de l'Alimentation à Sainte-Foy-la-Grande et la Boussole à Captieux. Nos remerciements vont également aux **autres membres des structures constituant Acclimat'action**, également engagées tout au long de cette année. Merci à Véronique Branger, Coralie Loirat et Laurence Mougnot pour leur investissement précieux.

Un mot également pour remercier du soutien financier, opérationnel et politique de la part des **collectivités locales** qui ont contribué à la réalisation de la caisse de gironde. Nous remercions ainsi le Département de la Gironde, la mairie de Bordeaux et la mairie de Bègles. Une pensée particulière pour Justine Bosredon et Jennifer Dubecq-Princeteau de l'Agenda 21 ainsi que Morgane Scouarnec du CCAS de la ville de Bordeaux pour leur engagement constant au service du projet.

Nous remercions également la **Fabrique Pola** pour leur soutien et leur accueil durant les grands temps de cette année et particulièrement pour ces deux journées de restitution des 26 et 27 novembre.

Enfin, nous remercions Julie Jacquemin pour la **réalisation de la mise en forme et du graphisme** du rapport et des différents posters de l'exposition et Valentin Bachelot pour les **illustrations et la réalisation de la vidéo** de présentation des résultats.

Sommaire

8

Introduction



44

Chapitre 4 :

La caisse de l'alimentation :
un nouvel intermédiaire
de marché ?

10

Chapitre 1 :

Outillage conceptuel
et méthodologique



30

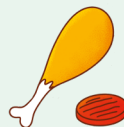
Chapitre 3 :

Faire vivre une forme
de solidarité économique :
d'une logique caritative à
une logique redistributive ?

20

Chapitre 2 :

Profils des
participant·es



56

Chapitre 5 :

Usage de l'allocation et accès à l'alimentation : entre émancipation et contrainte



74

Chapitre 6 :

Participer et décider : la démocratie alimentaire au quotidien



94

Chapitre 7 :

De la proposition macro-économique au soutien aux filières alternatives



104

Chapitre 8 :

Poursuivre l'expérimentation dans un contexte incertain : leçons, doutes et nouvelles pistes



112

Conclusion

Introduction

La proposition d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) a émergé en France à partir de 2019, portée notamment par les échanges entre Ingénieurs Sans Frontières - AgriSTA et Réseau Salarial. Cette idée utopique, consistant à reprendre les principes du Régime Général de 1946 de la Sécurité Sociale pour transformer les systèmes agricoles et alimentaires, a rencontré le succès et a reçu le soutien d'associations, de collectifs et de syndicats. De nombreuses dynamiques s'en sont emparées pour l'expérimenter à une échelle locale. Ainsi, un peu partout en France, des collectifs citoyens se sont mis en place pour s'approprier la SSA, en débattre et tenter de mettre en place des caisses locales de l'alimentation inspirées des principes de la SSA. À ce jour, on compte une soixantaine d'expérimentations locales en France. En Gironde, une expérimentation d'envergure a été entamée à partir de 2023, qui a donné lieu à la mise en place d'une caisse commune de l'alimentation, lancée en mars 2024. Cette expérimentation a été portée par une association, Acclimat'Action, et soutenue par des collectivités locales (Département de la Gironde, ville de Bordeaux via son Centre Communal d'Action Sociale et ville de Bègles). Ce rapport scientifique porte sur la première année effective d'expérimentation de la caisse girondine de l'alimentation qui s'est déroulée de mars 2024 à mars 2025. Elle fait suite à une première année de prototypage qui s'est déroulée de janvier 2023 à février 2024.

Ce rapport scientifique intervient donc dans une temporalité spécifique, marquée par un fort élan d'enthousiasme autour de la SSA, soutenue à la fois par des collectifs citoyens locaux et des élu·es politiques, mais aussi en prise avec le contexte de l'austérité budgétaire actuelle. Une proposition de loi visant à financer des projets d'expérimentation de la SSA a notamment été déposée au parle-

ment par des élu·es Écologistes en octobre 2024. Cette proposition de loi d'expérimentation n'a pas été adoptée, mais démontre la montée en puissance de la SSA dans le débat public et sa mise à l'agenda politique. Malgré le contexte budgétaire défavorable, certaines expérimentations locales, dont celle de Gironde, ont bénéficié de subventions publiques pour la mise en place de leur caisse de l'alimentation. Les mesures actuelles d'austérité affectent les finances des collectivités locales et remettent en cause ces subventions. Ceci pose la question de la pérennité des expérimentations locales menées actuellement et de la capacité des caisses locales de l'alimentation à se projeter dans un avenir à court et moyen terme.

Comme la plupart des expérimentations locales inspirées de la SSA menées actuellement, l'expérimentation de Gironde s'est fondée sur un modèle de participation citoyenne inscrite dans un territoire plutôt que sur la base du paiement de cotisations sociales par les employeur·euses, comme c'est le cas dans le financement de la Sécurité sociale. La gouvernance de l'expérimentation est assurée par les citoyen·nes participant à l'expérimentation, ainsi que par les représentant·es des structures fondatrices de l'association Acclimat'Action, fondée en 2024. Cette dernière gère également le budget de fonctionnement de la caisse de l'alimentation, constitué à la fois par des cotisations des participant·es et des subventions publiques et privées.

À l'origine, Acclimat'action était un collectif d'associations d'éducation populaire ainsi que des centres sociaux qui luttent contre la précarité alimentaire. Formé en 2020 suite au confinement, le collectif avait pour ambition de fédérer des initiatives en faveur de l'alimentation durable, tout en conciliant la lutte contre le changement climatique et les inégalités sociales. En 2021, des scien-

tifiques ont rejoint le collectif, formant la base de la future équipe de suivi scientifique de l'expérimentation. Ces chercheur·euses s'inscrivent dans le champ des sciences sociales à l'Université de Bordeaux et à l'INRAE. Tout au long de l'expérimentation, iels ont participé aussi bien à l'observation, l'analyse et la documentation du projet ainsi qu'à la construction du dispositif de caisse locale de l'alimentation. La démarche scientifique, menée ici, s'inscrit donc dans le champ de la recherche-action.

Dans la construction et la mise en œuvre de cette caisse de l'alimentation, il s'agissait d'expérimenter la SSA au double sens du terme. « Expérimenter », au sens de la connaissance scientifique, mais aussi « expérimenter », dans un sens plus large, d'éprouver un nouveau tissu de relations, entre les individus et leur alimentation, mais aussi entre citoyen·nes, associations et collectivités locales. Ce qui, de fait, a été testé dans cette expérimentation, ce n'est pas seulement de nouvelles modalités d'accès à l'alimentation, ou de nouvelles formes d'organisation économique des filières agroalimentaires (même si ces aspects sont centraux), c'est aussi la possibilité de nouvelles modalités de fabrication des politiques publiques. En toile de fond de cette expérimentation, on rencontre donc la question de l'émergence de politiques sociales locales, au-delà des politiques de décentralisation et à l'œuvre par exemple pour le RSA.

Pour la construction de la caisse girondine de l'alimentation, le collectif Acclimat'Action a régulièrement échangé avec d'autres expérimentations en cours, comme à Montpellier (Hérault) ou à Dieulefit (Drôme), ce qui en explique à la fois les similitudes, mais aussi ses singularités. Il s'agit d'une caisse fondée sur la participation citoyenne, sur une base territoriale, dont le financement repose à la fois sur des cotisations et des subventions (publiques, principalement), financement qui permet avant tout de solvabiliser une demande, un accès à l'alimentation. De ce point de vue, la caisse de Gironde est assez proche de la caisse de Montpellier. Néanmoins, elle présente la singularité d'un périmètre territorial plus large que toutes les autres expérimentations jusqu'à présent, rassemblant quatre territoires (deux terri-

toires urbains et deux territoires ruraux, à savoir deux quartiers Quartier Prioritaire de la Ville de Bordeaux, Bègles, le Pays foyen, et le Sud Gironde). Cette originalité territoriale offre aussi une dimension comparative au suivi scientifique de l'expérimentation, qui a ainsi pu mettre en perspective les transformations associées au fonctionnement de la caisse dans des territoires très différents (aussi bien du point de vue de leur composition sociale que des contraintes de mobilité quotidiennes). L'originalité de la démarche en Gironde tient aussi à la manière dont a été appréhendée l'exigence démocratique associée à la SSA. En effet, la caisse commune de l'alimentation a permis une élaboration citoyenne du dispositif, avec une animation assurée notamment par Acclimat'Action - ainsi qu'une gestion du budget de la caisse par cette dernière - dont sont devenu·es membres l'ensemble des participant·es. Au-delà de la gestion du budget, les participant·es à l'expérimentation ont élaboré une Charte de conventionnement, qui a servi de norme pour sélectionner les points de vente alimentaires ainsi que les produits conventionnés. L'expérimentation de SSA en Gironde a donc abouti à la sélection autonome (en dehors d'initiative pré-existante) d'un réseau commercial spécifique, d'une cinquantaine de lieux de distribution.

Pendant un an, 178 ménages, correspondant à 391 personnes issues des quatre territoires de l'expérimentation, ont ainsi pu participer à la caisse en cotisant, en participant aux réunions des caisses locales, et en utilisant leur allocation pour acheter leur alimentation. Les ménages ne pouvaient dépenser cette allocation que dans les magasins conventionnés, autrement dit "sélectionnés", pour l'expérimentation.

Cette expérimentation a fait l'objet d'un suivi scientifique visant notamment à saisir les transformations occasionnées par le fonctionnement de la caisse, que ce soit en termes d'accès à l'alimentation, de vie démocratique, ou d'organisation des filières alimentaires. Ce rapport restitue l'ensemble des résultats de ce suivi scientifique.

1.

Outillage conceptuel et méthodologique



Dans ce premier chapitre, il s'agit de poser les bases conceptuelles et méthodologiques de ce rapport. Issu d'un travail collectif, il offre tout d'abord une contribution originale aux discussions sur la démocratisation de l'alimentation en puisant dans un corpus théorique divers.

Nous proposons notamment de concevoir la démocratie alimentaire, non comme un modèle univoque, mais comme un faisceau de revendications démocratiques multiples et potentiellement en tension.

Le rapport s'appuie sur des matériaux empiriques articulant approches quantitatives et qualitatives, produits dans une démarche de recherche engagée et ancrée dans une dynamique collective.

> Concepts

Depuis le début du XXI^{ème} siècle, tant les mouvements sociaux que la recherche scientifique ont fait valoir une revendication de démocratie alimentaire (Lang, 1999) face au pouvoir jugé exorbitant des multinationales sur l'alimentation. Cet appel s'est concrétisé dans des expérimentations multiples dans les pays occidentaux, depuis la mise en place des Food Policy Councils dans les pays anglo-saxons, jusqu'aux Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en France. Dans ce rapport, nous analysons l'expérimentation de SSA en Gironde par le prisme de la démocratie alimentaire. En effet, cette expérimentation a été envisagée comme une tentative de démocratiser le système alimentaire actuel, en construisant un "pouvoir d'agir citoyen" sur l'alimentation.

Nous cadrons ici les enjeux et la portée d'une telle tentative de démocratisation. Nous montrons notamment que le terme générique de "démocratie alimentaire" renvoie à différents processus ou différentes dimensions, selon les protagonistes ou selon le contexte, et que ces différentes dimensions sont inégalement abouties au sein de l'expérimentation de SSA. Ce travail permet de mieux saisir les tensions au sein du mouvement social pour la démocratie alimentaire, d'objectiver les différents projets d'expérimentation de SSA et d'être mieux à même de saisir les implications de la revendication de SSA, que ce soit au niveau du plaidoyer ou de l'expérimentation pratique.

La notion de démocratie alimentaire (food democracy), telle qu'on l'entend aujourd'hui, est issue des sciences sociales et en particulier des travaux du géographe britannique Tim Lang (Lang, 2005). Celle-ci découle du constat du pouvoir démesuré des grands groupes privés (industries agroalimentaires, groupes de distribution) sur l'alimentation, en contradiction avec la promesse d'un libre gouvernement de

l'alimentation par le marché et le choix des consommateur·rices. Alors que les systèmes alimentaires mis en place dans les pays occidentaux après la Seconde Guerre mondiale se sont construits sur une promesse de nourriture abondante et bon marché pour tous·tes (Bernard de Raymond, 2013), à la fin du XX^{ème} siècle, scientifiques et mouvements sociaux mettent en avant les impensés et les chausse-trappes de l'agriculture productiviste et de l'alimentation industrielle : contrôle de l'alimentation par une poignée d'entreprises multinationales, effets pervers de la conduite de l'agriculture par la science et le progrès technique (e. g. crise de la "vache folle", organismes génétiquement modifiés), dégâts irréversibles de l'agriculture industrielle sur le vivant, maintien ou retour d'inégalités sociales d'accès à l'alimentation, etc. En dénonçant les illusions et les impasses d'un gouvernement marchand de l'alimentation (Clapp, 2021 ; McKeon, 2015), scientifiques comme militant·es mettent en avant la nécessaire démocratisation des systèmes alimentaires. Cela passe d'abord par une meilleure information des individus, pour que ceux-ci soient à même d'exercer un contrôle réflexif sur leur alimentation, s'affirmer comme citoyen·nes plutôt que comme consommateur·rices uniquement. À cela s'ajoute rapidement le besoin de reconnecter l'alimentation et l'agriculture (de plus en plus distantes l'une de l'autre, aussi bien géographiquement que culturellement) et la valorisation des circuits courts, par exemple à travers un mouvement comme celui des AMAPs en France. Ainsi, la demande de démocratie alimentaire se cristallise, au début du XXI^{ème} siècle, autour de la demande de relocalisation de l'agriculture afin de permettre une délibération et un contrôle citoyen de l'alimentation. Ainsi, selon Dominique Paturel et Magali Ramel, la démocratie alimentaire permet de concrétiser une « citoyenneté active basée sur l'autonomie de décision et d'action des acteurs » rétablissant « les conditions de la justice sociale » (Paturel, Ramel, 2017).

Dans ce rapport, nous examinons cette perspective (citoyenneté, inclusion, relocalisation des systèmes alimentaires) en mettant en avant le fait que la démocratie alimentaire engage en réalité quatre dimensions différentes : démocratie politique, démocratie sociale, démocratie industrielle et démocratie écologique¹.

La démocratie politique

renvoie aux processus de délibération et de décision concernant les systèmes alimentaires et l'accès à l'alimentation. Elle engage des enjeux d'égalité, de transparence, de représentativité, d'inclusivité des publics dans les processus de délibération et de prise de décision.

La démocratie industrielle

porte quant à elle sur la dimension économique des systèmes alimentaires, et désigne un objectif d'égalité entre les différentes parties prenantes de la production alimentaire.

La démocratie sociale

renvoie à l'égalité entre différents groupes sociaux et entre individus dans l'accès à l'alimentation. Conformément à la définition officielle de la sécurité alimentaire, il s'agit de s'assurer que chacun·e peut s'alimenter de manière suffisante, tant en qualité qu'en quantité, et de manière conforme à ses propres préférences (goûts, normes culturelles, etc.).

La démocratie écologique

renvoie à la prise en compte des non-humains dans la prise de décision et les pratiques alimentaires, et par exemple à l'équilibre des écosystèmes, leur diversité ou encore leur résilience face aux catastrophes. En effet, l'alimentation (et en particulier la production agricole) est un secteur au cœur du dépassement des limites planétaires (notamment les émissions de gaz à effet de serre, le déclin de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, le changement d'usage des sols et du cycle de l'eau douce).

Une approche de démocratie alimentaire doit pouvoir intégrer ces aspects dans les dispositifs qu'elle met en place. Aussi, et surtout, nous affirmons que ces quatre dimensions ne convergent pas forcément et peuvent même entrer en contradiction. Le rapport d'adéquation entre citoyenneté et relocalisation des systèmes alimentaires nous paraît ainsi devoir être questionné.

Nous faisons l'hypothèse que les expérimentations locales de SSA – et, plus largement, le projet global de SSA – mettent en tension

ces quatre dimensions et permettent d'interroger les conditions auxquelles celles-ci peuvent être conciliées – question qui est souvent passée sous silence dans les contributions sur ou au nom de la démocratie alimentaire. Si les tensions entre ces différentes dimensions peuvent être multiples, dans ce rapport, nous nous focaliserons particulièrement sur la tension entre un principe d'égalité d'accès à l'alimentation (démocratie sociale) et un objectif de lutte contre l'exploitation économique (démocratie industrielle). Nous montrerons que la réorganisation des filières agroalimentaires

¹ Pour une présentation plus détaillée de ces dimensions voir l'article publié récemment dans la revue *Salariat* par l'équipe de recherche (Bernard de Raymond et al., 2025).

au nom de la juste rémunération des producteur·rices et la garantie d'un accès de tous·tes à l'alimentation ne converge pas spontanément, et se heurte notamment aux habitudes culturelles des individus et des ménages en termes de pratiques alimentaires et d'approvisionnement. Ceci nous amène à nous interroger sur les formes d'organisation des filières qui permettraient de concilier ces deux objectifs, et en particulier le format des lieux de distribution. Ce rapport explore une autre tension, celle entre démocratie politique et démocratie sociale autour des normes alimentaires. L'élaboration (et l'adoption) de nouvelles normes alimentaires au nom d'un objectif de transformation (écologique) est susceptible d'entrer en conflit avec un principe d'égalité d'accès à l'alimentation et en particulier de respect des préférences individuelles.

Pour éclairer ces tensions, nous nous inscrivons dans différents sous-champs disciplinaires. Tout d'abord, nous mobilisons la sociologie du genre. En effet, la dimension genrée de l'expérimentation est centrale, d'une part du côté des expérimentateur·rices, très majoritairement des femmes, mais aussi du côté des animateur·rices et des professionnel·les, deux groupes très féminisés. Ce constat nous a amenés à revenir sur des concepts et controverses issus de la sociologie du genre, notamment autour de l'enjeu du travail (Ferguson, 2020 ; Simonet 2024) et des finances (Zelizer, 2005 ; Lazarus, 2021). La question d'une intervention collective sur l'alimentation confronte directement au care, au travail reproductif et à sa rémunération (Simonet, 2018)², ainsi que plus généralement à la répartition genrée des coûts et des gains dans le couple et dans la société.

Ensuite, nous contribuons à la sociologie des pratiques culturelles, du goût et des classes sociales. En effet, la question du changement de pratiques, de l'élaboration et de l'adoption de nouvelles normes alimentaires est au cœur de l'expérimentation. Ceci nous amène à nous positionner par rapport aux débats sur l'individualisation des problématiques écologiques (Comby, 2015), la dimension distinctive des pratiques écologiques (Grossetête, 2019), ainsi que sur l'invisibilisation des pratiques écologiques ordinaires des classes populaires (Comby et Malier, 2021). Ces dimensions critiques de l'éco-citoyenneté se prolongent dans un dialogue avec la littérature sur la participation et la démocratie (Montagne et al., 2024 ; O'Miel et al., 2017).

Enfin, ce rapport puise dans les apports de la sociologie économique et plus précisément de la sociologie de l'intermédiation marchande (Bernard de Raymond, 2010 ; Bessy et Chauvin, 2014). Le conventionnement des professionnel·les, qui constitue l'un des piliers de la SSA, introduit de nouvelles modalités de sélection des professionnel·les et de mise en rapport de l'offre et de la demande par rapport à des modalités strictement marchandes. Nous étudions ainsi le travail de la caisse de l'alimentation comme une forme d'intermédiation économique (marchande ou para-marchande), et en analysons les ressorts, en particulier du point de vue de la production de la confiance, dans un contexte de valorisation de systèmes de distribution alternatifs au système dominant (la grande distribution).

² Le texte pionnier du mouvement pour le "salaire au travail ménager" publié en 1975 s'intitulait déjà ainsi "La contre-offensive des cuisines" (Cox, Federici, 1975).

> Méthodologie

Ce rapport fait suite à une publication axée sur l'initiation de la dynamique citoyenne et la conception du fonctionnement des caisses (Glory et al., 2024)³. Avec le démarrage opérationnel de la caisse de l'alimentation girondine, sur quatre territoires (Bordeaux nord et La Benauges, Bègles, le Pays foyen et le Sud Gironde), l'équipe de suivi scientifique a mis en place différentes opérations de recherche visant à documenter trois dimensions de l'expérimentation : l'accès à l'alimentation, la dimension démocratique liée au fonctionnement de la caisse, le conventionnement et la transformation des filières.

Accès à l'alimentation : étude par approche mixte

Dans cette perspective, nous avons utilisé différentes méthodes et outils de recherche. Pour observer les transformations de l'accès à l'alimentation des participant·es au cours de l'expérimentation, nous avons réalisé une enquête en deux vagues, une au début (mars – avril 2024) et une à la fin (février – mars 2025) de l'expérimentation, par questionnaire (en ligne) accompagnée de carnets d'approvisionnement. Le questionnaire portait sur un certain nombre de thématiques : les variables sociodémographiques, les pratiques alimentaires, les habitudes en matière d'approvisionnement, ou encore la participation citoyenne. Le questionnaire de la seconde vague était complété d'un certain nombre de questions spécifiques à l'expérience de la caisse de l'alimentation (courses dans les lieux conventionnés, cotisations et usages de l'outil de transactions, participation aux réunions des caisses locales, etc.). Ces questionnaires en ligne pouvaient être remplis assez rapidement par les participant·es, en environ 20 à 25 minutes. Un effort plus conséquent a été demandé à ces mêmes personnes, pour remplir elles-mêmes des carnets d'approvisionnement, sur lesquels elles devaient consigner l'ensemble des entrées d'aliments à leur domicile sur une période de 14 jours consécutifs. Le caractère plus exigeant de

ce deuxième dispositif d'enquête a fait que le taux de réponse a été plus faible que pour les questionnaires.

En outre, nous avons mené une campagne d'entretiens compréhensifs durant le dernier tiers de la première année d'expérimentation. Pour constituer un échantillon représentatif de notre population, nous avons tiré au sort 15 personnes sur chaque territoire de l'expérimentation, en stratifiant sur des données sociodémographiques. Au final, nous avons réalisé en tout 45 entretiens.

Les enquêtes par questionnaire et carnet d'approvisionnement nous ont permis d'établir des résultats statistiques robustes et de mesurer directement les effets du dispositif expérimenté. Les entretiens compréhensifs, quant à eux, nous ont permis de mieux cerner les processus amenant ou non à un changement de pratique (alimentaire ou d'approvisionnement), de même que la diversité des manières de s'approprier une expérience démocratique. Certain·es chercheur·es étaient eux·elles mêmes engagé·es dans les usages de la MonA dans les différents lieux conventionnés. Certain·es ont en effet participé en tant qu'utilisateur·es aux caisses, permettant de "l'observation participante", tandis que d'autres ont assisté aux réunions dans les lieux conventionnés, ce qui a engendré de "la participation observante".

³ Ce travail, basé sur une recherche-action articulant suivi ethnographique et entretiens lors de la première période d'expérimentation, est disponible à l'adresse suivante : <https://hal.science/hal-04942006v1/document>

Ces implications à des degrés divers ont permis de saisir de l'intérieur les processus de "démocratie alimentaire" dans toutes leurs complexités (refus, résistance ou au contraire appropriation), les changements de consommations provoqués ainsi que les acceptations et résistances à cette expérimentation. La combinaison de ces trois types de méthodes et matériaux est riche d'enseignements et offre des regards complémentaires sur l'expérimentation et les parcours individuels en son sein.

Démocratie et citoyenneté : observations ethnographiques, méthode URBAL et entretiens

La dimension collective de l'expérimentation (participation citoyenne, vie des caisses, prise de décision) a quant à elle été documentée grâce à des observations ethnographiques des réunions des caisses locales ainsi que de la caisse commune. L'immersion sur la longue durée lors des réunions des caisses a permis de recueillir des données fines de première main grâce à la tenue de compte-rendu d'observation et ainsi de complexifier les données recueillies par entretiens ou questionnaires. La dimension collective a en outre été étudiée grâce à la méthode URBAL, qui vise à caractériser une innovation sociale dans le domaine de l'alimentation, ainsi qu'à en saisir la portée, grâce à des ateliers et des focus groups rassemblant les différentes parties prenantes de cette innovation sociale⁴. Dans le cas de l'expérimentation girondine de caisses de l'alimentation, ces ateliers ont eu lieu lors d'une réunion de la caisse commune, le week-end du 14 – 15 juin 2025, à Hostens⁵.

Enfin, ces enquêtes sur la dimension d'accès à l'alimentation et de citoyenneté de la Sécurité Sociale de l'Alimentation ont été complétées et confrontées par une enquête

portant sur le conventionnement des lieux de distribution et les professionnel·les participant·es à cette expérimentation.

Conventionnement des professionnel·les et filières

Pour saisir la manière dont l'expérimentation a affecté les lieux de distribution, une enquête dédiée a été mise en œuvre. Elle repose principalement sur une série d'entretiens semi-directifs avec les professionnel·les (agriculteur·ices, commerçant·es, artisan·es) et les bénévoles qui y travaillent et sont particulièrement impliqué·es dans les relations avec les caisses. Ces échanges ont porté notamment sur les caractéristiques de la structure et sa place dans la trajectoire biographique de la personne interrogée, ses relations avec les caisses à travers la procédure de conventionnement et les effets de sa participation sur son chiffre d'affaires et son fonctionnement. Au total, 37 entretiens ont été réalisés parmi les 49 lieux conventionnés.

Lors de ces entretiens, l'administration d'un court questionnaire a également permis de construire une base de données synthétique des caractéristiques des points de vente et de l'opinion des professionnel·les, qui a été complétée par la suite par des données publiques pour permettre une description de l'offre conventionnée et de ses variations entre territoires.

Enfin, afin de saisir la composition des paniers conventionnés dans les lieux de distribution les plus fréquentés par les participant·es, un relevé exhaustif et anonyme des transactions a été réalisé sur un mois dans deux des quatre points de vente ayant concentré le plus de transactions.

⁴ Pour plus d'informations sur la méthode URBAL, voir : <https://urbal-sustainablefood.guide/fr/fr-welcome-to-the-urbal-guide>

⁵ Pour une analyse de ces temps réflexifs collectifs, voir le mémoire de Yohan Taris : *Mesurer l'impact de la Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde via la méthode participative URBAL (2025)* disponible à cette adresse : <https://caisse-alimentaire-ssa-gironde.fr/?ExperimentationTarisYMesurerLImpact>

Figure 1 - Tableau récapitulatif des recueils réalisés

Méthodologie	Nombre d'enquêtés ou d'événements	Période(s) de recueil des données	Produit
Questionnaire	132 en vague 1 104 en vague 2	Mars à juin 2024 et février à avril 2025	Base de données
Carnets d'approvisionnement	109 en vague 1 82 en vague 2	Mars à juin 2024 et février à avril 2025	Base de données
Entretiens compréhensifs	45 entretiens	Décembre 2024 à mai 2025	Corpus d'entretiens
Observations ethnographiques	12 à Bègles 16 à Bordeaux 12 en Pays Foyen 9 en Sud Gironde	Depuis avril 2024	Comptes-rendus d'observation
URBAL	12 ateliers	Mai à juin 2025	Comptes-rendu d'atelier
Entretiens (professionnel·les)	37 entretiens	Décembre 2024 à avril 2025	Corpus d'entretiens + Base de données
Relevés de transactions en MonA	Enregistrement exhaustif des transactions	À partir d'avril 2024	Bases de données

L'expérimentation de SSA en Gironde a fait l'objet de méthodes d'enquête multiples, qui ont permis de croiser les regards sur cette expérimentation : comparaison intertemporelle, processus de transformation, dimension individuelle et dimension collective, dimension citoyenne et dimension économique. Cette richesse et diversité de modes d'enquête a été permise par la contribution d'une équipe de recherche suffisamment nombreuse, composée de sept chercheur·euses, et à laquelle ont aussi contribué cinq stagiaires étudiants.

Comparaison inter-caisse. Partage d'outils d'enquête

Les expérimentations locales s'inspirant des principes de la SSA, s'inscrivent dans un mouvement plus large, national voire international en faveur de la SSA. Aussi avons-nous veillé (aussi bien en tant qu'équipe scientifique que dans la construction opérationnelle du projet) à entretenir des contacts réguliers avec d'autres expérimentations, afin d'échanger sur les problèmes rencontrés et leur résolution, partager des bonnes pratiques, etc. C'est notamment le cas pour les outils de suivi scientifique de l'expérimentation, qui ont fait l'objet d'échanges réguliers avec d'autres équipes scientifiques, et en particulier celle de l'expérimentation de la Métropole de Montpellier. Le fait de partager des méthodes d'enquête, ainsi que des pans de questionnement (questionnaires, entretiens, ateliers URBAL, observations participantes) assure la comparabilité et la mise en perspective des résultats. On peut ainsi vérifier si des résultats convergent entre caisses locales de l'alimentation, ou encore les effets spécifiques de différentes manières de construire une caisse locale de l'alimentation. Cette dimension comparative a notamment été construite dans le cadre du projet ANR A-AMAP⁶, et développée lors de différentes journées d'études dont celle du 27 novembre 2025 à Bordeaux, sur les expérimentations locales de SSA.

Expérimentation et connaissance scientifique

Il faut à ce stade préciser le sens du mot "expérimentation" : de manière générale, ce terme est associé à l'expérimentation en laboratoire : on fait varier un seul paramètre en contrôlant tous les autres afin d'évaluer l'effet propre d'une seule variable sur le phénomène étudié. Lorsqu'il n'est pas possible d'étudier un phénomène dans des conditions de laboratoire mais qu'il est en revanche possible d'utiliser des données réelles de manière similaire à celles d'une expérience de laboratoire, on parle alors d'expérimentation naturelle. Ou bien encore, pour recréer des conditions quasi-expérimentales dans

des conditions réelles, on procède de plus en plus souvent à des essais contrôlés randomisés (Randomized Controlled Trials, RCT) consistant à étudier (comme dans des essais cliniques), un groupe test et un groupe témoin, de manière aléatoire. Nous utilisons le mot "expérimentation" dans un sens assez différent. Tout d'abord, le terme renvoie pour nous à l'idée de "faire l'expérience de", "éprouver" quelque chose. Il s'agit moins d'étudier l'effet d'une intervention sur une variable d'intérêt que d'observer comment peuvent se tisser de nouveaux liens entre différentes parties prenantes, ou encore des processus multidimensionnels de changement. Notre recherche s'inscrit donc dans l'analyse des processus des changements sociaux "en mettant l'accent sur les dynamiques sociales, la diachronie, les ruptures et les contradictions" (Olivier de Sardan, 1991). Par ailleurs, dans son principe même, la SSA ne correspond pas à une intervention dans un domaine précis toutes choses étant égales par ailleurs, mais bien à un projet systémique de changement engageant la transformation simultanée de plusieurs dimensions. Pour cette raison l'expérimentation, au sens où nous l'entendons, ne correspond pas au cadre expérimental au sens scientifique classique du terme.

De même, la dynamique de recherche s'inscrit directement dans le projet et sa gouvernance. Loin de produire une analyse froide et distanciée, l'équipe de suivi participe aux échanges, répond aux sollicitations et construit les connaissances dans le dialogue avec les différent·es acteur·rices. La mise en œuvre de cette enquête a été permise et précédée par des sessions de formation et de sensibilisation à la démarche de recherche des participant·es à l'expérimentation. En amont du lancement de l'expérimentation, plusieurs réunions du comité technique avait permis de présenter la démarche de recherche à certain·es participant·es et d'échanger avec elles·eux sur les objectifs de l'enquête. Lors de la journée officielle de lancement de l'expérimentation (le 19 mars 2024), nous avons organisé une session spécifique de présentation, de démonstration et de sensibilisation aux outils utilisés dans l'enquête. Lors de cette même journée,

⁶ La Précarité Alimentaire en France : Mesures, Analyses, Politiques. Voir : <https://anr.fr/Projet-ANR-23-CE41-0021>

chaque participant·e s'est vu remettre une pochette présentant l'ensemble du dispositif de recherche, sa chronologie, les contacts de l'équipe scientifique en cas de difficultés, ainsi qu'une notice d'information et un formulaire de consentement relatif au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qu'ils devaient remettre signé avant toute participation au recueil de données (entretien, questionnaire, carnet d'approvisionnement).

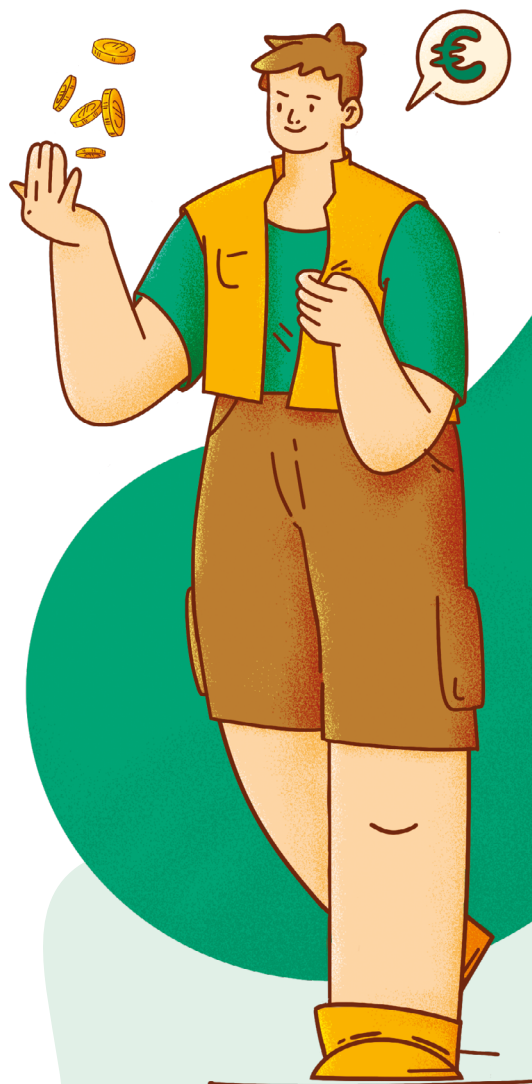


Restitution d'un travail collectif lors d'une réunion inter-caisse (Hugo Jamard)



2.

Profils des participant·es



Le processus de recrutement en trois étapes à permis de respecter les objectifs de recrutement fixés par les participant·es, à savoir obtenir un panel représentatif de la population girondine en termes de composition familiale et de revenu, tout en assumant une surreprésentation de 30% des publics en précarité. Un groupe de 178 foyers pour 391 personnes a été constitué.

Les participant·es de l'expérimentation sont majoritairement des femmes (72,5 % de femmes aux caisses locales et communes), issu·es de divers milieux sociaux (41% ont un emploi, 23,2% sont retraité·es et 13,9% au chômage), fortement diplômé·es (50,7% ont un niveau Bac+3) et déjà engagé·es (72,2% font partie d'une association).

En termes d'accès à l'alimentation, 58 % des membres se déclarent concerné·es par la précarité alimentaire (quantitative et/ou qualitative) et 25% ont recours à l'aide alimentaire. Une partie conséquente des participant·es était déjà engagée dans des pratiques alimentaires durables (54,2% consomment du bio au moins une fois par semaine, contre 34% à l'échelle de la France). Une autre partie était plus éloignée de l'alimentation durable, pour des motifs principalement économiques (pour 83% le prix étant le frein majeur à l'achat de produits bio).

> Qui sont les participant·es ?

Un processus de recrutement en trois phases

Le groupe qui a expérimenté la caisse commune de l'alimentation à partir de mars 2024 s'est constitué en trois phases distinctes.

1. La première s'est déroulée de janvier à juin 2023 lors de la mise en place d'un Parcours d'Engagement qui a constitué le lancement de l'expérimentation au sens large. Il s'agissait d'une phase de mobilisation citoyenne, de formation aux enjeux agro-alimentaire et d'élaboration d'une charte de conventionnement. Ce parcours¹ (Glory et al., 2024), a permis le recrutement des 31 premiers foyers représentant 56 personnes dans le groupe d'expérimentateur·rices.

2. De mai 2023 à février 2024, la mise en place de Collectifs Territoriaux (CoTer) a constitué la seconde phase du prototypage de l'expérimentation. Ces espaces de préfiguration des futures caisses locales de l'alimentation étaient composés des citoyen·nes des Parcours d'Engagement volontaires mais aussi d'acteur·rices locaux·ales (membres d'associations, élu·es, agent·es techniques, citoyen·nes) souhaitant prendre part à cette expérimentation. Ces CoTer regroupaient une vingtaine de personnes par territoire en moyenne. Par la suite, seul·es les citoyen·nes engagé·es dans la démarche au nom de leur foyer, soit 19 foyers pour 42 personnes, se sont vu proposer une place dans le groupe de participant·es.

3. Enfin, pour compléter le recrutement des 400 personnes prévues,

une phase d'appel à participation a été ouverte à la population générale des quatre territoires via des réseaux d'informations publics (petite annonce, journaux locaux, panneaux d'affichages, mobilisation des réseaux, réunions publiques, etc.). Pendant un mois les candidatures ont été centralisées et enregistrées puis un tirage au sort a été organisé pour finaliser la constitution du panel et respecter les objectifs initiaux de composition. 128 foyers pour 293 personnes ont été recrutés au cours de cette phase.

Au total, le groupe d'expérimentateur·rices est initialement composé de 178 foyers pour 391 personnes avec une répartition équilibrée entre les quatre territoires Bordeaux, Bègles, Pays foyen et Sud Gironde (environ 44 foyers pour 95 personnes).

Un recrutement selon deux variables : revenus et composition familiale

Durant la phase de prototypage il a été décidé d'appréhender la question de la représentativité du panel expérimentateur·rices selon deux variables : le niveau de revenu et la composition familiale. A partir des données INSEE disponibles, quatre catégories de revenus ont été créées en prenant en compte le revenu par Unité de Consommation (UC), pour permettre les comparaisons tenant compte des compositions familiales différentes².

¹ Le rapport de synthèse est disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-04942006v1/document>

² Un Revenu par Unité de Consommation s'obtient en divisant le revenu du foyer par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage - 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus - 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Une surreprésentation de la part des ménages situés dans la catégorie des « revenus bas » à hauteur de 30 % a été prévue, dans le but d'augmenter l'action du projet sur la lutte contre la précarité. Aussi, si selon les données INSEE la part de cette catégorie correspond à 10 % de la population girondine, l'objectif théorique de recrutement de cette catégorie est finalement de 37 % du panel d'expérimentateur·rices (Fig 1).

De même, quatre catégories de composition des ménages ont été créées, et la représentativité de la répartition de la population girondine a été respectée pour le panel (Fig 2).

Figure 2 - Répartition de l'échantillon et répartition prévue selon le niveau de revenu

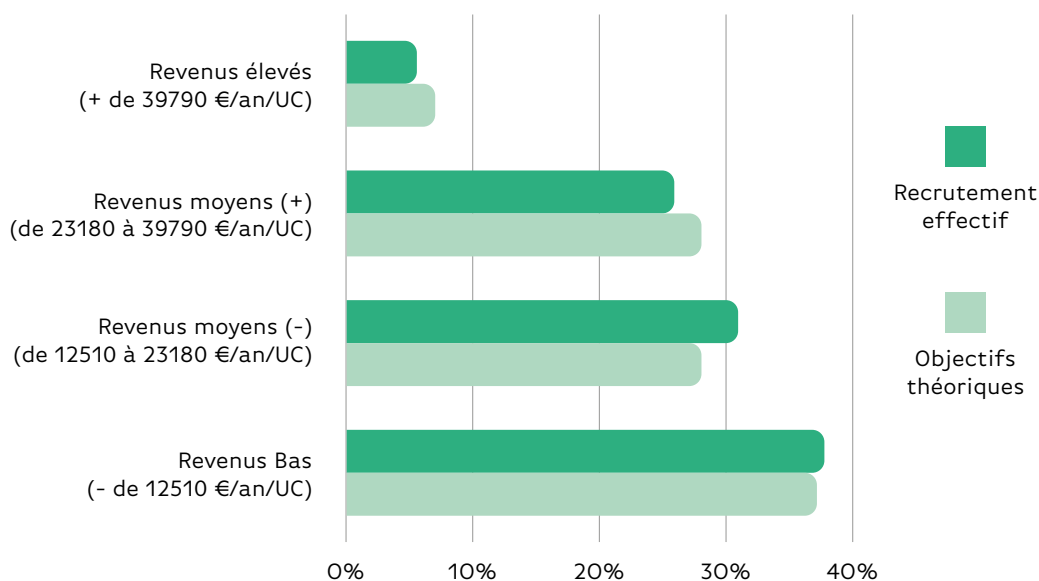
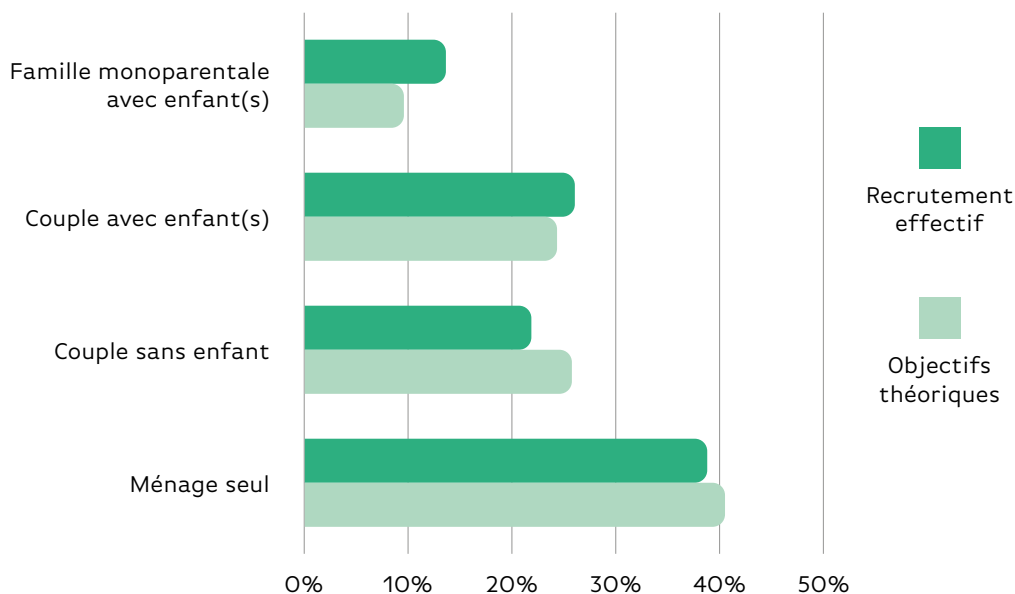


Figure 3 - Répartition de l'échantillon et répartition prévue selon le statut familial



En se plaçant, cette fois, à l'échelle des quatre territoires, on constate quelques écarts de répartition selon les revenus et les compositions familiales. Chaque territoire présente des spécificités de recrutement que l'on peut résumer de la façon suivante :

Bordeaux

- +** la plus forte proportion de profils aux revenus moyens (-) [entre 12.510 et 23.180€/UC annuel]
- la plus faible de profils aux revenus moyens (+) [entre 23.180 et 39.790€/UC annuel]

le double de familles monoparentales et deux fois moins de couples sans enfant que la proportion moyenne sur l'expérimentation

Pays Foyen

- +** plus forte proportion de profils aux revenus bas [moins de 12.510€/UC annuel], également une plus forte présence de couple sans enfant.

Sud Gironde

- +** une proportion plus élevée de profils à revenu moyen (+) [entre 23.180 et 39.790€/UC annuel]
- une proportion plus faible de profils à haut revenus

Bègles

- +** la plus forte proportion de couples avec enfants
- la plus basse proportion de profils aux revenus bas [moins de 12.510€/UC annuel] et de familles monoparentales

D'autres variables indirectes à prendre en compte

A ces deux variables choisies pour la construction du panel par les participant·es lors de la phase de prototypage, d'autres variables non recherchées lors du recrutement sont importantes pour la caractérisation du panel.

Niveau de diplôme

L'analyse de la répartition des niveaux de diplômes indique que le groupe est globalement plus diplômé que la population girondine avec notamment 51 % de participant·es ayant un diplôme du supérieur équivalent à Bac+3 contre 25 % en Gironde, et seulement 7 % de participant·es n'ayant aucun diplôme contre 21 % dans le département.

Niveau d'activité

Nous constatons un écart certain de représentativité entre le panel et la population girondine sur les niveaux d'activité et d'emploi. Ainsi, 14% des participant·es sont au chômage (contre 6,7 % en Gironde), 23 % sont retraité·es (contre 19,3 %) et 41 % ont un emploi (contre 68 %).

Engagement associatif

Parmi les expérimentateur·rices, 71,5 % sont engagé·es dans le monde associatif contre 21 % des français·es de plus de 15 ans. Pour 55 % d'entre elles et eux, la fréquence déclarée d'activité associative est forte avec au moins une à deux heures par semaine d'activité.

Pratiques alimentaires

Une partie conséquente des participant·es était déjà engagée dans des pratiques alimentaires durables : 54% consommaient un produit issu de l'agriculture biologique au moins une fois par semaine au début de l'expérimentation contre 34 % à l'échelle de la France.

58% des foyers étaient concernés par une situation de précarité alimentaire, parmi eux, 43,5 % s'estimaient en précarité alimentaire qualitative (pas accès à tous les aliments souhaités pour des raisons économiques) et 14,5 % en précarité alimentaire quantitative (pas assez à manger parfois ou souvent). Ainsi, la part de foyers participants ayant recours à l'aide alimentaire lors de la vague 1 de l'enquête est élevée avec 25 % contre environ 5 % dans la population française si on tient compte de l'évaluation autour de 3,5 millions de bénéficiaires (Arcado et al., 2022).

> Quelles sont leurs motivations ?

L'analyse des questionnaires a montré une diversité des motivations exprimées par les personnes pour justifier de leur volonté de participer au projet. En combinant ces données et l'analyse des entretiens, nous avons pu déterminer trois profils types rendant compte des multiples motivations exprimées par les acteur·rices quant à leur participation au projet.

"Les convaincu·es" : celles et ceux qui adhèrent et se projettent dans la dimension transformative du projet

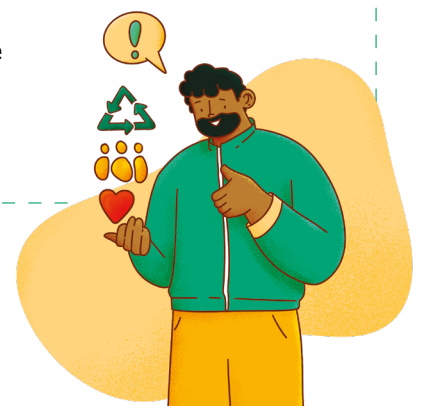
En premier lieu, nous constatons qu'une partie non négligeable des participant·es avaient des profils déjà convaincus par la dimension politique du projet. Qu'il s'agisse de participer à la transformation des systèmes agro-alimentaires, de défendre politiquement le droit à l'alimentation (16,65 % des participant·es), d'améliorer la rémunération des producteur·rices (12,90 %) ou encore de contribuer à la solidarité (9,65 %) en étendant le domaine de la protection sociale, nombre des foyers ont vu, dans ce projet, un moyen de mettre en œuvre des revendications politiques initiales.

Ici, les acteur·rices considèrent l'urgence de mettre en place des actions collectives afin de transformer les logiques sociales et économiques d'accès à l'alimentation. Un certain nombre d'entre elles et eux s'apparentent à la figure des « consom'acteurs », à savoir des citoyen·nes qui tentent, à travers leurs pratiques individuelles de consommation, de mettre en accord leur mode de vie avec leurs préoccupations environnementales, sociales et écologiques. Certain·es ont déjà fait l'expérience de changer leurs pratiques alimentaires et en ont ressenti les effets, ce qui les a encouragé·es à œuvrer à sa généralisation.

Ces dernier·es ont tendance à être plus aisé·es financièrement que la moyenne pour pouvoir s'offrir une alimentation considérée comme "saine" et de "qualité", ou alors iels ont choisi de consacrer une part plus importante de leur budget à cette dépense. Se faisant, ce sont des profils qui ont tendance à vouloir diffuser certaines normes du « bien manger » car beaucoup considèrent que c'est « la première médecine ». Cet aspect conduit plusieurs participant·es à poursuivre cette approche individuelle en plaçant, au cœur de leur engagement, la nécessité d'éduquer les populations, particulièrement les publics précaires, à la « bonne alimentation », pour « manger équilibré » et sortir de « la malbouffe ». D'un autre côté, un certain nombre de profils ont au contraire fait le constat des limites de ces « petits gestes » pour mettre en œuvre une transformation systémique de l'accès à l'alimentation durable. Iels ont alors vu, dans le projet d'expérimentation, les moyens de faire évoluer leur engagement en l'inscrivant dans une approche beaucoup plus collective. Ces profils, souvent très politisés, expriment généralement une distance avec les bénéfices matériels qu'ils tireront néanmoins de la participation au projet :

“ Je suis plus intéressé par le volet politique de l'affaire que par un besoin personnel d'accéder à un type de nourriture. Donc moi, l'intérêt pour moi, enfin l'intérêt, ce que je souhaite, c'est que ça continue sans être... Je ne pense pas que j'ai besoin de ça aujourd'hui pour bien consommer.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Sud Gironde)



"Les curieux·se" : celles et ceux qui sont intrigué·es par la démarche et demandent à voir

Une autre partie des participant·es a justifié son choix en évoquant l'expérience en tant que telle plutôt que les ambitions politiques du projet. En premier lieu, ces « curieux·ses » ont mis en avant la volonté de vivre une expérience citoyenne (14,65 %) comme argument principal de leur engagement :

« ... en fait, moi, ce qui m'intéressait, c'était l'expérimentation. Ce n'est pas le fait d'avoir besoin de ça pour être nourrie, c'est le fait de comprendre des enjeux et de voir.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Pays foyen)

Un sentiment prégnant dans ce groupe était de bien avoir pris conscience du caractère utopique de la démarche. Pour certain·es, l'intérêt de la participation résidait dans le fait de vivre une expérience qui s'inscrit dans une perspective utopique, et ce, peu importe la thématique. La motivation principale de ces personnes tenait au fait d'observer et de comprendre comment une utopie pouvait se transformer en une action concrète :

« Je me disais que c'était utopique. J'ai dit que ce n'était pas possible. Ça ne peut pas exister. Il faut que j'aie vu ça de plus près, qu'ils m'expliquent comment ils font.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bègles)

À noter que parmi ces curieux·ses, un certain nombre se révélait sceptique sur les perspectives de réussite du projet. Se laissant convaincre parfois simplement par une proximité existante avec les structures partenaires, ces personnes pouvaient avoir des discours assez durs sur le projet :

« ... je vais vous dire mon sentiment personnel. [...] moi je n'ai absolument pas eu confiance... Alors je n'avais absolument pas confiance dans cette histoire de sécurité sociale alimentaire. Je me suis heurtée sur les mots, j'ai agressé tout le monde puisque c'est ma nature. Comment peut-on avoir une sécurité sociale alimentaire ? Qu'on mette une sécurité alimentaire...

(Participant·e aux revenus moyens (-), Sud Gironde)



"Les opportunistes" : celles et ceux qui souhaitent bénéficier d'un avantage qui se présente



À ces deux profils s'ajoute une dernière catégorie d'acteur·rices dont les principales motivations résident dans le fait de tirer partie d'une opportunité dont iels perçoivent bien les multiples intérêts personnels. Dans cette perspective, c'est avant tout la dimension individuelle qui est au cœur de la volonté de participer ou non au projet. Qu'il s'agisse de vouloir accéder à des produits de meilleure qualité (13,35 %), de vouloir augmenter son budget alimentaire (11,35 %), de changer ses habitudes alimentaires au bénéfice de sa santé (7,1 %), une somme d'arguments matériels a constitué une partie conséquente des motivations à l'engagement dans le projet :

“ Au début, je n'ai pas bien compris. Je ne voulais pas le faire. Qu'est-ce que tu racontes... Mais si, mais ils nous donnent 150 euros, nous on donne un peu, et après tu vas acheter des trucs bio, tout ça... Ah. D'accord. Bah là, si c'est des trucs bio, c'est le genre de truc qui m'intéresse. Oui, c'est des produits locaux. Enfin, locaux, de France. Mais des bons produits. C'est ça qui m'a convaincu.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bordeaux)

Notons que nombre de participant·es n'ont pas été proactif·ves dans leur démarche de découverte du projet, mais y sont entrées par l'intermédiaire de l'accompagnement de structures partenaires. Celles-ci, qu'elles soient membres d'Acclimat'action ou non, ont mesuré au préalable l'intérêt que pouvait avoir la participation au dispositif pour certains de leur public. Elles leur ont alors présenté le projet et dans certains cas, les ont incité à y candidater, les accompagnant parfois directement dans les démarches. Ces profils ont plutôt tendance à être

en situation de précarité alimentaire et économique, sans emploi et dépendant d'aides sociales. Au départ, certain·es de ces enquêté·es avaient tendance à imaginer qu'il s'agissait d'une aide alimentaire assez classique surtout pour ceux et celles qui ont été inscrit·es par une tierce personne. En se rendant sur les lieux conventionnés, iels ont découvert que cela était différent de l'aide alimentaire habituelle et petit à petit, certain·es ont saisi qu'il s'agissait de pouvoir accéder à d'autres aliments dits de «qualité» ou perçus comme meilleurs pour leur santé. Certain·es se sont senti·es valorisé·es par leur participation à l'expérimentation, au point d'en tirer un certain prestige personnel (sentiment d'être reconnu·e : «mon avis compte»), tout en pouvant fréquenter les mêmes commerces que ceux et celles qu'iels considèrent comme les plus fortuné·es.

Pour autant, il serait caricatural de réduire ces acteur·rices à cette seule dimension individualiste, certain·es ayant projeté leur participation comme étant un moyen de redistribuer ses avantages à des tiers et ainsi, contribuer à une forme de solidarité indirecte :

“ Et j'ai participé à cette opération-là pour deux choses. Pas pour mes biens personnels... pour moi aussi d'accord, mais en plus pour aider ma fille. Voilà. Parce qu'elle est toute seule, c'est une maman toute seule donc je l'ai fait bénéficier de ce truc-là. J'en ai donné à mon frère aussi et puis à ma sœur. Voilà.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bordeaux)

Au-delà de l'aspect matériel, il existe également une autre gamme d'avantages auxquels certains profils aspiraient, d'une nature cette fois plus symbolique. En offrant un espace d'engagement citoyen, dans un espace sécurisé qui porte une ambition politique – voire utopique – particulièrement forte, la participation au projet a offert à certain·es la possibilité à la fois d'amorcer une trajectoire engagée voulue mais non

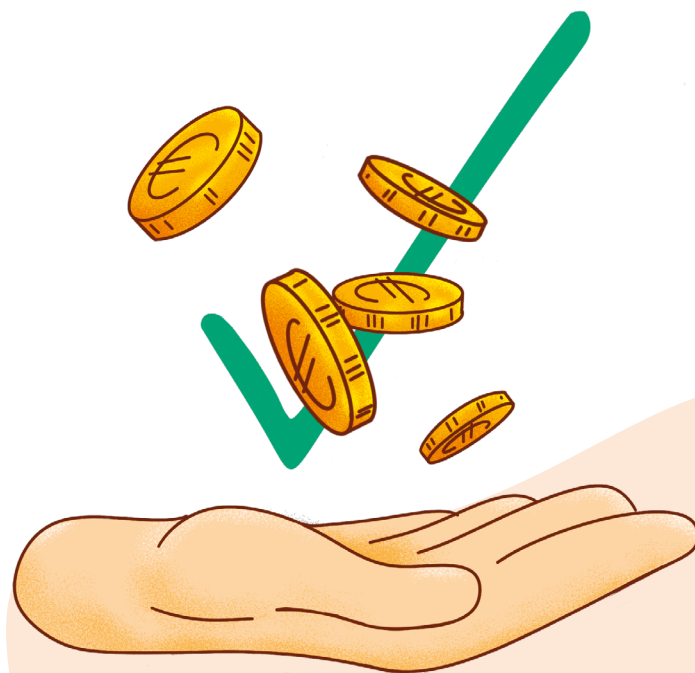
entamée, ou de la renforcer pour les plus engagé·es. Elle offrait un cadre nouveau, original et stimulant, qui dans certains cas, donnait une nouvelle énergie à des parcours militants parfois teintés de lassitude et de désillusion. Certain·es allant même jusqu'à évoquer le fait d'y trouver un nouveau « sens à leur existence ».

Enfin, sans que celui-ci n'ait pu être mesuré précisément, un autre argument entendu à plusieurs reprises consistait à vouloir participer à un événement qui potentiellement pourrait « faire date ». Il s'agit alors d'une sorte de rendez-vous avec l'histoire qui, dans le cas d'une évolution positive du projet vers sa généralisation, permettra aux premiers expérimentateur·rices de dire : "j'y étais".



3.

Faire vivre une forme de solidarité économique : d'une logique caritative à une logique redistributive ?



Le projet a permis de révéler les multiples dimensions économiques, sociales et morales que revêt la cotisation, un des piliers de la SSA. Principe largement accepté par les foyers, elle n'a pas eu de véritables impacts sur leur budget. Basée sur un système de confiance et de responsabilité (auto-détermination guidée), elle n'a pas été perçue comme une contrainte.

L'enquête permet de rendre compte de l'évolution des montants et taux de cotisation selon deux variables sociodémographiques : les niveaux de revenus et de diplômes. Les revenus plus élevés versent en moyenne des montants plus élevés de cotisation qui représentent cependant des taux de cotisation plus faibles que les personnes à revenus plus faibles.. Tandis que plus le niveau d'étude est élevé plus les montants mais aussi les taux de cotisation sont élevés. De là naît un paradoxe : pensée comme un projet de justice sociale, cette dégressivité du taux de cotisation accentue les inégalités économiques entre les foyers. Pour autant, elle est compensée par le versement des allocations dont le cumul reste avantageux pour les plus bas revenus.

Ces éléments indiquent que dans le cadre de cette expérimentation, envisagée selon le modèle de la protection sociale basée sur la socialisation d'une partie des ressources, se maintient une certaine logique caritative dans la participation économique au dispositif. Ajouté au caractère non-contraint, l'utilisation du terme "cotisation" ne décrit donc pas véritablement la logique en œuvre, le terme de "contribution" serait plus adapté. Ce résultat plaide également pour l'utilisation du taux et non plus du montant pour penser la cotisation au sein des caisses.

L'originalité des projets de caisse alimentaire commune, en général, et de celle de Gironde, en particulier, réside dans son système de cotisation auquel participent l'ensemble des participant·es, issu·es de différents milieux sociaux, selon un principe d'universalité. Ce principe, issu de l'imaginaire de la Sécurité sociale, crée une égalité entre les membres face à la prise de décision et la gestion des caisses, selon le principe : "c'est nous qui produisons, c'est nous qui décidons".

C'est durant la phase de prototypage de l'expérimentation que la règle de cotisation a été adoptée par les participant·es et les membres des structures partenaires qui y étaient investi·es. Cette règle s'appuie sur le principe de l'auto-détermination guidée, en l'occurrence matérialisée par la création d'une grille commune d'aide à la décision¹. Elle est basée sur les revenus, sur le budget alimentaire et sur le reste à vivre du foyer afin d'aider les futur·es cotisant·es à définir leur montant de cotisation selon un barème suggéré pour assurer une certaine équité entre les membres. Bien qu'ayant pu faire l'objet de quelques critiques sur sa complexité, cette grille a été globalement bien perçue puisque 82% considèrent qu'elle était "plutôt adaptée" voire "très adaptée". Une règle minimale a été fixée à 10 € pour une personne seule et 5 € supplémentaires par personne composant le foyer.

Désireux de laisser chaque individu libre de sa cotisation, les décisionnaires ne souhaitent pas se limiter à cette seule dimension individuelle mais désiraient faire de la cotisation un objet collectif - donc politique - de débats au sein des caisses. En déterminant une règle de cotisation basée sur la confiance par une auto-détermination, le projet a permis de révéler les multiples dimensions économiques, sociales et morales que revêt ce pilier de la SSA.

Au cours de l'année, l'ensemble des cotisations ont permis de financer la caisse à hauteur de 104 000€ soit 26,6% du budget. Elle se répartissent de la façon suivante :

48€/mois²

Montant moyen de cotisation de l'ensemble des foyers avec un taux de cotisation³ moyen de 3,4%.

< 28€

La moitié des cotisations a été d'un montant inférieur à 28 €.

24%

Part des participant.es ayant cotisé à hauteur de la cotisation minimale (10€ par foyer + 5€ par personne supplémentaire) avec un taux moyen de 2,5%.

43%

des foyers appartenant à la catégorie Revenu Bas ont versé cette cotisation minimale, contre 17,5% des Revenus moyens (-).

4%

des foyers, principalement de catégories Revenus moyens (+) et Revenus hauts, ont cotisé au-delà de leur montant d'allocation, pour un taux moyen de cotisation de 7% de leurs revenus.

¹ Voir le document sur le lien suivant : <https://caisse-alimentaire-ssa-gironde.fr/?RessourcesGironde>

² Sauf mention contraire, les données portant sur la cotisation et l'allocation ont été calculées en prenant en compte l'ensemble des participant·es tout au long de leurs mois de présence dans l'expérimentation et non pas simplement les foyers cotisants effectivement chaque mois.

³ Le taux de cotisation correspond à la part des revenus que les foyers consacrent au paiement de leur cotisation.

> Ce que cotiser veut dire

Pilier de la SSA, préalable imposé de l'expérimentation, l'existence d'une cotisation au sein de l'expérimentation n'a jamais fait débat au sein des caisses. Si ce sujet a été central au cours du prototypage (juin 2023 - février 2024), il s'est révélé moins omniprésent dans les échanges au sein des caisses durant la phase expérimentale (mars 2024 - mars 2025).

Au moment du démarrage de l'expérimentation, le processus devant permettre aux nouveaux·elles participant·es de choisir leur cotisation était composé d'un premier temps collectif d'échanges, lors de la première réunion de caisse. Ensuite, un temps de réflexion individuel leur était accordé à domicile avant de transmettre le montant qu'ils avaient choisi lors d'un nouveau rendez-vous d'inscription. Nous y reviendrons dans le chapitre 6, mais les modalités de ce démarrage n'ont pas permis de placer les participant·es dans des bonnes conditions pour s'approprier les enjeux de la cotisation. Sans que cela soit l'unique raison, on peut penser que cela a cristallisé certaines incompréhensions de ce pilier. Dès lors, tout au long de l'année, **trois dimensions ont été régulièrement mises sur la table** permettant de mesurer les points de crispation qui se sont maintenus sur ce sujet.

La première est son caractère universel.

A plusieurs reprises au cours de l'expérimentation, des voix ont exprimé le souhait de contribuer économiquement au projet sous la forme d'un don - qui pourrait être défiscalisé - et ce, sans bénéficier de l'allocation en retour. L'interrogation sous-jacente concerne la motivation des profils les plus aisés : "Quelle serait leur motivation à participer sans cela ?". Ici se mesure la dimension centrale de la cotisation au-delà de l'outil de financement qu'elle constitue : elle casse les formes de distinctions économiques en plaçant tous les membres du groupe expérimentant la caisse sur un même pied d'égalité. Ce principe n'a pas été sans "bousculer" certain·es participant·es notam-

ment ceux qui expriment le fait "de ne pas avoir besoin de l'allocation pour manger ce qu'ils veulent".

La seconde concerne le caractère contraignant de la cotisation.

Le choix - précédant l'expérimentation - de ne pas l'avoir rendu obligatoire chaque mois n'a pas été sans susciter des réactions tout au long de l'année, particulièrement dans les moments où était abordé l'équilibre économique de la caisse. Si certain·es trouvent "ingérable" le fait que la cotisation ne soit pas obligatoire, et ce, peu importe la façon qu'ont les personnes de dépenser leur allocation, d'autres s'interrogent : "Quel intérêt de recotiser si on n'a pas tout dépensé ?". On constate ici les deux dimensions qui orientent les débats sur cet enjeu de la régularité : d'un côté une approche collective de principe consistant à assumer une part en tant que membre d'une dynamique de solidarité, de l'autre une approche centrée sur l'individu qui consiste à prendre une part adaptable selon ses besoins. Ceux qui se sont révélés davantage en phase avec le caractère contraignant de la cotisation se présentaient souvent comme "des pragmatiques". Ils considèrent que si le principe de faire confiance à chacun·e pour déterminer son montant et son rythme de cotisation était louable, dans la "vraie vie" les choses se passaient autrement comme le souligne ce participant aux hauts revenus du Sud Gironde :

“ Pour que ce projet fonctionne, le nerf de la guerre, c'est quand même la finance. Si on veut distribuer des allocations, il faut que d'un autre côté, on aille les chercher. Il faut que chacun mette un peu la main à la pâte. Et il y en avait certains qui... qui restaient dans l'illusion, donner du sens, machin, etc. Non, donner du sens, oui, au départ, mais après, c'est comment on fonctionne. Et on fonctionne avec des finances.

À l'inverse, ceux qui, selon ce témoignage "restaient dans l'illusion" restent attachés à l'idée de confiance qui avait été souhaitée au départ en considérant que c'était le seul moyen de se responsabiliser.

La troisième dimension concerne l'inscription de sa cotisation individuelle au sein d'un collectif.

Durant la phase de prototypage, la cotisation avait été pensée comme ne devant pas simplement être évoquée en caisse selon sa seule perspective individuelle (moi et ma cotisation) mais également selon sa visée collective comme moyen d'action. A l'usage, l'évocation de ce thème durant les caisses locales s'est révélée délicate tant la dimension individuelle est restée centrale (moi et ma cotisation au sein du groupe) comme le souligne cette participante de Bègles aux revenus moyens (+) :

“ Dans la caisse locale, il y a aussi un peu des non-dits. Parce qu'on est sur un sujet qui est la finance. En France, justement, [...], on ne donne pas son bulletin de salaire. C'est assez enveloppé de secrets. Et là, je sentais qu'on naviguait dans des eaux assez troubles, où chacun n'osait pas trop dire, etc. Parce que ça éveillait aussi un côté coupable, de culpabilité. [...] Donc moi, je me suis posé véritablement des questions. Et puis après, je me suis dit, en fin de compte, moi, c'est comme ça. C'est ma décision. Je fais comme ça. Il y avait aussi un peu la peur du jugement, c'est-à-dire qu'on donnait peut-être... Je ne donnais pas assez, ou comme ça. Donc il y avait un peu ces eaux troubles.

Ce qui se joue avec la cotisation, c'est la matérialisation de la confiance que chacun·e accorde aux individualités qui constituent le groupe. Un moment a été particulièrement crispant sur ce sujet. Il s'est déroulé au bout de quatre mois, lorsqu'il a été établi que l'objectif de financement de la caisse envisagé à 40% ne serait pas atteint⁴. Des échanges, parfois engagés, ont eu lieu pour tenter de donner du sens à ce qui s'apparente à un échec. Si la plupart des prises de parole restaient dans l'idée que collectivement, chacun faisait du mieux qu'il pouvait, d'autres en revanche n'ont pas hésité pas à suspecter telle ou telle catégorie comme ne jouant pas totalement le jeu. En ce sens, il a parfois été compliqué de sortir du schéma du "moi je cotise bien, ce sont les autres le problème" :

“ Quand j'entends des gens qui sont propriétaires ou qui ont un bon salaire et qu'ils commencent à te parler patin couffin et qui donnent que dix euros par mois. Non mais il faut arrêter quoi. Ferme ta bouche et va voir ailleurs.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bègles)

Pour autant, il a aussi été question de la visée collective de la cotisation comme moyen d'action. Cela a particulièrement été le cas dans la caisse du Pays foyen où une dynamique réflexive sur l'utilisation de la cotisation a été menée pour ne plus simplement l'envisager comme source de financement d'une allocation seule mais comme outil d'investissement pour prendre directement en charge le salaire des travailleur·ses conventionné·es.

⁴ Cet épisode a permis de comprendre que la comparaison entre expérimentation du pourcentage de financement de la caisse n'était pas opérant et qu'il fallait se reporter aux moyennes des montants de cotisation des foyers pour budgétiser les équilibres financiers.

> Les perspectives individuelles de la cotisation

L'intérêt de la règle de fixation du montant de cotisation par l'auto-détermination permet d'interroger l'éventail de raisons qui la justifie. Deux logiques individuelles ont été observées. La première est centrée sur l'individu et sa situation pour fixer le montant de cotisation. Par exemple, on retrouve ici les 26% de participant·es qui considèrent que c'est leur situation financière qui a été le principal élément pour déterminer leur montant de cotisation, ou les 12% qui ont pris en considération le montant de leur allocation pour élaborer celui de leur cotisation. Il s'agissait pour eux de mesurer, à partir de ce qu'ils reçoivent, le juste effort budgétaire à faire. La seconde est davantage orientée vers le collectif. Ici, on retrouve les 20,5% des participant·es qui déclarent avoir suivi la grille d'aide à la décision pour déterminer leur montant, ou encore les 16% qui expliquent que c'est le soutien et l'équilibre du projet qui a été leur élément déterminant. Ces deux logiques ne sont pas antagonistes mais bien complémentaires. Chaque participant·es éprouve des réflexions qui s'inscrivent alternativement dans l'une ou l'autre orientation l'amenant à décider de son action.

Dans une certaine mesure, l'allocation n'a pas été uniquement perçue comme un filet de sécurité mobilisable en cas de coup dur - comme l'est la prise en charge des soins de santé par la Sécurité Sociale - mais comme un budget à gérer. Une logique gestionnaire a donc été observée amenant certains foyers à déclencher le paiement de leur cotisation seulement lorsqu'ils en avaient besoin (en moyenne 20,5% des foyers ne cotisaient pas chaque mois). Ici, les cotisant·es ont tendance à être des acteur·rices économiques rationnel·les. Inscrit·es dans le profil type des "opportunistes", iels ont une vision plus utilitariste et individualisante du projet. Iels tentent de limiter les contraintes globales pour maximiser les bénéfices matériels :

“ Moi, concrètement, on me dit, tu donnes 10 euros minimum, je donne 10 euros. Les gars, il fallait fixer un truc plus haut si vous vouliez que ce soit plus haut. J'avais pas forcément le budget ni la volonté de mettre plus. C'est une expérimentation. Moi, je joue le jeu. Vous me dites 10, je mets 10. Dans le sens où il fallait aussi que je m'y retrouve. Parce que si je mettais 50, après il me restait 100, mais à dépenser quand même avec une contrainte. Donc il fallait que la contrainte vaille aussi le jeu. Moi je suis restée à 10. J'étais d'accord. Ça me semblait correct. Et... Moi, je dépense tout dans le mois. Enfin, tant qu'il y en a, je dépense moi. C'est open bar.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bègles)

La notion de "contraintes d'achats" revient souvent dans ce type de discours. Plusieurs ont intégré dans le calcul de leur cotisation la charge mentale que constituait la prise en compte des nouvelles modalités d'approvisionnement à gérer. A cela s'ajoute la considération, pour celles-eux qui ont profondément changé leurs habitudes d'approvisionnements, que le panier n'était pas aussi fourni avec leur allocation que lorsqu'ils dépensaient la même somme dans un supermarché (les prix étant globalement plus chers). Le fait de devoir réorganiser ses déplacements, ses horaires, ses routines d'achats, de prendre en compte la réalité du pouvoir d'achat qu'offre l'allocation, tout ceci a eu un coût que certain·es ont intégré dans le calcul de leur cotisation.

D'autres ont adopté une posture paradoxale consistant à adhérer pleinement aux objectifs du projet en voulant préserver au maximum sa pérennité, tout en limitant le coût individuel qu'ils doivent supporter. Certains profils ont ainsi décidé de cotiser à la hauteur de l'allocation qu'ils percevaient sans autres considérations :

“ Je suis parti du principe que je ne voulais pas bénéficier du système. Et je ne voulais pas que ça me coûte. Je prenais des contraintes, mais je ne voulais pas non plus que ça me coûte. Donc, j'ai fait simple. J'ai dit, je vais toucher tant, je vais payer tant. Terminé. Comme ça. Opération blanche. On est parti sur une opération blanche. Oui. Tout simplement. Et je continue jusqu'au bout mon opération blanche.

(Participant·e aux hauts revenus, Sud Gironde)

Constatons enfin que le principe de l'auto-détermination a révélé l'existence d'un "plafond de verre" au-delà duquel il devenait difficile pour certains foyers de cotiser et ce, malgré l'existence de gains tangibles. Ce sont majoritairement les foyers les plus aisés qui ont rapporté cette "barrière psychologique" associée à leur cotisation (qui pouvaient atteindre parfois plusieurs centaines d'euros). Pour illustrer ce point, citons cet extrait d'entretien d'un participant appartenant à la catégorie des hauts revenus qui témoigne en avril 2025,

au moment du changement du montant d'allocation :

“ Moi je donnais 250 pour 225 et le fait de dépenser 250, je m'étais dit que là, en début de mois c'est un peu compliqué, j'ai telle et telle dépense qui arrive donc c'est compliqué. [Alors que là], je vais toujours donner 25 euros de plus, je vais donner 75 pour 50 mais en fait je l'accepte beaucoup plus, c'est pas pareil, c'est bizarre. Ouais je pense que c'est un vrai impact en fait en tout cas pour moi ça l'a été...

Ce résultat est crucial car il remet en cause la possibilité que l'expérimentation en tant que telle puisse être un outil de redistribution des richesses. Il existe un seuil au-delà duquel celles et ceux qui restent des volontaires acceptant de jouer le jeu d'une expérimentation ne sont pas prêt·es à assumer dans leur contribution économique. Les limites du principe de l'auto-détermination apparaissent clairement : si elle semble être fondamentale pour initier une adhésion et une confiance dans le lancement d'une dynamique de ce type, en revanche, elle ne permet pas que soit mis en place volontairement un principe de redistribution des richesses, aucun foyer n'acceptant sans y être contraint de mettre un montant au pot commun qui dépasse un certain seuil, et que l'on peut considérer être la limite d'une adhésion volontaire.

➤ Les caractéristiques sociologiques influençant la cotisation

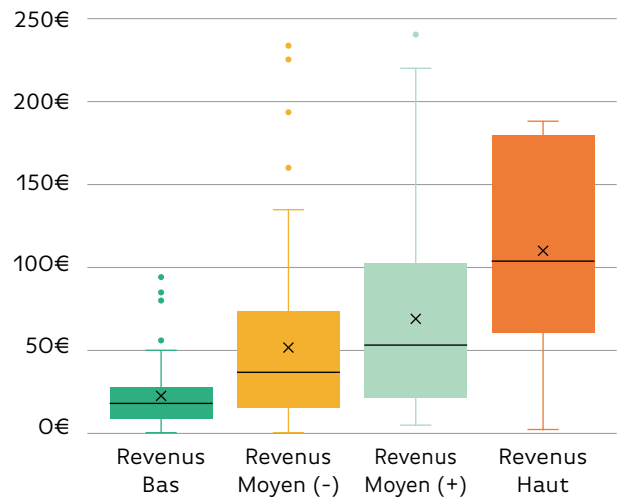
Au-delà de ces considérations individuelles, le choix de l'auto-détermination a offert une opportunité pour analyser les effets des variables sociodémographiques sur la propension des participant.es à cotiser ou non au dispositif. Grâce à cela, l'enquête montre un certain nombre de corrélations⁵ entre les caractéristiques sociologiques et la manière de pratiquer la cotisation. Les caractéristiques les plus pertinentes étant les niveaux de revenus et de diplôme.

Payer sa cotisation

Le principe de la cotisation a été bien accepté : pour 53 % des foyers, elle n'a pas eu d'impacts sur leur budget et pour 30%, cet effort financier a été facile à faire. Cependant 5% des foyers reconnaissent que cela a été un effort difficile. Le fait que la cotisation soit basée sur un système de confiance (sans justificatif), de responsabilisation (auto-détermination guidée) et sur lequel les participant.es ont été décisionnaires, a permis de minorer son caractère contraignant. Il ne faut pas non plus négliger que le principe d'auto-détermination a permis de constituer majoritairement des montants de cotisation jugés modestes et donc peu impactants dans le budget général des foyers.

Dans le détail, l'enquête indique que les montants moyens de cotisation suivent l'évolution des revenus, les foyers les plus aisés étant ceux qui cotisent avec le montant moyen le plus élevé (Fig 4). Ainsi, pour les quatre catégories de revenus étudiées : Bas - Moyen (-), Moyen (+), Haut, la cotisation médiane est respectivement de 18 €, 37 €, 53 € et 103 €.

Figure 4 - Répartition des montants de cotisation selon la catégorie de revenu

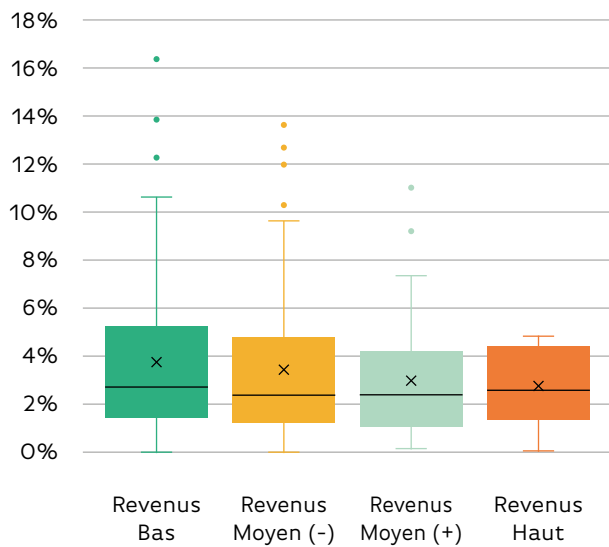


Exemple de lecture : Pour la catégorie des **"Revenus bas"** (inférieur à 12 510 € déclarés par an et par UC), la cotisation médiane est de 18 € (notée par un trait dans le graphique), la cotisation moyenne est de 23 € (notée par une croix dans le graphique), le premier quartile est environ à 10 €, le troisième à 30 € et la cotisation maximum est de 95 €.

En revanche, lorsque l'on s'intéresse aux taux de cotisation, la tendance est inversée (Fig 5), même si l'on obtient pour ces mêmes catégories des taux médians équivalents et qui sont respectivement de 2,73%, 2,36%, 2,41%, et 2,60%.

⁵ Nous parlons de "corrélation" et non de "causalité" car le protocole de recherche ne permet pas de justifier de cette dernière appellation.

Figure 5 - Répartition de la part des cotisations dans le revenu selon la catégorie de revenu



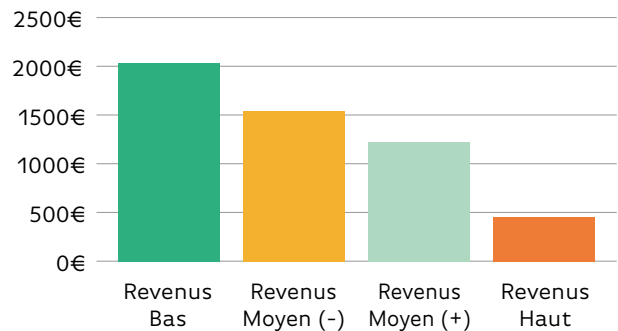
Exemple de lecture : Pour la catégorie des **"Revenus Bas"**, le taux médian est de 2,73% (-), le taux moyen est de 3,79% (x), le premier quartile est environ à 1,9%, le troisième à 5,5% et le taux maximal de 16,38%.

Notons que si ces taux médians sont équivalents entre catégories, on constate en revanche une forte hétérogénéité dans la répartition des taux de cotisation au sein des catégories de revenus. Les efforts financiers les plus importants sont supportés par les plus précaires puisque 25% de leurs cotisations correspondent à un taux de cotisation de plus de 5%, alors qu'aucune cotisation des plus hauts revenus ne dépasse 5%. Ce sont donc bien les foyers les plus précaires qui ont proportionnellement le plus cotisé même si, ce sont les plus hauts revenus qui ont les montants de cotisation les plus élevés (en valeur absolue). Le coût de la cotisation (calculé en taux) n'a donc pas été équitablement réparti et a pesé davantage sur les foyers les plus précaires.

Cette dégressivité du taux de cotisation a un effet immédiat paradoxal dans ce type de projet oeuvrant pour plus de justice sociale : elle accentue les inégalités économiques entre les foyers. Cet effet est néanmoins contrebalancé par le versement des allocations (indépendant du niveau de richesse des foyers). Le solde entre le total annuel des allocations reçues et le total annuel des cotisations versées reste avantageux

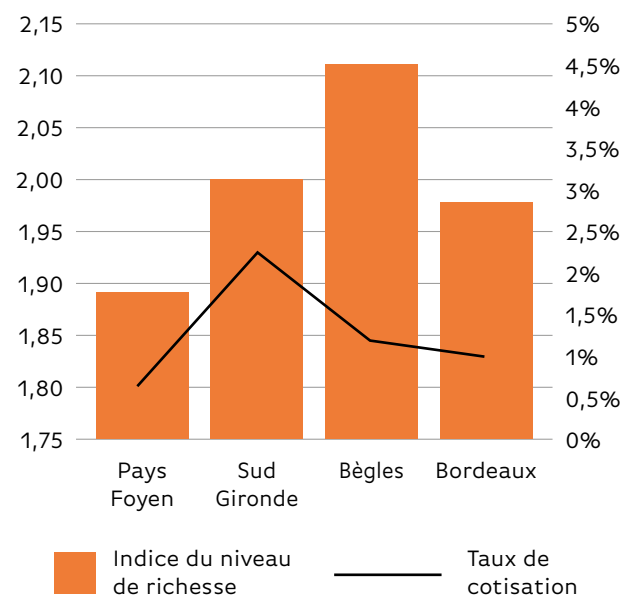
pour les plus bas revenus (Fig 6). Dès lors, la participation au projet a permis malgré tout d'opérer une forme de redistribution.

Figure 6 - Solde entre cotisation totale versée et allocation totale reçue par foyer selon les niveaux de revenus



Appliquée au territoire, la variable revenu ne rend pas totalement compte des différences de pratiques de cotisation. Pour documenter son effet, un "indice de richesse"⁶ a été calculé pour chacun des territoires et mis en comparaison avec les taux de cotisation territoriaux (Fig 7). On retrouve ici les distinctions territoriales quant à la composition du panel d'expérimentateur·rices, qui n'est pas tout à fait équivalente entre les territoires.

Figure 7 - Taux moyen de cotisation territorial selon l'indice de niveau de richesse



⁶ L'indice correspond à la moyenne pondérée de la répartition selon les revenus en attribuant le poids 1 pour les Revenus Bas, 2 pour les Revenus Moyen (-), 3 pour les Revenus moyens (+) et 4 pour les Revenus Hauts. Un indice élevé signifie une présence plus importante de Revenus hauts, à l'inverse un indice faible correspond à la présence plus importante de Revenus faibles.

La figure 7 met en évidence que l'indice de niveau de richesse à Bègles est le plus élevé et pourtant son taux de cotisation moyen est bien en deçà de celui du Sud Gironde alors que les deux informations semblent positivement corrélées sur les autres territoires. Ce résultat renforce notre hypothèse que les niveaux de revenus ont une influence sur les comportements de cotisation.

Pour compléter la réflexion, il faut tenir compte d'une autre variable : les niveaux de diplôme. Les résultats indiquent là-aussi une corrélation positive entre les taux de cotisation et le niveau de qualification selon cette acception : plus les niveaux de diplômes augmentent, plus les taux et les montants de cotisation sont élevés (Fig 8 et 9).

Figure 8 - Moyenne des taux de cotisation sur l'ensemble des mois selon les niveaux de diplôme

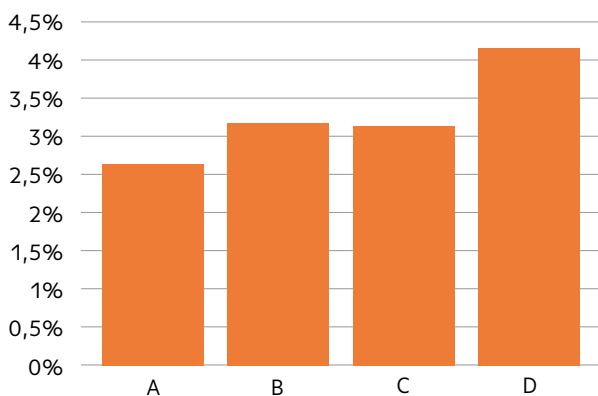
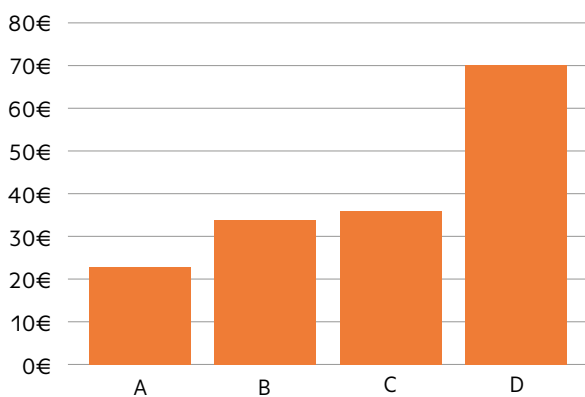


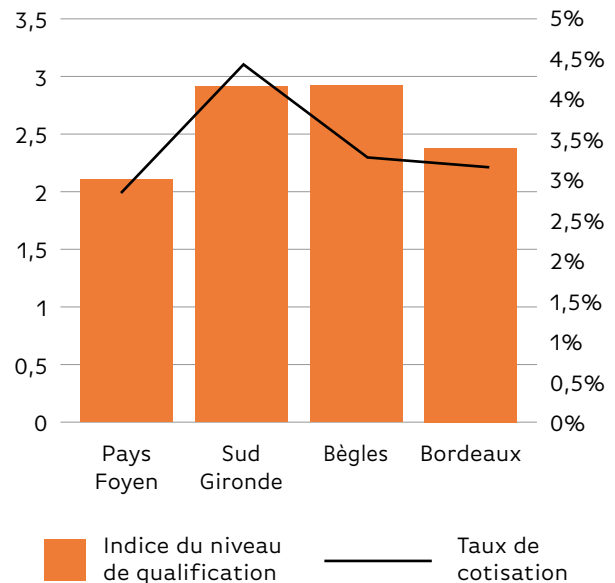
Figure 9 - Moyenne des montants de cotisation sur l'ensemble des mois selon les niveaux de diplôme



Légende : (A) Aucun diplôme ou certificat d'études primaires (CEP) / (B) CAP, BEP (CEP) / (C) Bac (général, pro ou technologique), BTS, DUT, DEST, DEUG / (D) Licence, Master, Maîtrise, DEA/DESS, Diplôme de Grande École.

En appliquant de nouveau cette variable aux réalités territoriales, les niveaux de diplôme ne rendent pas totalement compte non plus des pratiques de cotisation. Pour l'illustrer, nous avons cette fois calculé un "indice de qualification"⁷ pour chacun des territoires et mis en comparaison avec les taux de cotisation territoriaux (Fig 10).

Figure 10 - Taux moyen de cotisation territoriale selon l'indice de niveau de qualification



Deux profils se distinguent : le Sud Gironde et Bègles qui sont les territoires avec le plus haut niveau de diplôme (respectivement 2,91 et 2,93) et qui se trouvent être également les deux territoires avec les plus hauts taux de cotisation (4,43 % et 3,28 %).

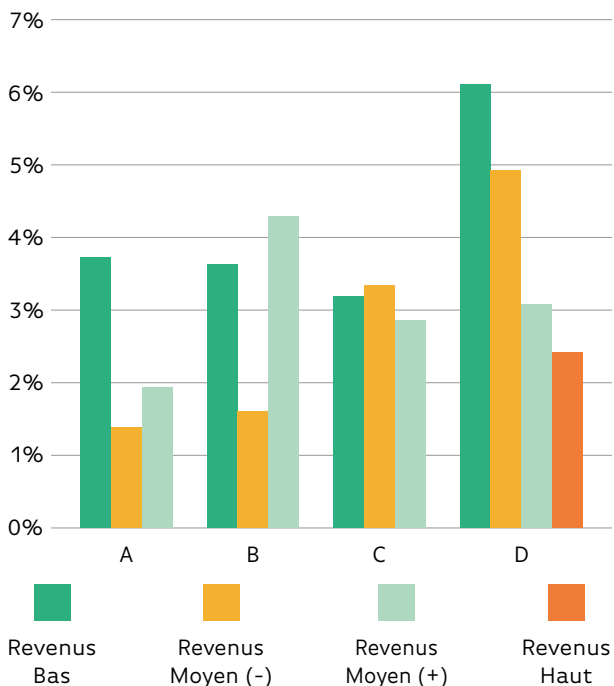
Le Pays foyen et Bordeaux sont les territoires avec les plus bas niveaux de diplôme (respectivement 2,11 et 2,37), et sont également ceux qui ont les plus bas taux de cotisation (2,85 % et 3,16%).

⁷ L'indice correspond à la moyenne pondérée de la répartition selon les niveaux d'étude en attribuant le poids 0 pour Non-renségné, 1 pour Aucun diplôme ou certificat d'études primaires (CEP), 2 pour CAP, BEP, 3 pour Bac (général, pro ou technologique, BTS, DUT, DEST, DEUG), 4 pour Licence, Master, Maîtrise, DEA/DESS, Diplôme de Grande École). Un indice élevé signifie une présence plus importante de haut niveau d'étude, à l'inverse un indice faible correspond à la présence plus importante faible niveau d'étude ou de manque d'information.

Une nouvelle fois, la caisse de Bègles se singularise en comparaison des trois autres territoires : à niveau de qualification équivalent avec le Sud Gironde, son taux moyen de cotisation est inférieur de 1,15 point. Ceci nous amène à la conclusion que le taux de cotisation moyen est soumis à minima à deux variables aux effets antagonistes : la variable diplôme, qui a tendance à faire augmenter les taux et les montants et la variable revenu qui a tendance à faire baisser les taux et augmenter les montants. Ces deux variables sont plus ou moins efficaces en fonction de leur niveau : il apparaît qu'au-delà d'un indice de richesse de 2 (le cas de Bègles), la variable revenu a tendance à prendre le dessus sur la variable diplôme et accentue la diminution des taux de cotisation.

Pour conclure sur ce point, observons la mise en relation directe de la variable revenu et de diplôme sur les taux de cotisation (Fig 11).

Figure 11 : Moyenne des taux de cotisation selon les niveaux de diplôme et de revenus



Légende : (A) Aucun diplôme ou certificat d'études primaires (CEP) / (B) CAP, BEP (CEP) / (C) Bac (général, pro ou technologique), BTS, DUT, DEST, DEUG / (D) Licence, Master, Maîtrise, DEA/DESS, Diplôme de Grande École.

Une nouvelle fois, l'effet antagoniste des deux variables se dessine clairement : à niveau de diplôme équivalent, il y a une tendance des plus bas revenus à cotiser en moyenne davantage que les plus hauts revenus. C'est particulièrement probant, pour le niveau de diplôme Licence, Master, Maîtrise, DEA/DESS, Diplôme de Grande École (D). Nuançons néanmoins ce résultat par l'absence de représentation des hauts revenus dans les niveaux A, B et C.

Le non-recours

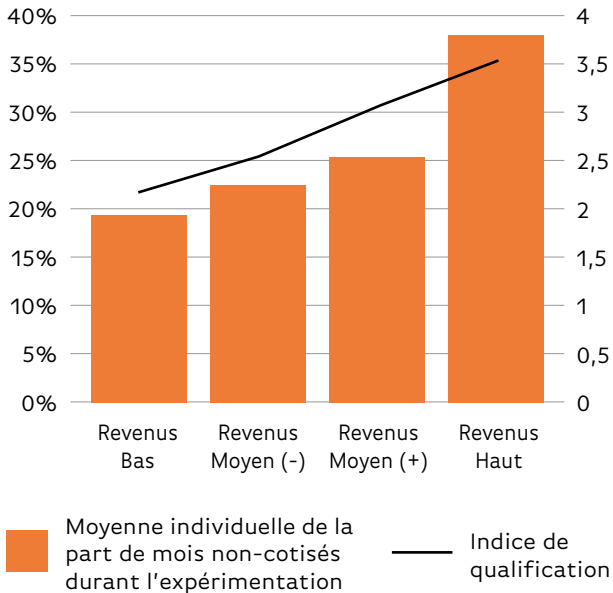
Une dimension qui n'avait pas été anticipée au moment du prototypage de l'expérimentation et qui s'est pourtant révélée non-négligeable est la question du non-recours à la cotisation. Rappelons que chaque foyer se devait, chaque mois, de faire la démarche de payer sa cotisation en ligne ou lors de rendez-vous en présentiel dans des lieux déterminés (ils avaient aussi la possibilité de faire un paiement récurrent auprès de leur banque). La philosophie du projet voulant que cette cotisation soit payée chaque mois, déclenchant automatiquement le versement de l'allocation, il s'est révélé que ce phénomène de "non-recours" n'a pas été anecdotique puisqu'en moyenne, c'est 20,6% des foyers qui ne cotisent pas chaque mois. Ce chiffre, qui ne concerne pas systématiquement les mêmes foyers, est conséquent, bien qu'il ait diminué tout au long de l'année.

Pour expliquer ce phénomène, évoquons dans un premier temps les conséquences des difficultés de la gestion manuelle et mensuelle qui a entraîné des oublis récurrents chez un nombre limité de foyers (une cotisation non payée ne pouvant pas être rattrapée) et ce, malgré les relances effectuées par l'équipe d'animation.

Au-delà de ces explications d'ordre circonstancielle, il apparaît une nouvelle fois que les variables revenus et diplômes influencent négativement cette pratique du non-recours selon cette logique : les foyers à revenus et niveaux de diplômes plus élevés, cotisent moins régulièrement. Dans la figure 12, on constate une légère diminution de la part de non-recours à mesure de l'augmentation du niveau de diplôme du ou de la répondant.e, à l'exception du niveau de diplôme (D).

De plus, il s'agit de la catégorie où la moyenne pondérée de richesse dépasse l'indice 2 qui semble une nouvelle fois correspondre à un palier faisant basculer la pratique de la cotisation d'une tendance à une autre.

Figure 12 - Moyenne par foyer du non-recours et de l'indice de qualification en fonction des niveaux de revenus



Ici, la plus ou moins grande importance que revêt l'allocation pour subvenir à ses besoins alimentaires (l'allocation étant versée uniquement après le paiement de la cotisation) explique certainement les écarts entre les différentes catégories de revenus.

Un résultat vient néanmoins nuancer cette conclusion. En effet, lorsque l'on observe les différences entre les territoires, on constate une différence de 18 points entre le territoire qui a le taux de "non-recours" le plus faible (Bordeaux - 14 %) et celui avec le taux le plus élevé (Pays foyen - 32%) quand bien même ce dernier est à la fois le territoire avec le plus faible indice de richesse et également de qualification. En somme, d'autres éléments circonstanciés doivent être mobilisés pour comprendre l'importance qu'a eu le non-recours dans le territoire du Pays foyen. Plusieurs hypothèses peuvent être mobilisées ici : le manque d'accompagnement des foyers dans le paiement effectif de la cotisation, la difficulté d'accès aux lieux conventionnés qui a minimisé l'intérêt de la dépense de l'allocation et donc de la cotisation, l'inadéquation du montant d'allocation avec les besoins réels.

Une corrélation entre participation et taux de cotisation

Une corrélation se dessine également entre les niveaux de participation et les taux et régularité de la cotisation selon cette logique : plus les participant·es sont présent·es en caisses locales et communes, plus leur taux de cotisation et leur régularité sont élevés.

Moyenne des taux de cotisation selon les niveaux de participation en caisse locale et commune

0% de participation	- 50% de participation	+ 50% de participation
1,80%	3,56%	3,93%

Moyenne de la régularité de la cotisation selon les niveaux de participation en caisse locale et commune

0% de participation	- 50% de participation	+ 50% de participation
47,19%	78,94%	83,33%

Ce résultat, qui reste une corrélation faute de protocole permettant de déterminer l'effet causal, renforce néanmoins l'importance de la participation dans l'appropriation globale du projet, l'envie de s'y investir et le degré d'adhésion.

➤ Les leçons de l'expérimentation : le maintien d'une logique caritative

La règle de cotisation actuelle ne permet pas au principe de redistribution des richesses de se mettre en place : au contraire, elle vient même renforcer les écarts de richesse en instaurant, indirectement, un poids plus important de la cotisation chez les ménages les plus précaires. Les réflexions sur les cotisations étant menées à partir des montants et non des taux, la perception de l'effort de contribution entre les catégories de revenus est biaisée. Si ce sont les foyers les plus précaires qui cotisent proportionnellement le plus, ce sont bien les foyers les plus aisés qui détiennent spontanément l'image de "généreux contributeurs" et dont il faudrait rechercher à tout prix la présence pour préserver l'équilibre financier des caisses. C'est dans ce but qu'a été discutée à plusieurs reprises en caisses locales et communes de la meilleure stratégie à adopter pour "aller chercher des riches" et les convaincre de participer au projet en vue de mieux équilibrer le budget.

Ce résultat remet en perspective l'ambition redistributive associée à la pensée de la généralisation de la SSA. Il montre que dans le cadre de cette expérimentation, envisagée selon le modèle de la protection sociale basée sur la socialisation d'une partie des ressources, il se maintient chez les participant·es une forte logique carita-

tive, basé sur le don, dans le calcul de leur participation financière qu'ils sont prêts à réaliser dans le dispositif. Là où la logique redistributive vise à rééquilibrer en partie les règles de répartition des richesses entre participant·es, la logique caritative ne fait que compenser, à la marge, ces écarts sans pour autant agir sur les causes qui les sous-tendent.

Il est illusoire d'envisager que ceux qui subiront à leur défaveur ce rééquilibrage des richesses l'acceptent volontairement, dans le cadre d'un dispositif basé sur l'autodétermination. On en mesure alors toutes les limites : si elle semble essentielle dans le cadre d'une dynamique expérimentale pour instaurer un climat de confiance et de responsabilité auprès des volontaires, elle ne permet en revanche pas d'établir une redistribution spontanée. C'est tout l'enjeu de la gestion des formes de contrainte au sein des expérimentations qui est posée ici : peut-on opérer une forme de redistribution des richesses uniquement à partir de la bonne volonté des volontaires ou doit-on mettre en place des règles de cotisation sous forme d'obligation ? Ajouté au caractère non-contraint, l'utilisation du terme "cotisation" ne décrit donc pas la logique en œuvre, le terme de "contribution" serait certainement plus adapté.



4.

La caisse de l'alimentation : un nouvel intermédiaire de marché ?



Une partie essentielle de la vie des caisses a consisté dans la mise en œuvre du "conventionnement", la sélection d'un certain nombre de points de vente et de produits éligibles aux paiements en MonA. Cette sélection s'est appuyé sur les réseaux préexistants dans les territoires autour de l'accès à l'alimentation durable et l'agroécologie. Elle a constitué principalement dans une forme de dialogue bienveillant avec des structures préalablement identifiées comme répondant aux exigences. Cette démarche se revendiquant du conventionnement de la Sécurité Sociale, s'en distingue néanmoins à plusieurs égards. Le résultat de ce processus produit une tension entre une aspiration au respect de règles collectives exigeantes en matières d'écologie et de santé et une logique d'inclusion des pratiques alimentaires et des professionnel·les locaux·les. Plus généralement, les débats au sein des caisses illustrent les défis organisationnels d'une sélection démocratique de l'offre.

> Le conventionnement du principe fondateur à la concrétisation

Si le rapport traite principalement de la période d'expérimentation de la cotisation et des achats en MonA (mars 2024 à mars 2025), la sélection de l'offre conventionnée s'est faite néanmoins sur une période plus longue. Pendant six mois, de janvier à juillet 2023, sur le modèle des conventions citoyennes, 40 personnes des quatre territoires d'expérimentation se sont engagées dans un Parcours d'Engagement, afin d'élaborer ensemble les contours de la Charte qui allait guider la sélection de l'offre alimentaire (Glory et al., 2024). Nommée "Charte Commune de Conventionnement des lieux et des produits"¹, elle définit les critères pour un conventionnement à deux niveaux (voir encadré sur les critères du conventionnement). D'une part, les participant·es

et les animatrices sont chargées de sélectionner les points de vente où ils pourront faire leurs achats (conventionnement des lieux), d'autre part, ils doivent à l'intérieur des rayons et des étales définir les articles qui répondent aux critères définis dans la Charte (conventionnement des produits). Cette double sélection constitue un choix fort de la part de la Caisse Commune, qui a été inspirée par la caisse de Dieulefit. Les premiers mois de l'année d'expérimentation ont été notamment centrés sur la mise en œuvre de la procédure de conventionnement divisée en plusieurs étapes : identification des points de vente volontaires, auto-évaluation par les points de vente à partir d'un formulaire présentant les différents critères, visite par un groupe de participant·es et d'animatrices.



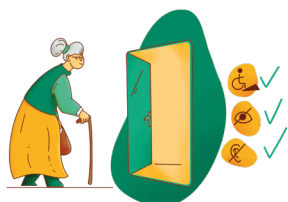
Visite d'une Boulangerie Conventionnée (Julia Baudelin)

¹ Cette charte est disponible à cette adresse : <https://acclimataction.fr/wp-content/uploads/2024/01/Charte-Commune-de-Conventionnement-.pdf>

Les critères du conventionnement

La Charte définissant les principes du conventionnement liste les cinq critères qui doivent guider la sélection des points de vente :

1



Le caractère **inclusif et accessible** du point de vente. Le lieu doit être accessible physiquement (dans l'espace et le temps, y compris pour les personnes à mobilité réduite et les usager-es des transports en commun) et également socialement (engagement contre les discriminations et prise en compte des handicaps).

2



Le **bien-être au travail**. Ce critère est défini de manière générale avec une mention spéciale concernant le travail bénévole.

3



La **transparence** et la **juste rémunération**. Ce critère porte sur la construction des prix en insistant sur la rémunération des producteur-rices.

4



La vente de produits issus de **pratiques agricoles durables**. Ce critère mentionne l'agriculture biologique en préservant la possibilité de justifier de ces pratiques par d'autres moyens.

5



La **localité des produits**. Les points de vente doivent favoriser les produits locaux en fonction de la disponibilité.

La Charte fixe également le principe d'un **conventionnement pondéré des points de vente** en fonction du nombre de critères respectés : 5 critères, 100% de prise en charge ; 4 critères, 75% ; 3 critères, 50%. Moins de 3, le lieu n'est pas conventionné.

En plus de ces cinq critères portant sur les lieux de vente, la Charte fixe huit critères pour construire la **"liste des produits de base, durables et de qualité", établie par chaque caisse locale**. En plus de la durabilité et de la localité, ils comprennent : la saisonnalité, la réduction des emballages, la faible transformation, la qualité nutritionnelle, le non-raffinage des produits.

> L'identification des points de vente : des dynamiques préexistantes et des logiques territoriales

L'évaluation systématique de l'offre existante dans le territoire (inventaire exhaustif des points de vente, sélection sur critères comptables, sociaux ou écologiques objectivables) a été rapidement écartée dès la phase de conception. La sélection a, au contraire, reposé sur une articulation entre les relations préexistantes, les aspirations des participant·es, les paysages alimentaires locaux et les interprétations locales des critères de la Charte.

La première étape de la démarche de conventionnement est l'identification par les caisses des points de vente qui pourraient correspondre aux critères dans le territoire. Les participant·es ont ainsi été invité·es à suggérer des points de vente qui leur semblaient correspondre aux critères de la Charte et des prises de contact spontanées en ont résulté. *In fine*, ce processus s'est avant tout incarné dans la formalisation de relations préexistantes avec des commerces alimentaires. Il a pu également accorder une place centrale aux associations portant l'animation des quatre caisses locales.

En observant les modalités de contact des points de vente, on observe différentes logiques à l'œuvre :

1. Des points de vente investis en amont de l'expérimentation. Dans cette catégorie, on trouve principalement

des épiceries associatives, coopératives ou des groupements d'achat dont le conventionnement a été réalisé tôt dans l'expérimentation.

2. Des **agriculteur·rices** déjà en lien avec les structures animatrices et les participant·es, engagé·e.s dans la vente directe et fréquemment dans les réseaux militants.

3. Des **commerces alimentaires** et des **étals de marchés locaux** identifiés pour pallier les manques des catégories précédentes en termes de couverture des besoins alimentaires. Ces derniers sont plus souvent des entreprises privées de la distribution et de l'artisanat : magasin de producteurs, boucherie, boulangerie.

Pour ce troisième type d'acteur·rices, une moindre connaissance du projet et une moindre proximité avec les acteur·rices de la caisse de l'alimentation a entraîné un certain nombre de refus ou de procédures inachevées. Là où le conventionnement du réseau existant a été relativement aisé, l'élargissement de ce cercle de "convaincu·es" a nécessité un travail important de la part de participantes et des animatrices.

Ces modalités de contact révèlent l'existence préalable de réseaux centrés sur l'alimentation durable ou de qualité. Une tentative de visualisation de ces liens (Voir fig. 13) pointe vers plusieurs dimensions :

1

Un projet qui relie trois territoires relativement autonomes les uns des autres.

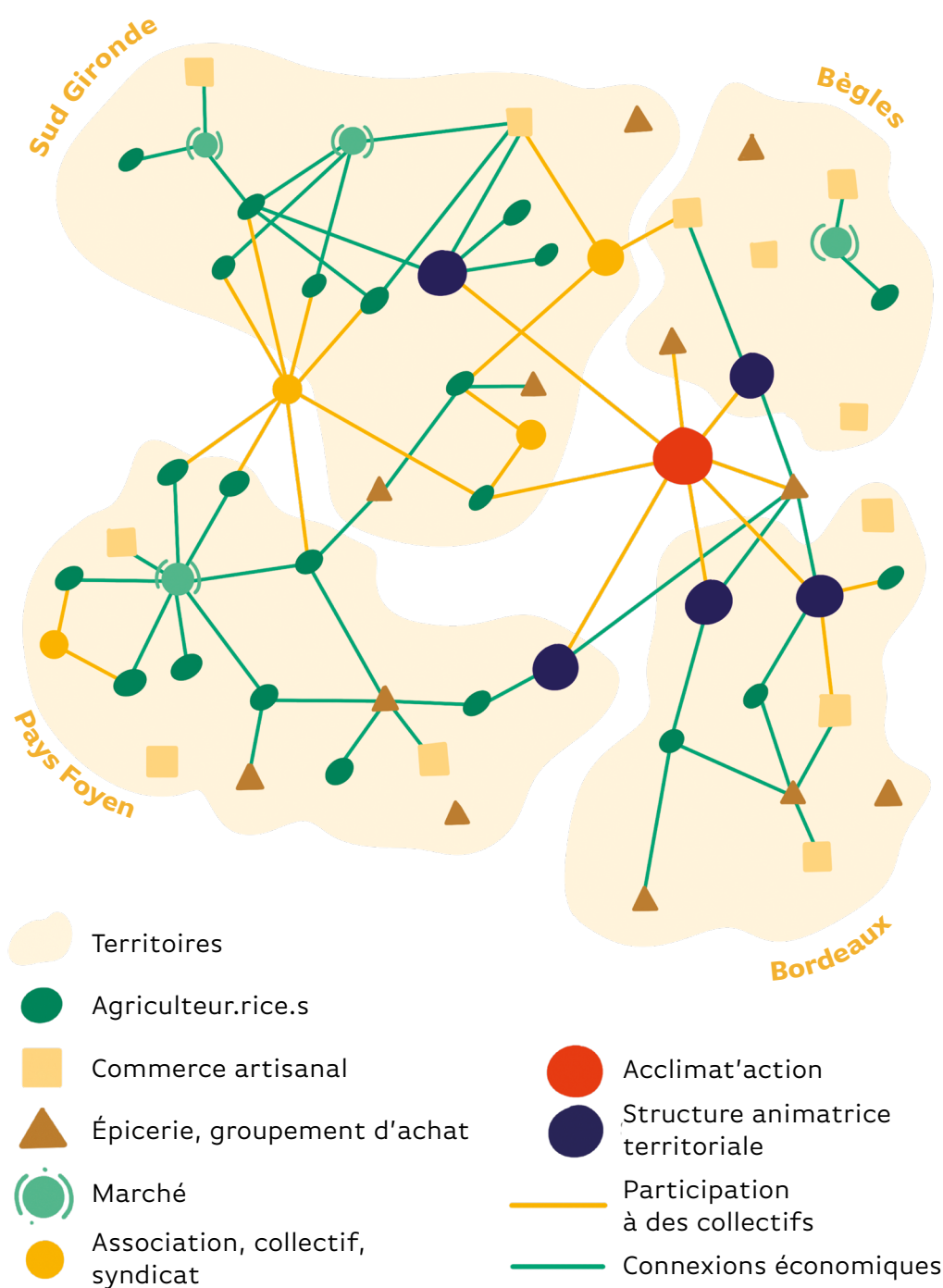
2

Une fréquence des engagements syndicaux et militants de la part des agriculteur·rices, notamment dans le Sud Gironde.

3

Un réseau centré sur le marché dans le Pays Foyen.

Figure 13 - Des liens commerciaux et militants préexistants



Les caractéristiques des professionnel·les

Des points de vente divers



Artisan·es commerçant·es

- 3 Epicerie fine et vrac
- 2 Magasins Biologiques
- 5 Magasins coopératifs ou associatifs
- 1 Magasin de producteurs
- 5 Boulangeries
- 5 Boucheries
- 1 Fromagerie
- 1 Poissonnerie
- 1 Primeur
- 1 Groupement d'achat

Agriculteur·rices

- 13 Maraîchages
- 3 Polycultures élevage
- 2 Elevages caprin
- 2 Paysans-boulangers
- 1 Elevage porcin
- 1 Apiculture



Les atouts des circuits courts alimentaires

Agriculteur·ices conventionné·es comparé à l'agriculture en France (RA, 2020)

Circuits courts	100%(23%)
Vente en AMAP	35%(1,6%)
Agriculture biologique	74% (12%)
Pluriactivité	52% (20%)
Surface moyenne (en hectare)	19,5 (69)
Nombre moyen de travailleurs (ETP)	3,3 (1,85)

Un groupe très féminisé, diplômé et en reconversion

56%

Bac +3 ou plus (23% pop générale, 4% agriculteur·rices, 14% artisan·es, chef·fes d'entreprises)

61%

femmes (28% agricultrices, 31,7% Artisan·es cheffes d'entreprises)

30%

des professionnel·les conventionné·es ont quitté les filières agroalimentaires conventionnelles.

66%

des professionnel·les conventionné·es travaillaient avant leur activité actuelle dans un autre secteur économique.

➤ Des mécanismes de sélection qui entérinent beaucoup et contraignent peu

Le processus de conventionnement a confirmé ces relations préexistantes et les a formalisées de manière apparemment indistincte. Si une partie des professionnel·les contacté·es pour entamer une procédure de conventionnement ont décliné la sollicitation qui leur a été faite, celles·eux qui ont poursuivi les démarches ont intégralement été conventionné·es. 48 points de vente ont ainsi été sélectionnés. Parmi eux, seuls deux (une exploitation agricole et une épicerie) ont été concernés par la possibilité laissée aux caisses d'un conventionnement à 75% en cas de respect partiel des critères.

Les professionnel·les portent sur la procédure de conventionnement un regard globalement positif. Parfois rebuté·es par la perspective de "paperasse" supplémentaire, iels louent très majoritairement le processus "léger", les formulaires "clairs, lisibles et succincts" (Éleveuse de chèvres). Les points de vente diversifiés ont parfois eu des coûts plus importants, mais relativement faibles par rapport aux bénéfices que la majorité d'entre eux ont pu tirer de leur participation :

« C'est très confortable. Alors, OK, c'est un peu chronophage. OK, j'ai des fois peut-être mes étiquettes ou même du temps en caisse et tout. Mais enfin, c'est rien comparé à quelque part le cadeau qu'on me fait de recevoir du chiffre d'affaires facilement.

(Propriétaire d'une épicerie)

Le pendant de cette procédure pensée pour faciliter la participation des professionnel·le·s est la coexistence dans l'offre conventionnée de points de vente aux caractéristiques très diverses, aussi bien au niveau organisationnel, des pratiques et des gammes de prix. On trouve ainsi des entreprises privées et des associations, des agriculteur·rices, des artisan·es et des commerçant·es, de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique, des magasins et des étals de marché, etc.

Cette hétérogénéité se retrouve de manière particulièrement forte dans la mise en œuvre du deuxième niveau de conventionnement : celui qui concerne les produits. Une part importante des points de vente a vu l'intégralité de son offre conventionnée, c'est notamment le cas des maraîcher·es, éleveur·euses et paysans boulangers en vente directe. Au contraire, la grande majorité des commerces a dû, en collaboration avec des participant·es, définir une sélection de produits répondant aux critères de la Charte.



On a pu assister, lors de ces visites à des postures diverses de la part des gérants des magasins aboutissant, de fait, à des modalités de sélections différentes. Le conventionnement s'est inscrit dans un espace qui préexistait et qui reflétait des décisions antérieures. Ainsi, les participants ont régulièrement repris des codes couleur ou sélectionné des armoires entières validant de fait des divisions faites par les magasins. En définitive chaque étape du conventionnement par produit a donné lieu à des mises en œuvre différentes qui aboutissent à des situations uniques à chaque point de vente :

1. Certains gérants de points de vente ont simplement noté lors de la visite les produits conventionnés, puis communiqué cette liste de manière orale aux cotisant·es venu·es faire leurs courses.
2. D'autres commerces ont procédé à un étiquetage dédié dans les rayons des produits conventionnés.
3. Beaucoup plus rarement, certains points de vente ont intégré au logiciel de gestion une mention du conventionnement ou non des produits, permettant de mieux suivre l'éligibilité en caisse.

Chaque modalité donne lieu à des écarts plus ou moins importants entre le conventionnement théorique et la réalité des achats en MonA. La grande majorité de ces écarts sont le fait de problématiques organisationnelles et de manque de temps :

“ Alors après, là où on est encore mauvais, je te le dis clairement. Je ne sais pas si tu vois au niveau des étiquettes de prix [...]. Normalement, dans un monde idéal, ce truc-là [...] serait derrière chaque étiquette d'un produit qui est conventionné dans la MonA. Là, on a un chantier qui se fait cette semaine de vérification de tout ça. (Salarié d'une épicerie)

Les cas de non-respect intentionnels sont rares et majoritairement justifiés dans les entretiens par des motifs altruistes :

“ Alors, on est un petit peu hors des clous, des fois, parce qu'il y a des choses qui nous causent des soucis. Par exemple, la pâte à tartiner. Ça n'a pas été référencé comme produit. Nous, on la passe quand même. [...] Quand une maman veut faire plaisir à ses enfants, c'est grave, ça. Moi, je comprends.

(Bénévole d'une épicerie participative)



➤ Souplesse et hétérogénéité du conventionnement : des enjeux qui soulèvent des débats importants

Ce processus léger et bienveillant a abouti à la mise en relation des participant·es avec une offre relativement hétérogène en termes de mode de production, de distribution et de prix. Cette souplesse est perçue par les professionnel·les comme par les participant·es comme un atout, permettant d'intégrer une diversité importante de profils et de garantir un accès à la diversité des alimentations désirées :

« Après il y a le conventionnement proprement dit de la démarche de la SSA. [Si elle] s'appuie sur des cahiers des charges existants par exemple la bio... Là on voit bien toute la difficulté du truc parce que d'abord l'offre n'est pas là et puis tu écarter des gens qui sont des acteurs locaux tout à fait défendables... enfin recommandables.

(Polyculteur-éleveur)

Cependant, loin de constituer une simple chambre d'enregistrement, le conventionnement a produit des échanges nombreux et certaines oppositions. La souplesse mentionnée précédemment s'articule dans plusieurs cas avec la critique de disparités, de formes d'inégalité de traitement entre points de vente, mais aussi entre caisses locales qui pose en définitive des questions sur deux dimensions essentielles du fonctionnement des caisses : leur autonomie et la confiance que leur portent les participant·es.

1. Certains points de vente coopératifs ont ainsi été perçus comme disposant d'un poids très important dans les caisses du fait de la présence de plusieurs adhérents très investis dans les deux espaces (caisse locale et magasin). Si les visites de conventionnement ont été systématiquement réalisées par des personnes extérieures, la procédure de conventionnement apparaît aux yeux de certains participant·es, citoyen·nes comme professionnel·les, perméables aux rapports de force économiques. Le phénomène, encore marginal, soulève néanmoins des questionnements importants sur l'autonomie des caisses vis-à-vis des filières.

2. Un autre enjeu marquant est la possibilité pour les participant·es d'une caisse d'acheter certains produits qui restent exclus du conventionnement dans une autre. Ainsi, certains produits, comme le chocolat ou le foie gras, sont accessibles seulement dans certains territoires. Cet enjeu soulève le caractère « subjectif » des règles entourant le conventionnement par produit et l'ambiguïté derrière la décision par consensus. Si certaines personnes prennent position pour une procédure plus systématique et rigoureuse, les coûts en énergie d'une telle démarche rendent difficile cette éventualité.

> L'importance de l'animation dans le conventionnement

La procédure de sélection d'une offre alimentaire, décrite par le terme de "conventionnement", s'est incarnée pendant cette première année comme la sollicitation des réseaux constitués autour de l'alimentation locale, durable et de qualité déjà en place dans les territoires. Si les participant·es ont participé de manière active en suggérant des lieux, voire en accompagnant les points de vente dans leur autoévaluation, une partie significative du travail a été réalisée par les équipes de l'association et les animatrices locales. Ce rôle central de l'animation renvoie aux critiques récurrentes à l'égard des dispositifs participatifs comme "fabriques du consentement" (Montagne *et al.*, 2024), notamment dans les questions alimentaires (voir chapitre 6).

En dépit de leur temps contraint, les animatrices locales ont joué un rôle particulièrement important, notamment hors de l'agglomération bordelaise, apportant une connaissance et une vision singulière des paysages alimentaires des caisses. Il convient de distinguer deux profils d'animatrices. Là où l'équipe salariée de l'association Acclimat'action regroupe des profils en première expérience professionnelle, principalement issus de formation en ingénierie agronomique, les animatrices locales sont plus âgées et plus centrées sur le travail social. Les premières consacrent tout leur temps au projet là où les secondes ont une

large variété d'activités hors de l'expérimentation, qui ne constituent qu'un aspect de leur travail. Ces différences de place dans le projet, de trajectoires biographiques et de formation expliquent des écarts dans les rapports aux questions alimentaires et dans des pratiques et des normes de l'animation. Ces animatrices ont joué une part essentielle dans la délibération, un élément central du dispositif, bien qu'assez peu visible dans les résultats du conventionnement. En effet, si l'entrée dans le processus a signifié pour tous les points de vente une validation de leur participation, certains d'entre eux ont suscité des questionnements et des discussions parfois vives. Dans certains cas, le conventionnement est encore un sujet débattu au sein des caisses.

La procédure de conventionnement ayant été définie comme de la responsabilité de chaque caisse locale lors de la conception du projet, les disparités entre celles-ci ne constituent pas une surprise. La Charte a apporté une base ainsi qu'une orientation générale, mais n'a pas constitué une modalité d'évaluation systématique. Les écarts présents dans les diverses étapes du conventionnement s'expliquent néanmoins également par plusieurs éléments : type de structures et de professionnel·les existant·es et contacté·es, intérêts et disponibilité de l'animatrice locale, dynamique délibérative au sein des caisses, etc.²

² Voir le chapitre 6 pour certains débats autour notamment de la viande, un aliment qui cristallise la tension entre inclusivité et respect.

➤ Labellisation, agrément : comment qualifier un conventionnement sans tarifs conventionnés ?

Les initiatives inspirées de la proposition de SSA mentionnent de manière systématique le conventionnement comme principe fondateur. Cette référence au système de santé reste néanmoins symbolique : en droit de la Sécurité Sociale, le conventionnement renvoie de manière précise à la fixation collective d'un tarif, en dehors du jeu du marché. Sans rentrer dans le détail (la division entre secteurs par exemple), le conventionnement repose en effet sur une grille tarifaire, détaillant le montant facturé pour chaque acte, qui contraint les professionnel·les qui souhaitent recevoir des paiements des caisses de Sécurité Sociale. Pendant l'expérimentation, les prix ont fait l'objet de discussion dans les caisses et ont suscité des réactions diverses en fonction des participant·es pendant leurs courses (voir chapitre 5). Le conventionnement des caisses de l'alimentation a, à l'inverse, évacué largement cette question du prix. La question n'a été posée qu'à travers la question des marges des distributeurs et sans y associer de véritable contrôle. Le prix est donc resté entièrement déterminé par les lieux de vente selon leurs modalités habituelles.

Cette démarche d'évaluation sur critères renvoie donc moins au modèle de la Sécurité Sociale qu'à des activités classiques d'intermédiaire de marché (Bessy, Chauvin, 2014). Elle fait écho à d'autres modalités de constitution d'un sous-ensemble de l'offre, comme la certification. Cependant, là où les démarches de certification attestent aussi du respect d'une série de pratiques et constituent des dispositifs informationnels qui se veulent objectifs sur le produit ou l'entreprise, les critères de la Charte des caisses sont davantage des guides

et des recommandations ayant vocation à s'adapter à la diversité des situations et à faire entrer les professionnel·les dans une logique d'amélioration continue.

Outre la question des critères, l'autorité de sélection apparaît elle-même comme originale. Ni opérateur indépendant de l'action publique, comme les opérateurs de certification biologique (Teil, 2013), ni évaluation par les pairs, comme dans le cas des systèmes participatifs de garantie (Lemeilleur, Allaire, 2018), la sélection des caisses mobilise les subjectivités et les aspirations multiples des animatrices et des participant·es qui façonnent ensemble un échantillon singulier et itératif de l'offre alimentaire locale.

Le "conventionnement" des caisses s'apparente donc à une forme d'agrément donné à des lieux et des produits sur la base de plusieurs formes de confiance. Les caisses s'appuient de manière très importante sur la confiance dans la certification biologique, mais lui ajoutent une confiance basée sur la connaissance interpersonnelle et l'ancrage territorial. Loin d'être fixe et explicitée, cette combinaison entre "dispositif de promesse" et "dispositif de jugement" (Teil, 2013)³ est très contingente et s'inscrit dans les contours actuels des caisses. Elle pourrait être amenée à évoluer dans plusieurs directions. La croissance des caisses pourrait, par exemple, rendre indispensable une évaluation plus systématique pour préserver la confiance au cœur du dispositif et leur offrir simultanément un rapport de force plus favorable, propice, peut-être, à la réintroduction de la question des prix.

³ Dit autrement, on a d'un côté un conventionnement comme évaluation et de l'autre le conventionnement comme promotion d'un projet politique.

5.

Usage de l'allocation
et accès à
l'alimentation :
entre émancipation
et contrainte



Quelle que soit la situation de départ des foyers, l'allocation a eu un effet notable sur la gestion du budget. Participer à l'expérimentation, et donc dépenser son allocation, c'est accepter une transformation de ses pratiques alimentaires, tout en vivant un ensemble de contraintes plus ou moins faciles à gérer au quotidien.

Une logique gestionnaire de l'allocation a été observée amenant certains foyers à déclencher le paiement de leur cotisation seulement lorsqu'ils en avaient besoin (en moyenne 20,5% foyers ne cotisait pas chaque mois) et qu'ils étaient disposé·es à réaliser leurs achats dans des lieux conventionnés sur le mois suivant.

Les dépenses alimentaires moyennes ont augmenté (euros et MonA confondus), pour plusieurs raisons : les prix de certains produits vendus dans les lieux conventionnés sont plus élevés que dans les lieux habituellement fréquentés, mais on constate aussi l'achat de produits que les participant·es ne pouvaient pas se procurer auparavant. Parfois, il est indiqué un certain malaise lié au fait de se sentir dans l'obligation de dépenser son porte-monnaie de MonA, induisant des dépenses jugées "non nécessaires".

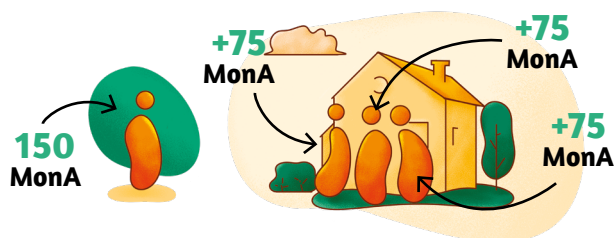
Participer à l'expérimentation permet en majorité de diminuer le sentiment d'insuffisance alimentaire qualitative et/ou quantitative. Cependant, certain·es maintiennent leur lien avec l'aide alimentaire, par habitude ou crainte du manque, mais aussi par appréhension de l'arrêt de l'expérimentation.

L'expérimentation de la SSA, c'est aussi la conviction de l'amélioration de la qualité des produits consommés, la rencontre avec des producteur·rices passionné·es par leur métier, et la découverte de ces métiers avec leurs propres limites. La fréquentation de lieux d'approvisionnement et la consommation de leurs produits, nouveaux ou connus mais habituellement peu utilisés, ont pour certain·es révolutionné le quotidien, et pour d'autres simplement "retouché" les pratiques culinaires habituelles.

Cependant, tout cela induit des contraintes qui peuvent être vécues comme difficiles à surmonter : modifier ses habitudes d'acheteur·euses en termes de lieux, de produits – certain·es pouvant ne pas se sentir légitimes d'y accéder, mais aussi modifier les trajets et la préparation des repas – impliquant de transformer l'organisation familiale et professionnelle, ce qui n'est pas toujours sans conséquence sur la charge mentale.

➤ Une augmentation du pouvoir d'achat qui se confronte à plusieurs limites

Durant l'expérimentation, le total des allocations dépensées a représenté 391 000 €, qui se répartissent de la façon suivante :



Chaque mois, chaque foyer se voit attribuer une allocation de 75 MonA (Monnaie Alimentaire, où 1 MonA équivaut à 1€) à laquelle s'ajoutent 75 MonA par personne composant le foyer. Ainsi, un couple avec deux enfants reçoit mensuellement $75 + 4 \times 75$ soit 375 MonA.

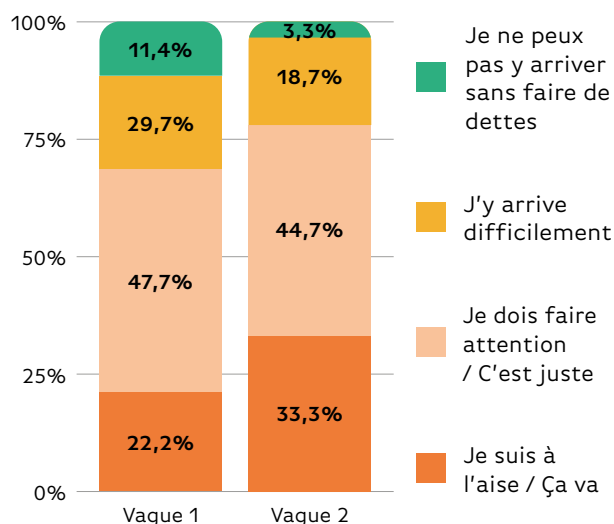
En tenant compte de la régularité de la cotisation au cours de l'expérimentation (dont le paiement déclenche automatiquement le versement de l'allocation), la moyenne d'allocation versée par foyer est de 190 MonA par mois.

Le pourcentage de dépense de cette allocation est de 92% avec une différence de 9 points entre les revenus les plus hauts (83 %) et les plus bas revenus (92 %).

La réception de l'allocation par les participant·es leur a permis d'augmenter leur budget alimentaire d'après les informations recueillies via le carnet d'approvisionnement sur 14 jours passant d'une moyenne de 174,06€ à 221€ et MonA cumulés, avec une forte hétérogénéité liée notamment à la composition des

foyers. Cette amélioration du pouvoir d'achat a globalement soulagé la situation financière d'une partie des foyers, comme en témoigne la figure 14.

Figure 14 - Situation financière déclarée par les participant·es en début et fin d'expérimentation



On note par ailleurs que le taux d'utilisation de l'allocation a été très élevé, et ce quel que soit le niveau de revenu. Autrement dit, le phénomène de régulation du montant de l'allocation s'est produit au stade de la cotisation (cf chapitre 3) : une fois qu'un·e participant·e a cotisé, iel a tendance à dépenser la quasi-totalité du montant de son allocation.

Les retours des participant·es indiquent que la réception de l'allocation a permis de transférer une partie du budget alimentaire initial vers d'autres types de dépenses. Grâce à l'allocation, les foyers ne dépensent plus qu'environ 100€ par mois pour l'alimentation en complément des MonA. si d'autres contraintes font l'objet de ce transfert (transport, énergie),

plusieurs témoignages évoquent les "petits plaisirs" que la MonA a permis de s'offrir au sein de son foyer comme des sorties cinéma ou de l'habillement. Cette largesse acquise a également bénéficié à l'entourage proche de membres de la caisse. Ce sont principalement les enfants adultes des participant·es - voire les petits-enfants - qui ont bénéficié de cette redistribution indirecte :

“ Le changement, c'est que je ne dépensais plus pour la nourriture [pendant l'expérimentation]. Donc, j'avais plus d'argent pour mon loisir, pour offrir des choses à mes enfants.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bègles)

Cela pouvait prendre la forme de quelques cadeaux alimentaires lors d'événements spéciaux (anniversaire, Noël), ou bien de prise en charge de paniers de courses réguliers comme le rapporte un participant du Pays foyen qui vit seul :

“ J'ai plus de facilité à aider ma fille. Donc ça équivaut à jusqu'à 70 euros par mois, qui ne sont pas que de la MonA, mais c'est ça. C'est important, oui. Pour elle, ça l'arrange bien. Et puis moi, ça me coûte peu.

En contrepartie, la participation à l'expérimentation a induit des sentiments de déstabilisation du rapport à l'argent. D'une part, l'allocation a eu un effet "bon d'achat" pour certain·es participant·es, c'est-à-dire une forme d'injonction à consommer :

“ Ça m'incitait à dépenser plus. (...) Je dis, il faut que je dépense. Ils me donnent, il faut que je le dépense. Oui. Mais tu vois, parce qu'on est... Moi, je ne dépense pas pour dépenser. Tu vois ? C'est toujours réfléchi, moi, mes dépenses.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bègles)

D'autre part, les prix des produits achetés dans les lieux conventionnés étant globalement plus élevés que dans les lieux d'approvisionnement habituels des participant·es (le prix moyen d'un article acheté en euros est de 3,84€ tandis que le prix moyen d'un article acheté en MonA est de 4,48 MonA), ces dernier·es ont rencontré une barrière symbolique à acheter certains produits conventionnés, même en MonA :

“ Par exemple, j'ai pris de l'huile de tournesol bio, 9,10 €. Moi, j'ai pas l'habitude de payer 9,10 €. Au supermarché, c'est 3 €.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bordeaux)

“ J'ai eu du mal à rentrer dans le processus d'acheter des produits chers. Je me suis toujours débrouillée pour acheter des produits bon marché, mais de qualité. Et là, j'ai eu du mal à faire cette démarche.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bègles)

“ Je vais aller acheter mes noisettes et mes amandes à [grande surface]. Elles sont sans doute très bonnes ici, mais elles sont quand même un peu plus chères. Certains ont sans doute fait le reste de leur course là-bas, mais tant mieux. Moi, non, je n'étais pas prête. Non.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Bègles)

Enfin, une certaine ambiguïté s'est manifestée au sein des membres des caisses dans l'appréhension de la valeur de la MonA. Fruit d'une cotisation bien réelle à un pot commun, l'allocation permet effectivement d'acheter des produits concrets lors des passages dans les magasins conventionnés.

Pour autant, plusieurs participant·es font état d'un sentiment tenace de considérer cette monnaie comme n'étant pas "leur propre argent". L'impression de "ne pas payer" a été à plusieurs reprises évoquée. Certain·es expliquent qu'iels se sont plusieurs fois fait la réflexion, au moment d'acheter un produit au prix conséquent "c'est pas grave, c'est la MonA qui paye". Notons néanmoins que ces considérations sont souvent accompagnées par le rappel, *in fine*, que cet acte n'est en rien gratuit.

Le dernier aspect dénote de cette première considération très positive de la réception de la MonA. Rappelons que si les règles de détermination de la cotisation laissent une place centrale à la prise de décision individuelle, il n'en est rien pour l'allocation puisque se sont seulement les caractéristiques familiales qui conditionnent le montant alloué. Cette rigidité a été pointée du doigt par un certain nombre de participant·es désireux·ses de pouvoir adapter leur montant d'allocation avec leurs besoins réels, considérant le plus souvent que l'allocation était trop élevée. Le cycle de cotisation/allocation mensuelle prévu par le projet, ainsi que la règle stipulant l'impossibilité de cumuler plus du double de son montant d'allocation sur son compte MonA (le surplus étant automatiquement reversé au pot commun),

a fait ressentir chez plusieurs participant·es une forme "d'injonction" à la consommation. Ce sentiment "d'avoir trop" a été source d'inconfort dans la gestion des achats. Certain·es évoquent - souvent avec malice - l'adoption de pratiques d'achats qu'iels jugent "superflues" mais qui leur permettait d'écouler leur MonA :

“ J'ai acheté des fois des saucissons en me disant, bon, je vais dépenser mes MonA, mais bon... Là, j'avais le sentiment d'acheter du superficiel. Donc, de rentrer dans l'objectif inverse.

(Participant·e aux revenus moyens (+), Pays foyen)

En ce sens, la seule possibilité d'ajuster son allocation à ses besoins, en dehors de transformer ces pratiques d'achats, consistait à jouer sur la régularité du paiement de sa cotisation et entrer dans une forme de non-recours que nous avons abordé dans le chapitre 3. Ce résultat appelle à mener une réflexion sur la constitution du montant d'allocation en introduisant une modalité de gestion individuelle.



➤ Impact sur la précarité alimentaire et le recours à l'aide alimentaire

Globalement, on peut affirmer que l'allocation n'a laissé aucun foyer indifférent. Si pour une petite partie, elle n'a que de faibles répercussions dans le quotidien tant elle a permis de maintenir des pratiques déjà établies, pour la majorité des foyers, l'effet est conséquent selon un gradient allant d'un "changement de vie profond" à "un coup de pouce non négligeable". L'effet est d'autant plus important lorsque la réception de l'allocation s'inscrit dans une période de vie difficile comme le souligne cette participante aux revenus modestes :

“ Elle m'a permis de ne pas complètement couler parce qu'à ce moment-là, même depuis quelques temps, j'ai quand même des dépenses un peu liées à la santé qui se sont rajoutées. Et puis, à certains moments, c'était des plus grosses dépenses. Donc, ça m'a permis d'avoir un peu un équilibre tout en continuant de bien manger. Je n'ai pas eu l'impression d'avoir plus d'argent, mais d'avoir assez. De rester à flot.

Cette participante décrit clairement l'effet que l'allocation a : celui de maintenir "à flot" tout en conservant une assise financière suffisante pour répondre convenablement aux besoins primaires, au fait de "bien manger". Ici, la dimension de filet de sécurité est explicite. L'allocation protège les individus dans certaines périodes charnières de leur vie en les empêchant de sombrer dans une précarité liée à des accidents de vie et qui peut être particulièrement difficile à quitter.

“ Je me sens soulagée, je n'ai plus à me faire du souci sur ce que je vais pouvoir manger à la fin du mois, et surtout, est-ce que je vais manger... Avant, à la fin du mois, je mangeais ce que je pouvais, des choses pas terribles.

(Participante aux revenus bas, Bordeaux)

Ces vécus sont confirmés par les chiffres : à l'issue de l'année d'expérimentation, 75% des participant·es estiment ne pas souffrir d'insuffisance alimentaire quantitative, contre 42% au début. Quant à l'insuffisance qualitative (avoir suffisamment à manger, mais pas les produits souhaités), elle est encore présente chez 21,8% des participant·es (versus 43,5% au début) (Fig. 15). De plus, alors que 26,5% indiquaient avoir recours à l'aide alimentaire au début de l'expérimentation - qu'il s'agisse d'un recours ponctuel ou hebdomadaire - 14,5% indiquent y avoir toujours recours un an après (Fig. 16). Certain·es précisent qu'iels ne souhaitent pas arrêter totalement de peur de ne pas pouvoir y revenir par manque de place si l'expérimentation s'arrête.

Au-delà de ces difficultés chroniques, l'allocation permet de se libérer d'une certaine anxiété vis-à-vis des contraintes budgétaires du quotidien. En renforçant brusquement le pouvoir d'achat des ménages, son effet dans le quotidien est immédiat et permet d'adopter un changement de pratiques qui peut-être perçu comme majeur. A ce propos, le récit des premières courses de cette participante de Bordeaux aux revenus modestes est particulièrement éloquent :

“ Quand je suis allée là-bas et ben en fait c'était tellement... comment te dire... c'était tellement bizarre que de... que de faire mes courses mais sans être là à me dire, alors attends il faut que je calcule, et ça je peux pas, et ça je peux pas, et ça c'est trop cher... C'était vraiment un bonheur que d'arriver et de pouvoir choisir mes produits et en sachant que ben oui là, je peux choisir des produits, ils sont bons et j'étais trop... un sentiment de bien-être et de... c'était vraiment, j'arrivais comme ça et allez, je prends mon caddie, et je remplis mon caddie, c'était chouette quoi.

Figure 15 - Insuffisance alimentaire auto estimée par les participant-es lors des deux vagues d'enquête

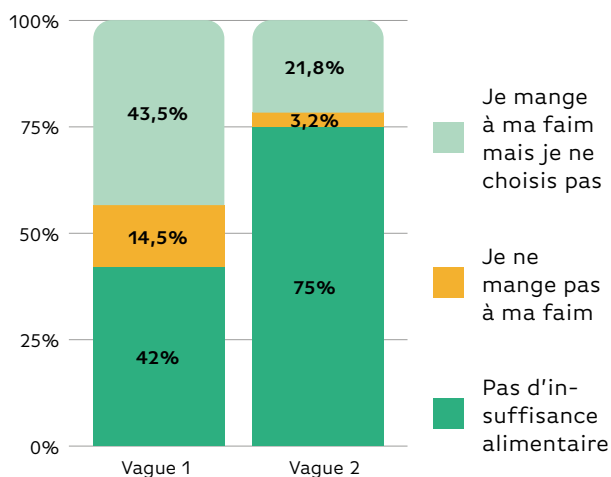
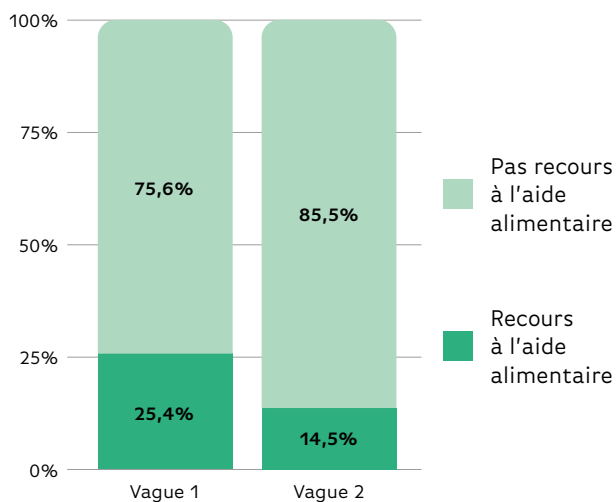


Figure 16 - Proportions des participant-es ayant recours à l'aide alimentaire lors des deux vagues d'enquête



Il faut peut-être ici nuancer ce résultat : ne doit-on pas y voir également un effet induit par la nouveauté que constitue cette expérimentation et la réception de cette allocation ? Nous n'avons pas pu mesurer l'évolution de l'appréhension de l'allocation au cours de l'année, mais il est possible de croire qu'un des effets induits par sa pérennisation sera de minorer en partie son effet libérateur aux yeux des ménages.

Par ailleurs, en entrant dans la caisse, les participant-es avaient conscience du caractère provisoire de l'expérimentation. Pour certain-es, surtout les plus précaires, l'opportunité de prendre de nouvelles habitudes alimentaires a été nuancée par l'appréhension d'un "retour à la normale" douloureux :

“ Si ça continue, alors j'espère que ça va continuer, on aura forcément beaucoup moins, alors du coup je me dis je vais devoir retourner à... mes anciennes habitudes. Ça m'enchant pas du tout, mais que faire d'autre quoi...

(Participant-e aux revenus moyens (-), Bordeaux)

L'impact sur la précarité alimentaire renvoie à un objectif initial de l'expérimentation : c'est en effet dans cette perspective qu'une surreprésentation des publics en situation de précarité a été décidée (cf chapitre 2). Cet objectif a néanmoins parfois tendance à occulter les autres dimensions du projet. En effet, bien qu'elle se revendique comme un contre-modèle universel à l'aide alimentaire, la SSA reste souvent perçue comme un dispositif similaire :

“ À un moment donné, moi, j'avais l'impression, mais c'est juste un ressenti personnel, qu'en se substituant à l'aide alimentaire, c'est une autre forme d'aide alimentaire...

(Participant-e aux revenus moyens (+), Pays foyen)

La récurrence du terme "bénéficiaire" chez divers acteur·rices indique la permanence de ces représentations. Si le choix d'un terme générique pour désigner les participant·es à l'expérimentation (expérimentateur·rice, cotisant·e...) n'a pas été tranché, les animateur·trices ont fait en caisse un travail sémantique, justement pour éviter les termes se rapportant à un dispositif assistanciel. Malgré cette sensibilisation, le terme de "bénéficiaire" revient régulièrement dans la bouche de certains acteurs, tant participant·es que professionnel·les des points de vente conventionnés ou encore membres des institutions partenaires, démontrant ainsi la prégnance des représentations liées au fait de recevoir une allocation.

➤ Une recomposition limitée des pratiques alimentaires : des produits perçus comme qualitatifs mais qui ne satisfont pas tous les besoins

Un gradient d'impacts sur les pratiques alimentaires

A ce stade, avant de détailler les impacts de l'expérimentation sur la structure des consommations alimentaires et des approvisionnements des participant·es, on distingue différents profils de changement, en précisant qu'une diversité et un spectre de ces caractéristiques existent dans le panel. On distingue ainsi :

- Celles·ceux pour qui la SSA apporte peu de changement. Ainsi la SSA conforte, dans leurs pratiques préexistantes, principalement les participant·es des foyers aux revenus moyens ou hauts, ayant déjà une sensibilisation à l'alimentation et/ou à la nutrition, et qui connaissaient pour la plupart, avant l'expérimentation, les points de vente conventionnés.
- Celles·ceux pour qui la SSA a permis la mise en cohérence des idées et des pratiques. Ces participant·es, souvent à fort capital culturel et/ou militant mais disposant de faibles ressources économiques, déclarent pouvoir désormais s'offrir des produits déjà connus et valorisés mais non consommés jusqu'ici pour raisons financières.
- Celles·ceux pour qui la SSA a permis de découvrir l'offre conventionnée. Il s'agit

majoritairement de personnes moins dotées en capital économique, qui s'approvisionnent plutôt en grande distribution et hard discount, et voient les produits conventionnés comme une opportunité de "se faire plaisir" en "s'autorisant" des produits d'ordinaire trop onéreux, voire de pallier à une situation d'insuffisance alimentaire.

Peu de changements quantitatifs du régime alimentaire, mais d'importantes transformations qualitatives.

D'un point de vue quantitatif, les changements dans l'alimentation des foyers participants se sont produits à la marge, car la structure de leurs besoins et de leurs régimes alimentaires n'a pas fondamentalement changé au cours de l'expérimentation : c'est ce que montre la figure 17. Nous pouvons cependant relever une augmentation de la part des dépenses en direction des fruits et légumes (passant de 23,6% à 28,3% des dépenses).

La figure 18 donne des indices sur la manière dont l'allocation a été utilisée : elle montre que la MonA a majoritairement permis de solvabiliser la demande en fruits et légumes frais, ce qui traduit d'une part le fait que beaucoup de points de vente proposant des fruits et légumes ont été conventionnés (à l'inverse des viandes et poissons par exemple qui restent majoritairement achetés en euros).

D'autre part, les allocataires ont privilégié l'utilisation de la MonA pour les produits habituellement peu accessibles, comme le fromage ou la viande bio, et parfois les fruits et légumes bio.

Figure 17 - Répartition des dépenses en fonction des familles d'aliments, avant et après l'expérimentation

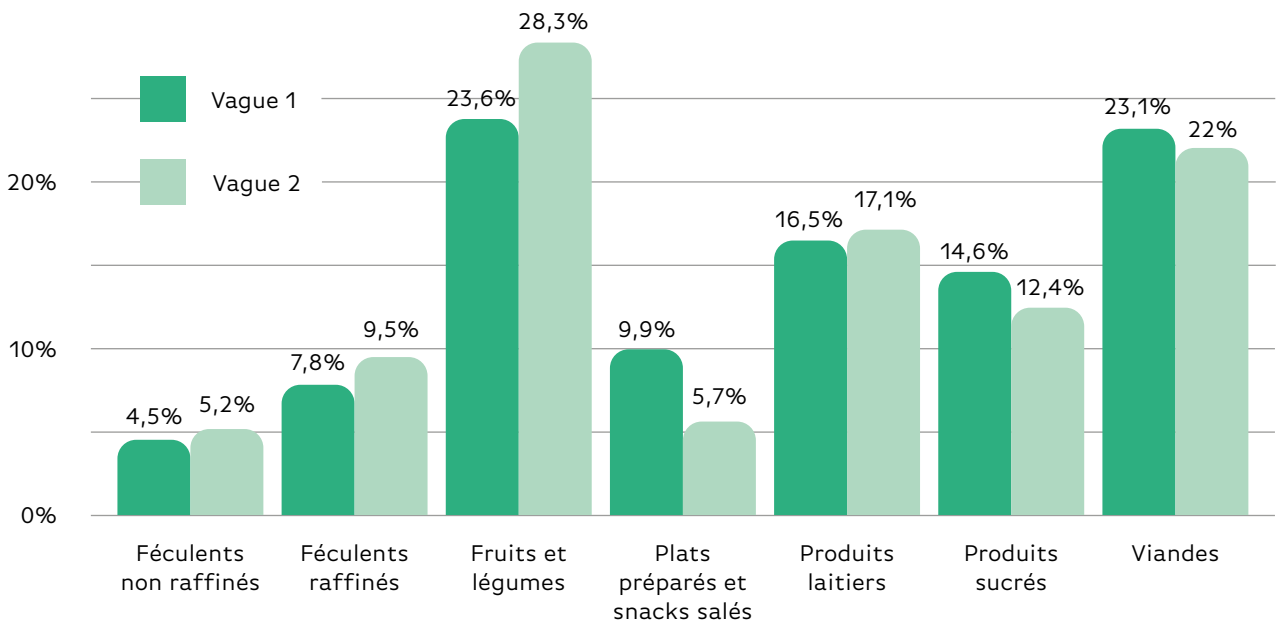
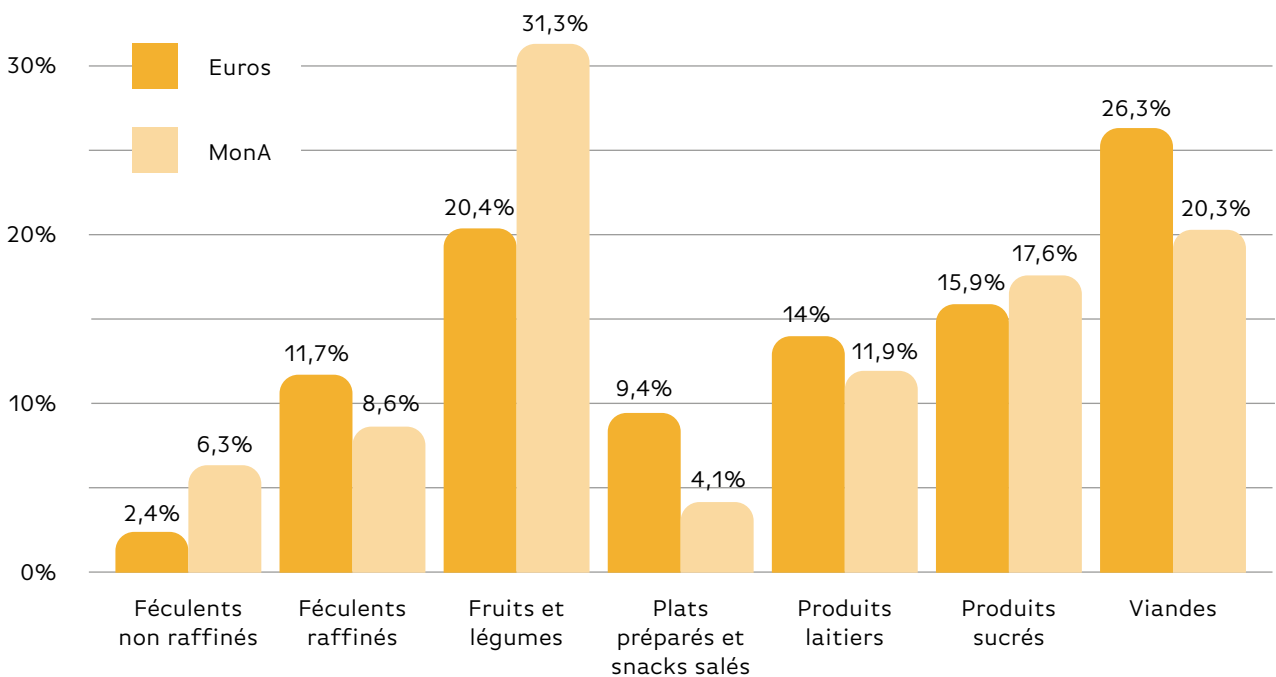


Figure 18 - Répartition des dépenses en euros et MonA selon les catégories d'aliments (Vague 2)



Cette idée de "se permettre" des achats "de qualité", exceptionnels car plus chers, est associée à la notion de découverte, au fait de (se) faire plaisir, de mettre en cohérence ses pratiques avec ses valeurs - ce qu'on ne pouvait jusqu'à présent pas faire pour des raisons financières. La notion de plaisir, pour soi et pour les autres, a été une dimension marquante pour les participant·es, comme en témoigne la formule forte de cette participante :

“ **Enquêteur : Donc, tu sens que tu as eu plus de plaisir ?**

Enquêté.e : J'ai eu un pouvoir, pas d'achat, un pouvoir de saveur, de bonheur (rires).

(Participante aux revenus moyens (-), Bègles)

Au-delà de reprendre le pouvoir sur la manière de s'alimenter, il s'agit donc de reprendre le pouvoir sur sa capacité à créer du bonheur autour de soi. Accéder à des aliments perçus comme de "qualité" et donc à une cuisine quotidienne "plus équilibrée" est non seulement un gage de "bonne santé" pour certain·es de nos interlocuteur·rices - notamment lorsque le diabète ou d'autres pathologies chroniques sont éprouvées corporellement, mais aussi une forme de reconnaissance sociale :

“ **Avant je mangeais ce que mangent ma femme et ma fille, tajine à la marocaine, tout ça, mais depuis je mange plus de légumes et de soupe et j'ai perdu vingt kilos. Avant je pensais qu'en prenant les médicaments ça serait suffisant pour réduire mon diabète mais non. Du coup, j'ai découvert des trucs, des saucissons de chèvre je connaissais pas. Des trucs bios, des yaourts bios. Ah c'est pas la même chose que les plats cuisinés de chez Lidl hein ! (...) Même, il y a beaucoup de monde, parce que la fromagère, il y a la queue pendant une demi-heure, parfois trois quarts d'heure pour arriver à la caisse. En attendant on se parle. Voilà. La plupart, c'est des gens des MonA. Le reste, non, c'est des gens qui ont de l'argent... Parce que c'est vrai, c'est cher un peu, mais.... Parce qu'un morceau de fromage comme ça, ça vaut 7 euros. Ce n'est pas donné à tout le monde.**

(Participant aux revenus bas, Pays foyen)

La figure 18 montre également, pour contrebalancer l'engouement pour la SSA, que les foyers ont continué à faire des achats alimentaires en-dehors de la MonA. 60% d'entre eux le justifient par le fait que certains produits ne trouvaient pas leur équivalent conventionné. Cette observation montre que le conventionnement ne suffit pas à répondre à la demande alimentaire globale, en particulier pour les aliments destinés aux enfants.

De plus, certain·es participant·es ont été déstabilisé·es par l'hétérogénéité du conventionnement des produits en fonction des lieux conventionnés, ce qui a provoqué quelques incompréhensions et frustrations :

“ **Par exemple, à un moment donné, il y avait certains produits qui étaient conventionnés dans tel magasin et puis pas ailleurs. Le même produit, donc on comprenait pas trop. (...) À X, il y a pas mal de trucs qui n'étaient pas conventionnés. Par exemple, tu as les épices qui ne sont pas conventionnées, alors qu'à Y, elles sont conventionnées.**

(Participante aux revenus moyens (-), Bordeaux)

Même si la difficulté de changer ses habitudes pour les faire correspondre à l'offre conventionnée touche davantage les plus précaires, les plus foyers les plus aisés y sont également confrontés :

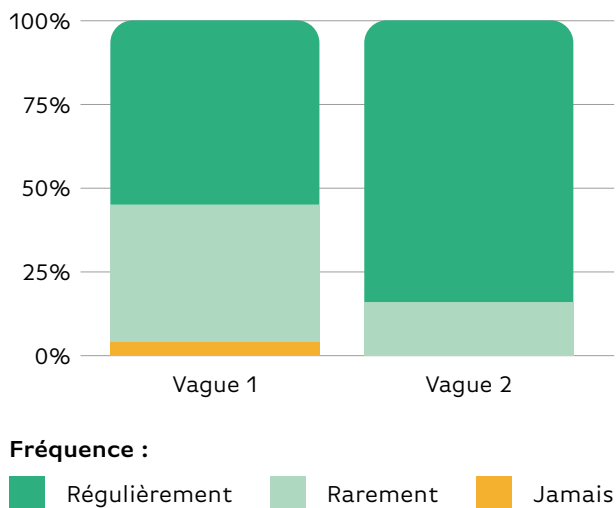
“ **Après, c'est des vraies contraintes parce que même quand on est deux, il y a 225€. De 225€ de produits bruts, tu t'aperçois qu'il faut changer tes habitudes. Donc, c'est plutôt pas mal de changer ses habitudes.**

(Participant aux hauts revenus, Sud Gironde)

Malgré ces remarques, les témoignages des participant·es convergent globalement vers une valorisation de "la qualité" (Stanziani, 2005) perçue des produits conventionnés,

notamment du fait de leur labellisation et de leur goût, comme en témoigne l'augmentation de la fréquence estimée de consommation de produits biologiques entre le début et la fin de l'expérimentation (Fig. 19). C'est la nature de l'offre conventionnée qui explique cette augmentation : bien que le label biologique ne soit pas obligatoire dans les critères de conventionnement, une large part de l'offre conventionnée est effectivement bio, ce qui contribue à l'appréciation de la qualité de ces produits par les participant·es, qui associent presque automatiquement le bio au goût et au prix.

Figure 19 - Régularité de la consommation de produits biologiques (label AB) avant et après l'expérimentation chez les participants



Au-delà de ces pratiques d'achats, l'expérimentation a impacté la pratique culinaire des participant·es. En valorisant les produits bruts ou peu transformés, le conventionnement les a encouragé·es à cuisiner leurs repas. Si ce changement d'habitude a pu représenter certaines contraintes (prendre le temps de cuisiner, chercher des recettes pour utiliser les produits conventionnés, faire adhérer les autres membres de la famille aux nouveaux menus), il a le plus souvent été vécu de manière positive et stimulante :

“ J'ai acheté beaucoup plus de légumes ou des choses comme ça. Donc, on a refait des soupes parce qu'on ne faisait pas souvent. On a refait des trucs comme ça. Parce que je revenais avec des légumes, puis on en avait trop. Et donc, il fallait les utiliser. (...) Effectivement, on a moins acheté de produits [pré-préparés]. (...) Maintenant, la soupe, je la fais moi-même. (...) C'est très valorisant, je trouve, d'avoir fait un truc soi-même. (...) Ma compagne, elle n'a pas le temps. Elle arrive le soir, j'ai fait le repas, j'ai tout fait. Elle n'a plus qu'à s'asseoir.

(Participant aux hauts revenus, Sud Gironde)

➤ Un régime alimentaire vertueux mais normatif

Le respect de la Charte de conventionnement, pour le choix des lieux et des produits, a conduit à un effet normatif de la définition d'une "alimentation de qualité et bonne pour la santé", puisqu'il s'agissait de respecter un certain nombre de critères (saisonnalité, préférence pour les produits locaux, sans ou peu de transformations...). La mise en application de la Charte a donc déterminé des lieux et un certain nombre de produits, venant ainsi

réduire une offre alimentaire qui à l'inverse dans les supermarchés est plus variée voire pléthorique. Ce conventionnement ne permettant pas toujours de prendre en compte la diversité sociale et culturelle des régimes alimentaires, les participant·es se devaient de modifier leurs habitudes d'acheteuses et d'acheteurs, tant en termes de lieux d'achat (fréquenter des lieux différents où le sentiment de légitimité n'est pas assuré) que de composition de panier, tout au moins

s'iels souhaitaient le financer via les MonA. Certain-es se sont ainsi senti-es contraint-es, et ont éprouvé une impression de ne plus pouvoir inventer leurs combinaisons alimentaires (Delavigne et Crenn, 2017). C'est ce que rapporte par exemple une participante de Bordeaux en situation de handicap et qui se vit comme dépendante de son fils et de la SSA : elle se dit dépossédée des tactiques individuelles de la recherche du meilleur produit au meilleur prix en fonction des offres considérées comme plus variées en supermarché.

Ces changements ont pu être vécus comme des bouleversements difficiles et parfois inatteignables de par les contraintes associées pouvant ainsi obliger à continuer cer-

tains achats hors MonA. Cette situation, de ne pas respecter totalement le cadre attendu, a pu être culpabilisant, donnant l'impression de "mal faire", de "ne pas y arriver" :

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'effet du choix de produits conventionnés bruts ou peu transformés qui nécessitent de fait des temps de préparation plus longs. Au-delà de l'image idyllique que peut représenter le "plaisir de cuisiner", c'est parfois une impression de retour en arrière qui apparaît notamment l'image de "la femme à la cuisine" bien loin de la valorisation du "préparé maison", comme le soulignent des participant-es.

➤ Une recomposition des approvisionnements : enjeux spatiaux et symboliques de l'accès aux points de vente conventionnés

La nécessité de regrouper ses achats

Les carnets d'approvisionnement montrent que les participant-es ont réduit de plus de 21% leurs achats dans les grandes surfaces au profit des épiceries et des producteur-rices sur le marché. Pourtant, le besoin de regrouper ses approvisionnements dans le temps et l'espace est resté un critère important. Les points de vente diversifiés (de type supermarché) sont toujours privilégiés par les participant-es, aussi bien avant que pendant l'expérimentation (Fig. 20). Ainsi, le fait que beaucoup de points de vente conventionnés soient spécialisés a parfois été vécu comme une contrainte :

« Il n'y avait pas tout à [magasin conventionné], (...) alors qu'à [grande surface], on avait tout et puis c'était fait.

(Participante aux revenus moyens (+), Bègles)

L'enquête montre également que certain-es participant-es ont rencontré des difficultés à fréquenter les lieux conventionnés pour des raisons organisationnelles et logistiques, comme le résume la figure 21.

Figure 20 - Répartition des dépenses par types de points de vente en début et fin d'expérimentation

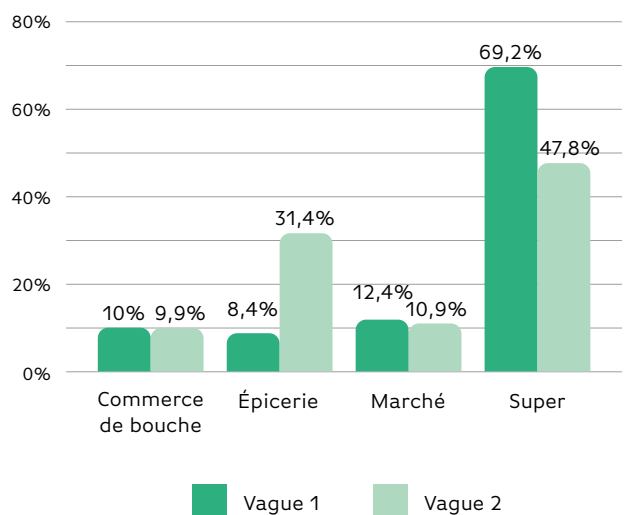
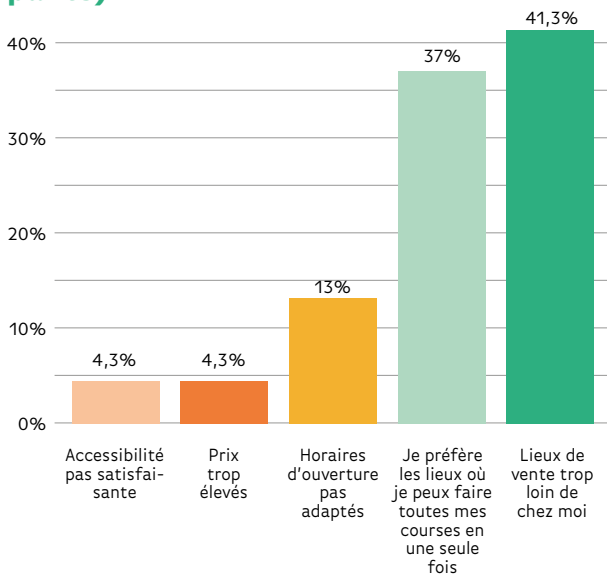


Figure 21 - Freins à la dépense des MonA (pourcentage de réponse des participants)



Les lieux conventionnés sur un territoire ne sont pas toujours regroupés ce qui induit un morcellement des approvisionnements pour les participant·es et complexifie leur organisation logistique, ce qui a pu être vécu comme une contrainte.

“ C'est pour ça que ça a été un peu compliqué aussi parce qu'en fait je n'avais pas le temps de multiplier les différents lieux d'approvisionnement. En gros, j'ai peut-être deux heures par semaine pour faire mes courses et le fait de les mettre un peu partout, ça a posé des problèmes d'organisation.

(Participant·e aux revenus moyens (+), Bègles)

Dans les territoires les plus vastes, les distances (objectives ou ressenties) entre le domicile et les lieux étaient importantes (Fig. 22 et 23). Pour les personnes les plus précaires et/ou isolées, voire en situation de handicap, cette distance a rendu l'accès aux achats difficile, faisant de la mobilité un véritable enjeu dans les caisses. Ainsi, 24% des participant·es estiment qu'il n'y avait pas suffisamment de points de vente près de chez elles·eux.

Deux territoires sous contrainte spatiale : Bordeaux et le Sud-Gironde

Du fait de leur découpage, les territoires d'expérimentation de Bordeaux et du Sud Gironde ont éprouvé des difficultés à construire un réseau de points de vente conventionnés suffisamment accessibles. A Bordeaux, cela s'explique par le morcellement du territoire entre d'un côté le quartier politique de la Ville de la Benauge (rive droite de Bordeaux), et de l'autre les quartiers au nord de la rive gauche (St-Louis, Bacalan, Grand Parc, les Aubiers), deux moitiés non seulement éloignées et séparées par la Garonne, mais aussi peu pourvues en offre alimentaire répondant aux critères de la Charte (les commerces de bouche et biologique se trouvant plutôt au centre ville). Dans le Sud Gironde, l'étendue du territoire expérimental a également posé un problème d'accès logistique aux points de vente conventionnés. Ainsi, comme le montre la figure 23, ces deux territoires, construits autour des acteurs associatifs partenaires du projet, se sont heurtés à la contrainte spatiale dans la constitution d'une offre alimentaire respectant respectant les critères du conventionnement et accessible à toutes et tous, comme l'explique cette Sud-Girondine :

“ Je dois être franche. Non, parce qu'après, dans le temps, je suis allée quelques fois chez X. Pour ce qu'il n'y avait pas à Y. Voilà, mais d'autres lieux, non, parce que tous les producteurs qui ont été conventionnés, ils sont, à ma connaissance, un peu loin sur Bazas, et donc ça ne m'intéresse pas de faire l'aller-retour en voiture... Oui, parce qu'on dit Sud-Gironde, mais en fait, il y a deux territoires.

(Participant·e aux revenus bas)

Ces enjeux de mobilité, cumulés à la charge mentale (Daminger, 2019) de changer ses habitudes d'approvisionnement et culinaires, ont parfois représenté de véritables freins d'accès aux lieux. Les

participant·es ont rapidement fait remonter ce problème en caisse et mis en place différents dispositifs pour faciliter l'accès au point de vente (Bordeaux Nord, Pays foyen), comme une cartographie des transports en commun pour s'y rendre ou l'organisation de covoiturages entre voisin·es.

Figure 22 - Répartition spatiale des foyers participants, des points de vente conventionnés (partie gauche), et flux de MonA au cours de l'expérimentation (partie droite) - Caisses de Bègles et Bordeaux

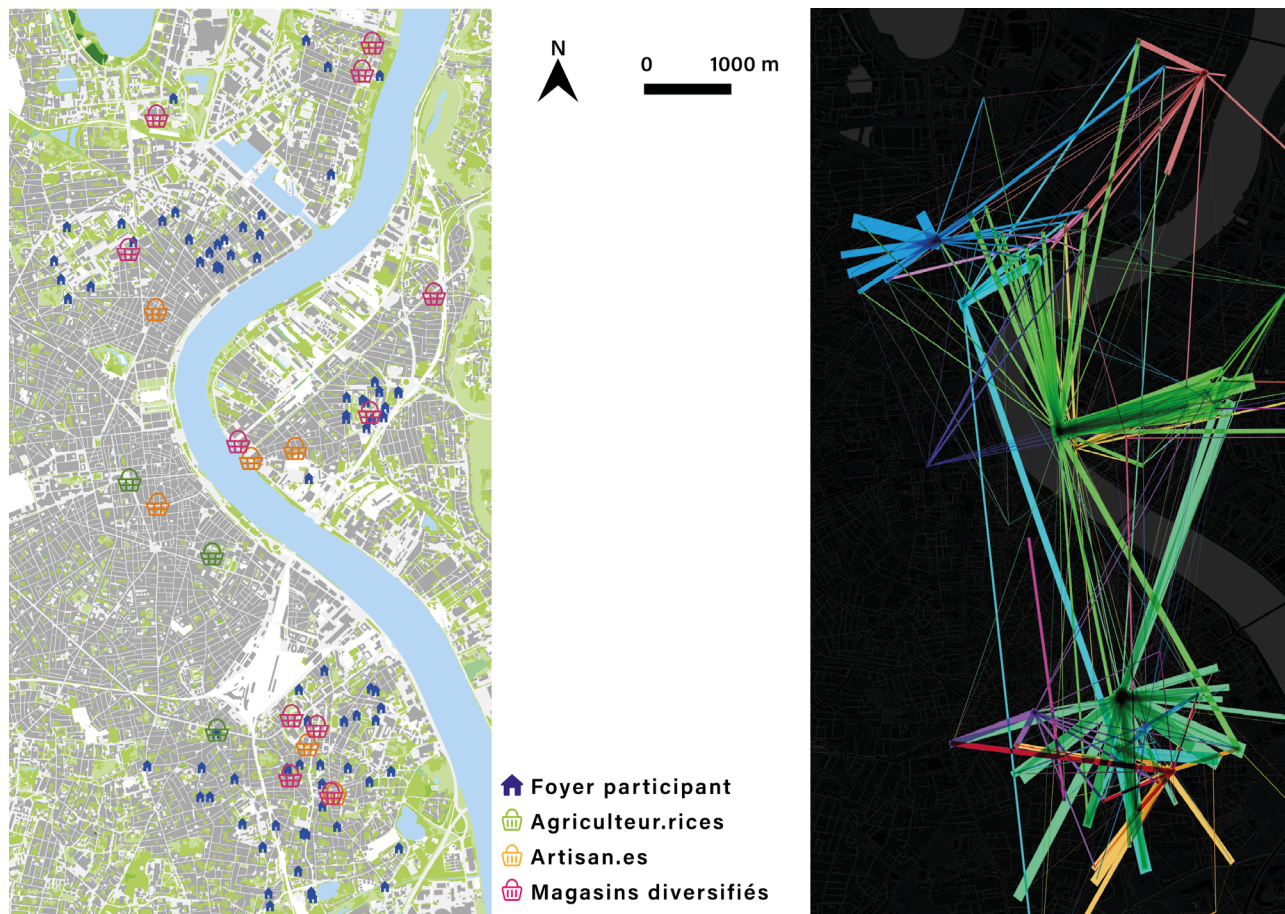
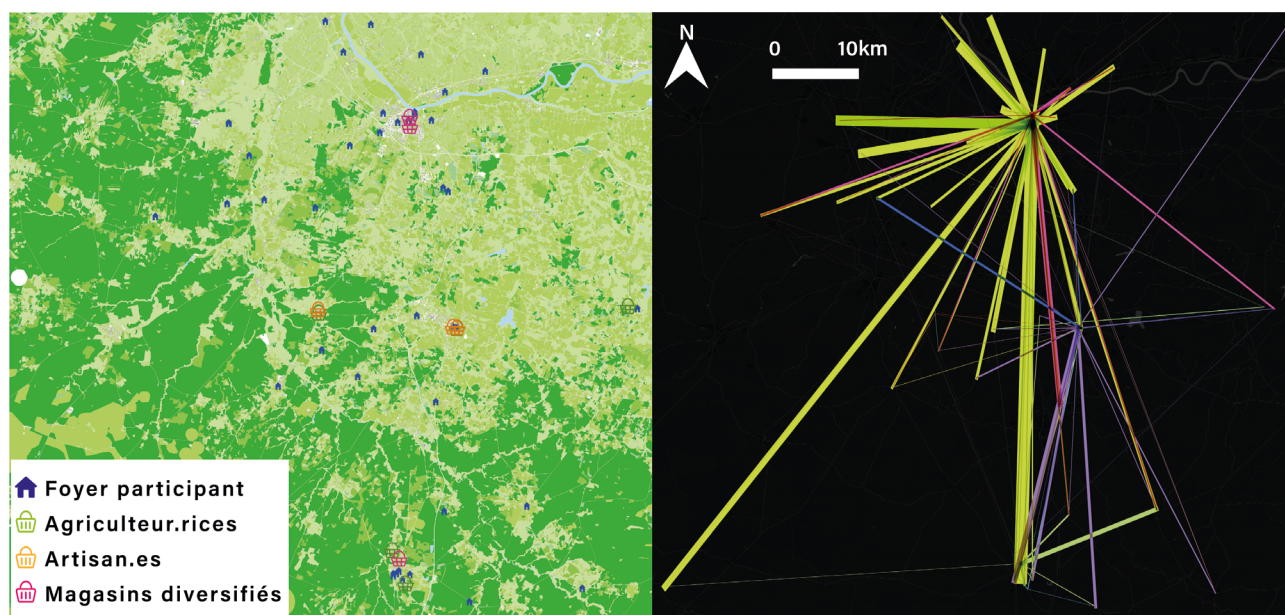


Figure 23 - Répartition spatiale des foyers participants, des points de vente conventionnés (partie gauche), et flux de MonA au cours de l'expérimentation (partie droite) - caisse du Sud Gironde

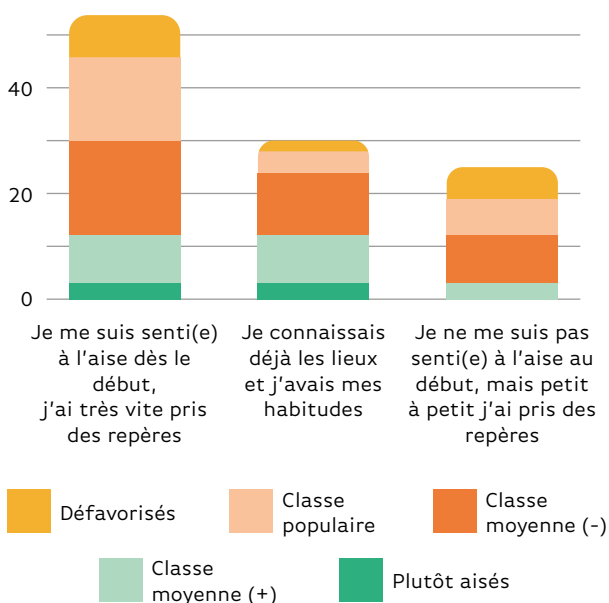


Les enjeux socioculturels d'accès aux points de vente conventionnés

Au-delà de l'aspect économique et logistique, l'expérimentation montre qu'une part importante de l'accessibilité des lieux d'approvisionnement relève d'une dimension socio-culturelle. En effet, les lieux conventionnés ne sont pas uniquement des lieux d'achat, ils sont également des lieux de socialisation qui selon certain·es entretiennent une ambiance conviviale et accueillante.

En effet, comme le montre la figure 24, près de la moitié des participant·es se sont senti·es à l'aise dans les points de vente conventionnés. Cependant, on remarque que la minorité de participant·es qui ne s'est pas tout de suite senti·es à l'aise est composée presque uniquement de personnes s'identifiant à la classe moyenne inférieure, populaire ou défavorisée, alors qu'aucun·e participant·e se considérant comme aisé·e n'a rencontré de sensation de malaise dans les points de vente conventionnés. De même, 40% des personnes qui connaissaient déjà les points de vente appartiennent aux classes moyenne supérieure et aisée. On voit ici se dessiner une tendance du conventionnement à favoriser des points de vente qui se rapprochent davantage des pratiques distinctives des classes sociales supérieures.

Figure 24 - Ressenti des participant·es dans les points de vente, selon leur classe sociale perçue (nombre de répondant·es)



Les participant·es mettent particulièrement en valeur le contact et la relation avec les producteur·rices et commerçant·es, un élément presque aussi important pour elles·eux que les produits en eux-mêmes. Malgré un décalage social qui reste tangible, l'effort d'inclusion est reconnu et apprécié, comme le rapporte cette participante qui s'identifie à la classe populaire :

« **Même X, super sympathique, ils prennent le temps de discuter avec toi, que ce soit son mari ou elle vraiment ils font pas de différence entre les clients, moi quand je suis allée samedi, il y avait une personne avant moi qui, je pense, avait quand même un... Oui, vu ce qu'elle achetait, elle avait quand même un peu les moyens, mais très sympathique, etc. Et elle traite tous les clients de la même façon. Et après, c'était moi. Et après, j'ai dû discuter une demi-heure avec elle. On a discuté. Là, je suis à l'aise. Franchement, le petit commerce de quartier, je suis à l'aise.**

(Participante aux revenus moyens (-), Bordeaux)

Pour certain·es participant·es qui connaissaient déjà les points de vente conventionnés, le conventionnement a été l'occasion de les redécouvrir : les membres de la caisse du Pays foyen ont ainsi visité sous un jour nouveau le marché de Sainte-Foy-La-Grande, pourtant déjà précédemment fréquenté. Avoir visité l'exploitation de tel·le ou tel·le producteur·ice engendre une familiarité et interconnaissance qui se trouve renforcée lors des échanges marchands du marché. De plus, se retrouver dans la file d'attente du commerce avec les personnes participant à l'expérimentation crée un sentiment d'appartenance à un groupe social qui vivrait une expérience unique. Renversant le stigmate de la précarité, la file d'attente pour accéder à un produit considéré comme de luxe peut être vécue comme une ascension sociale alimentaire, même si cela est limité dans le temps et l'espace (Delapradelle, 1996) :

“ Avant, je ne parlais à personne. Avant, j'étais replié sur moi-même. Je parlais à ma femme, à mes amis, qui se connaissaient bien depuis 20 ans. Mais au marché, je ne parlais à personne. Je traçais comme un train. Je parlais avec des gens qui habitent juste à côté de moi. La MonA ça fait un lien, en fait. Je parle avec les producteurs aussi : comment ils font pour faire produire leurs trucs et tout. Ils ont le temps quand même pour discuter et tout. On parle entre nous, les MonA, aussi.

(Participant aux revenus bas, Pays foyen)

Pour d'autres, la participation à la caisse a levé les freins économiques sans pour autant permettre de dépasser le décalage social et culturel avec l'offre conventionnée. La fréquentation des lieux est restée marquée par le sentiment d'être différent·es du reste de la clientèle, de ne pas se sentir à sa place (du fait parfois de l'esthétique des étals), de ne pas être anonyme, sentiments qui a pu être renforcés par l'utilisation d'un moyen de paiement dédié :

“ On n'a pas l'habitude d'aller dans ces lieux entre guillemets bobo, c'est vrai que je suis pas forcément à l'aise... (...) J'y vais parce que le lieu est conventionné, mais je suis pas dans mon élément.

(Participante aux revenus moyens (-), Bordeaux)



> L'impact des recompositions alimentaires sur les représentations alimentaires et le statut social des participant·es

Pour certains participant·es, l'expérimentation a permis d'explorer la pratique culinaire, le partage et le plaisir dans l'alimentation, ce qui se traduit par un sentiment de bien-être, de plaisir, voire de capacité d'agir associée aux activités en lien avec l'alimentation (Fig. 25).

“ C'est savoureux. C'est... Comment dire ? Ça te donne la patate. Donc, il y a des nutriments dedans, certainement plus que ce qu'on achète. Parce que moi, je n'imaginai pas pouvoir faire tout ce que j'ai fait. Et tout ce que je suis en train de faire... Mais je pense que ça t'apporte de la vitalité. Et il doit y avoir des nutriments dedans.

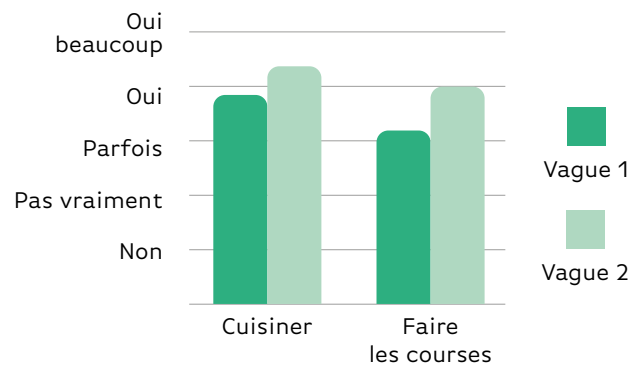
(Participant·e aux revenus moyens (+), Pays foyen)

Les participant·es ont également partagé leurs achats avec des proches, pour aider, mais aussi pour entamer le débat autour des enjeux alimentaires. Pour certain·es, les MonA ont servi de support concret pour promouvoir des alternatives :

“ Ça m'est arrivé de faire des courses pour des potes, par exemple. Et en leur expliquant, en leur disant, tiens, tu vois, ça, ça existe.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Sud Gironde)

Figure 25 - Score de plaisir associé par les participant·es aux différentes activités alimentaires, en début et fin de l'expérimentation



On peut enfin noter que la participation à l'expérimentation et l'exposition aux critères de conventionnement a impacté le rapport à l'alimentation des participant·es, au-delà de sa dimension économique et sensorielle, en enrichissant leur point de vue systémique sur les enjeux alimentaires :

“ En tout cas, il y a la vie avant et après MonA. Ça, vous pouvez être certain que avant, c'était différent. Même notre état de... Notre état d'esprit, enfin, notre façon de faire a changé. On peut se permettre maintenant d'acheter du bio, de manger sainement. On a pris même conscience. On se dit, mais pourquoi acheter ? Alors qu'avant, on ne se posait pas la question. On se dit, pourquoi acheter des produits hors saison ? Ça, c'est un truc... Ça nous a fait tilt. On se dit, mais non, mais... C'est bête, alors que c'était sous nos yeux, mais ce n'était pas évident. Mais là, on en a pris conscience.

(Participant·e aux revenus bas, Pays foyen)

Au-delà de la prise de conscience, c'est pour certain-es une réflexion sur sa propre position sociale au prisme de ses pratiques alimentaires qu'a permis l'expérimentation. Ainsi, on pense par exemple à un enquêté du Pays foyen aux revenus bas, qui témoigne de la réflexivité qu'a engendré pour lui la fréquentation de certains lieux considérés comme "bobo," "très cher". L'acceptation du "prix juste" a nécessité selon lui de devoir finalement se mettre à la place des agriculteur·trices pour mesurer leurs contraintes financières, en allant à des réunions comme celle de la Confédération paysanne. Continuer à se nourrir en suivant les préceptes de la SSA a également engendré pour lui de mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement en achetant à bas coût à la fin du marché des "légumes moches", tout en se convaincant de leur beauté. En termes de sentiment de différenciation sociale, il s'est aussi convaincu de sa propre capacité à acheter des produits de qualité grâce à la MonA, qu'il considère comme "son argent" et dont il doit prendre soin même s'il a conscience qu'elle est subventionnée.



6.

Participer et décider :
la démocratie alimentaire
au quotidien



Participer aux caisses, lieux de décision démocratique, nécessite un engagement des acteur·rices en termes de disponibilité qui souvent se confronte à de nombreuses contraintes que nous pouvons classer en plusieurs catégories : gestion familiale (garde d'enfants), gestion d'emploi du temps (professionnel, familial, associatif, bénévolat), mais aussi coût intellectuel et cognitif (les sujets traités lors des caisses sont souvent denses et possiblement complexes). Globalement, les personnes actives au sein des caisses locales et communes, et qui prennent les décisions, sont représentatives de la diversité des profils constituant le groupe d'expérimentateur.ices.

Les caisses agissent comme des espaces de légitimation à la fois pour les différentes décisions prises, mais également pour le projet dans sa globalité, car elles donnent à voir l'exercice d'un pouvoir démocratique effectif. Elles contribuent également à construire des "postures démocratiques" permettant de faire vivre cette démarche à l'extérieur des caisses. Le projet conduit à un changement de regard sur les institutions politiques formelles (conseil municipal et départemental notamment).

Une condition sine qua non pour que vive cette dynamique réside dans la nécessité de mettre de côté toute référence à des discours militants et de politique partisane au sein des caisses. Paradoxalement, ces dernières constituent à la fois des espaces politiques par nature car décisionnaires tout en n'étant pas reconnues comme telles par une majorité de ceux et celles qui les font vivre.

Enfin, en interrogeant ses apports et ses limites, l'enquête démontre le rôle central du cadre d'animation établi par les salariées d'Acclimat'action et des structures locales pour faire vivre cette dynamique démocratique.

L'originalité de l'expérimentation girondine réside dans le fait de mêler deux échelles démocratiques : les caisses locales et la caisse commune. Espaces d'échanges, de débats mais également espaces décisionnaires, un des enjeux de la démarche consiste à faire vivre ces deux niveaux démocratiques selon leurs prérogatives. A la caisse commune (rencontre trimestrielle en alternance virtuelle et présentielle) il s'agit de rendre compte de la vie des quatre territoires, de prendre des décisions sur des sujets qui concernent la totalité des caisses locales (charte de conventionnement, règle de cotisation et d'allocation, stratégie globale du projet), alors que la caisse locale (rencontre mensuelle) a le soin de faire vivre au quotidien cette démocratie (conventionnement effectifs des lieux et des produits, organisation d'événements locaux, espaces de formation).

L'autre particularité est que ces deux espaces sont ouverts à l'ensemble des participant·es. Autrement dit, chacun·e d'entre eux, s'ils le souhaitent, peut prendre part à l'ensemble des décisions prises dans le cadre de l'expérimentation au sein de ces deux niveaux de caisses.

> Une entrée en matière difficile

Comme cela a été dit précédemment (chapitre 2), le travail de construction de l'expérimentation s'est déroulé en trois phases d'intégration des citoyen·nes. Les temps d'adaptation ont ainsi été très différents. Pendant plus d'un an, certain·es ont pu s'approprier les différentes dimensions de la SSA en collaborant à la construction même de l'expérimentation. En revanche, les dernier·es participant·es intégré·es se sont trouvé·es dans un dispositif complexe au

sein duquel iels devaient s'engager. Les premières réunions des caisses locales ont rapidement mis la lumière sur ce décalage. Ces nouveaux·elles participant·es se sont retrouvé·es trop rapidement à devoir choisir leur cotisation et conventionner des points de vente. L'accompagnement par les animateur·rices et les personnes présentes depuis plus longtemps dans le dispositif n'a pas complètement pu remédier à ce décalage. Ce dernier est notamment la conséquence des contraintes calendaires et budgétaires.

➤ Une participation significative mais différenciée entre caisse locale et commune

Dans les quatre territoires, le premier enseignement du suivi de la participation aux caisses locales et communes est la forte différence d'appropriation de ces deux espaces. Si en moyenne, chaque personne a participé à 34 % des réunions de sa caisse locale, ce taux est de 13 % pour les réunions de la caisse commune (la moyenne de participation à ces deux espaces cumulés étant de 26 %). Un même écart existe avec la variable des revenus :

	Moyenne de participation des foyers aux caisses locales	Moyenne de participation des foyers aux caisses communes
Revenu bas	30,98 %	11,03 %
Revenu moyen (-)	40,23 %	15,43 %
Revenu moyen (+)	33,51 %	13,84 %
Revenu haut	31,20 %	7,41 %

Concernant les caisses locales, on observe que la catégorie des Revenus moyens (-) à la moyenne de participation en caisse locale et commune la plus élevée (40,2%) en comparaison avec celle des Revenus hauts qui a le taux le plus bas (31,2 %). Ces données nous permettent d'observer que les caisses locales sont des caisses relativement appropriées par l'ensemble des catégories de revenus (présence en moyenne à une caisse sur trois avec cependant une forte hétérogénéité, des personnes presque toujours présentes tandis que d'autres ne sont jamais venues). En ce qui concerne les caisses communes, on constate la plus faible présence en caisse des participant·es (en reproduisant les mêmes écarts entre catégories de revenus), avec une moyenne en présence à une caisse sur dix.

Concernant la composition familiale : les foyers avec enfant(s) ont une moyenne de participation inférieure aux foyers sans enfant (8 % en moins en moyenne). Notons également une différence de participation notable entre les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales (7 %) en faveur de cette deuxième catégorie. Pour décrire plus finement la participation et le degré de représentativité des caisses locales et communes, un indice a été calculé permettant de mesurer l'écart entre la part de présence effective d'une catégorie donnée aux réunions et sa part dans le panel d'expérimentateur·rices¹. Au global, les résultats corroborent l'écart de participation entre les foyers avec et sans enfant(s) comme le montre ce tableau :

Indice de représentativité selon la composition familiale

	Ménage seul	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Monoparentale
Caisse locale	1,03	1,27	0,81	0,81
Caisse commune	1,10	1,34	0,54	1,04

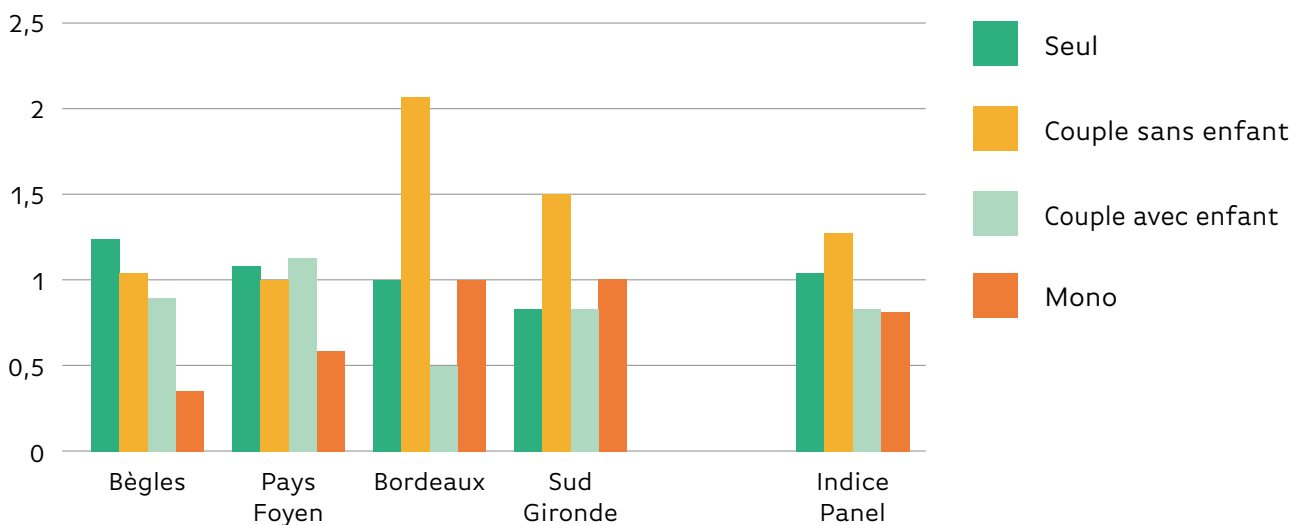
¹ Un indice de 1 signifie une représentativité comparable à la répartition dans le groupe de participant·es. Moins de 1 signifiant une sous-représentation, et plus de 1 une sur-représentation.

La contrainte de la garde est l'hypothèse privilégiée pour expliquer ce fait. Cette intuition avait été anticipée dès le départ par les caisses locales, les amenant à s'organiser pour proposer des solutions durant les temps de réunions. Cela nous amène à constater des écarts territoriaux dans la répartition des indices de représentativité (Fig. 26).

La plus faible présence de foyers avec enfant(s) ne semble pas être nécessairement une fatalité : Bègles et le Pays foyen ayant un indice proche de 1 pour les Couples avec enfant(s) et Bordeaux et le Sud Gironde ayant un indice équivalent à 1 pour les Familles monoparentales. Notons également la très forte surreprésentation des Couples sans enfant dans le territoire de Bordeaux (indice 2) et dans le Sud Gironde (indice 1,5). Il convient donc d'étayer cette hypothèse en prenant en

compte la présence du ou de la conjoint·e. En effet, il est paradoxal de constater une plus forte présence des familles monoparentales au sein des caisses, qui bénéficient certes pour la plupart d'une garde partagée permettant de libérer du temps pour la participation aux réunions, en comparaison avec les Couples avec enfant(s) dont il semble plus aisé d'imaginer un relai de garde lors des réunions. En prenant en compte que la très grande majorité des participant·es aux caisses sont des femmes (72,5% de participation cumulée), et que dans le même temps, les tâches domestiques et notamment la garde des enfants restent malgré tout, une activité majoritairement féminine, on peut penser que la gestion de l'absence, et donc du partage des tâches domestiques au sein des couples constitue un frein à la participation aux réunions.

Figure 26 - Représentativité territoriale selon la composition familiale



Ce déséquilibre homme/femme n'est pas une surprise tant il correspond à une tendance observée par ailleurs sur l'implication genrée dans les projets portant sur la thématique alimentaire. Ce constat est une limite, déjà identifiée par Dominique Paturel et Patrice Ndiaye, à laquelle se heurtent les dispositifs de démocratie alimentaire : « celle du genre qui fait peser principalement sur les femmes la multitude des tâches et activités liées à l'alimentation » (Paturel & Ndiaye 2022).

Parmi les autres variables prises en compte, on constate un écart relatif entre Bordeaux, qui a la moyenne de participation la plus élevée (31 %) et Bègles qui a la plus faible (24 %).

Il est intéressant également de noter que le niveau de diplôme ne semble pas avoir d'incidence sur la participation (valeur comprise entre 31 % (CAP/BEP) et environ 27 % pour les autres niveaux de diplômes).

Constatons également une corrélation entre l'ancienneté dans l'expérimentation et le niveau de participation. Les participant·es entré·es durant la phase des Parcours d'Engagement (33% de participation) et celles·eux entrés durant la phase des Collectifs Territoriaux (40%) ont un niveau de participation supérieur aux personnes entrées durant la phase du tirage au sort (23%). Cela se confirme lorsque l'on s'intéresse à l'indice de représentativité de ces trois groupes :

Indice de représentativité selon l'ancienneté des citoyens

	Parcours d'Engagement	Collectifs Territoriaux	Tirage au sort
Caisse locale	1,20	1,53	0,87
Caisse commune	1,60	1,52	0,78

L'entrée progressive et suivie dans l'expérimentation, avec un parcours d'entrée qui permet de s'appropriier progressivement les enjeux du projet semble favoriser une participation plus importante des participant·es aux caisses locales et communes.

Dernier élément à prendre en compte : la part de cotisant·es dans les participant·es aux caisses locales et communes. Rappelons que dans le cas girondin, ces deux espaces sont ouverts, c'est-à-dire que tous ceux qui ont envie de participer ont la possibilité de le faire (à la condition que les votant·es restent exclusivement les cotisant·es). Ainsi, il est crucial de mesurer la part de cotisant·es et

de non-cotisant·es au sein de ces espaces pour comprendre les dynamiques démocratiques qui s'y déroulent. Est-ce que cette modalité permet de maintenir un niveau suffisant de cotisant·es au sein des caisses ou est-ce que ces espaces finissent par être captés par une majorité de non-cotisant·es qui peuvent être à la fois des représentant·es associatifs, des agent·es des collectivités, des technicien·nes, etc. ? Là encore, deux dynamiques sont observées : si au sein des caisses locales, 70% en moyenne sont des cotisant·es, cette part n'est que de 49 % dans les caisses communes soulignant une nouvelle fois que l'appropriation de ce second espace n'est pas abouti.

> Une inégale répartition des coûts de la participation

Tout au long du projet, nous avons constaté que participer aux instances démocratiques de la caisse de l'alimentation avait un coût, qui n'était pas également réparti entre les acteur·rices. Cela n'a pas été une surprise car dès le lancement, le fait que certaines caractéristiques sociales allaient rendre plus difficile la participation à la vie des caisses avait été anticipé. Ces difficultés, qui impactent la dynamique démocratique, montrent la nécessité de ne pas simplement penser la démocratie en termes de règles de fonctionnement mais également de l'aborder à partir de sa matérialité concrète. Comment fixer les lieux des réunions ? Selon quelles modalités d'accès ? Sur quels horaires ?

Nombre d'enquêté·es considèrent que venir en caisse requiert des efforts organisationnels importants, la difficulté la plus partagée étant le manque de temps et les problèmes de déplacement (pour 40,5% des participant·es). Pour limiter cela, la détermination des horaires de réunions a fait l'objet d'une attention particulière, en les programmant autant que possible en dehors des horaires de travail classiques. Cela n'a pour autant pas permis de satisfaire tout le monde :

“ Mais après, de toute façon, je n'aurais pas eu la disponibilité, je pense, pour m'impliquer. Parce que c'est vrai que tout ce qui est connexe, la vie de la caisse et tout ça, demande beaucoup d'engagement et de temps. Et sur des temps, pour les gens qui travaillent, c'est difficile de s'impliquer... ”

(Participante en couple sans enfant, Pays foyen)

La dimension territoriale est également fondamentale et s'exprime d'abord à l'échelle locale : pour qu'une dynamique prenne, il faut qu'elle soit rattachée à un territoire qui fasse sens dans le quotidien des participant·es. Par la trop grande superficie de la caisse du Sud Gironde, et par la frontière réelle et symbolique que constitue la Garonne pour la caisse de Bordeaux Nord/La Benauge, ces deux groupes ont expérimenté de réelles difficultés dans la mobilisation citoyenne. Les efforts déployés (covoiturage, mise à disposition de véhicule) ont néanmoins permis de compenser ces contraintes et de faire de ces deux territoires les plus participatifs du projet.

Cette dimension s'exprime également à l'échelle départementale : l'originalité du projet girondin étant de faire vivre cette expérimentation autour de quatre caisses locales réparties sur l'ensemble du département en intégrant un échelon supplémentaire commun qu'est la caisse commune. Ce choix n'est pas sans conséquence sur la vie de cette dernière qui a été tributaire des contraintes de déplacement notamment (le département de la Gironde étant le plus grand de la France hexagonale). L'ambition de rendre cet espace ouvert à toutes et tous implique une logistique importante : réservation d'un lieu à grande capacité d'accueil, logistique des repas, coûts importants etc.,. Se déroulant les samedis, et à deux reprises, sur des week-end entiers, ces événements, impliquants dans le quotidien des participant·es, sont pour les plus investi·es des moments forts de fabrication d'un sentiment d'appartenance. Pour autant, toutes et tous ne se s'en sont pas emparés, du fait notamment du caractère particulièrement impliquant (quitter le domicile familiale pour une nuit) ce qui a amené progressivement la formation de deux sous-groupes au sein des expérimentateur·ices : celles·ceux

qui participent aux caisses communes et celles·ceux qui n'y participent pas.

Au-delà de ces efforts organisationnels, les participant·es ont également fait référence au coût intellectuel de la participation (Bertheleu, 2009). Qu'il s'agisse de la maîtrise de la langue, de la compréhension de vocabulaire parfois complexe, de la capacité de concentration sur plusieurs heures, d'esprit de synthèse et d'expression, participer aux caisses nécessite de réelles compétences. Comme l'analyse Hélène Bertheleu, la démocratie participative a ses propres limites. Dans son exercice même, elle contient des normes hiérarchisantes notamment en ce qui concerne les populations immigrées. Un participant franco-marocain du Pays foyen explique qu'il n'est allé que deux fois aux réunions et explique avoir surtout écouté. En aparté, il évoque aussi les nombreux échanges Whatsapp qu'il reçoit mais qui lui paraissent très compliqués à suivre du fait du niveau de langage très élevé. Face à ces difficultés, certaines personnes ont préféré se mettre en retrait, soit parce que ce n'était pas ce qu'elles recherchaient en intégrant ce projet (profil opportuniste), soit parce qu'elles n'étaient pas en mesure d'accorder suffisamment de temps et d'énergie pour se mettre en condition (profil curieux·ses/convaincu·es) :

“ C'est quand même trop intellectuelisé, tu vois. C'est quand même des enjeux que moi-même... qui suis un peu éduquée, j'ai été à l'école et tout ça, je ne peux pas m'imaginer.

(Participante aux revenus moyens (-), Pays foyen)

Celles·ceux qui ne se rendaient pas en caisse ont eu tendance à le regretter et déclarent souvent avoir voulu y aller mais pour les raisons pratiques évoquées précédemment, cela leur était impossible, entraînant parfois un sentiment de culpabilité. Notons néanmoins qu'une majorité des personnes entretenues témoignent du caractère incluant du dispositif et que les efforts d'intégration déployés, dans le cadre des méthodes de l'éducation populaire, ont permis dans une large mesure de dépasser ces difficultés.

Ces mises en retrait progressives ont resserré petit à petit le groupe d'engagé·es au sein des caisses. Un noyau dur composé d'un "quart actif" s'est constitué. Cette expression désigne le fait qu'en prenant la quasi-totalité des variables qui décrivent notre panel de participant·es (territoire, revenu, composition familiale, niveau de diplôme, etc.), on note une participation d'environ un quart dans chacune de ces composantes. Autrement dit, le système de libre accès à l'ensemble des sphères de gouvernance du projet, mêlé à un processus permanent de sollicitation et "d'aller vers" de l'ensemble des participant·es par les animatrices, a permis de mobiliser sur la durée, environ 25% des personnes.

Une conséquence de cette dynamique est le fort risque de sur-sollicitation de ce noyau d'investi·es qui compensent le retrait des autres. Ce résultat est important car il s'inscrit dans un dispositif où toutes les structures de gouvernance sont ouvertes à celles·ceux qui le souhaitent. Pour les expérimentations qui n'ont pas fait ce choix d'ouverture, ou pour la perspective d'augmentation du nombre de participant·es qui rendrait impossible la participation de toutes et tous, il pourrait être judicieux de s'appuyer sur cette observation du "quart actif" en envisageant des modalités de participation qui le rendent effectif.

Évoquons un dernier élément qui va à rebours des représentations que l'on peut se faire de l'idée de "coût de participation", puisqu'il concerne cette fois les foyers aisés participant à l'expérimentation. Ce "coût" n'est pas associé ici à l'idée de changements de pratiques - quoique certains reconnaissent avoir dû changer certaines habitudes d'approvisionnement et de consommation, il porte davantage sur les difficultés à assumer l'image que leur participation à l'expérimentation renvoie dans leurs cercles relationnels. Malgré tous les efforts déployés, le projet reste aux yeux de l'extérieur, très souvent associé à un projet destiné aux précaires, son caractère universel étant largement méconnu. Aussi, certains foyers aisés évoquent des remarques dont ils ont fait l'objet, en prévision de leur adhésion au projet : "Il y avait une personne [...] qui m'avait dit ; N'y va surtout pas, parce que c'est fait pour que toi tu payes pour les pauvres.

Tu vas payer tout ce qui est bio, c'est toi qui vas payer !" (Participante retraitée, Sud Gironde). Ces remarques sont également survenues dans des lieux de vente conventionnés, où ils ont été associé à des "profiteurs" d'un système qui ne leur est pas destiné, c'est ce que résume cette participante aux hauts revenus de Bordeaux :

« Au début, je suis allée assez basiquement là où j'allais d'habitude et j'ai payé en MonA. Alors ça a déjà été assez compliqué parce que j'étais très, très repérée quand j'arrivais en disant... C'est très drôle, parce que j'y allais depuis trois ans, et j'arrive et je lui dis, je vais payer en MonA. Et donc il me répond pour qui ? Bah pour moi ! Et au point que je me suis sentie obligée de dire aux gens qui tenaient l'épicerie que je ne gagnais pas de l'argent dessus quoi. Là, par contre, j'avais honte d'être, pas honte, mais j'étais gênée parce que dans leur vision de ce qu'était un bénéficiaire de la SSA, c'était pas moi.

Bien qu'imparfait, le principe d'une libre ouverture des caisses locales et communes a permis de constituer des groupes de personnes engagées présentant une réelle représentativité de l'ensemble du panel d'expérimentateur·rices, avec néanmoins des différences notables entre ces deux espaces. Les variables Genre, Revenus, Composition familiale et Entrée dans l'expérimentation sont celles qui ont le plus d'impact sur la participation des personnes aux caisses locales et communes. A contrario, la variable Diplôme n'est pas significative ici.



➤ La vie des caisses : une "école de la démocratie"

Les caisses locales et la caisse commune ont été pensées comme des espaces de démocratie directe dans lesquelles les participant·es co-décident à la fois des grandes orientations de la Caisse alimentaire commune mais également de leur mise en action concrète. Ces caisses forment à la fois un lieu de participation citoyenne et de délibération caractérisé par un processus de décision ascendant et une articulation des paroles individuelles et collectives.

Un espace de rencontres et d'échanges qui bousculent les certitudes

Globalement, les caisses locales ont été perçues comme des espaces de brassage social, ayant permis à la diversité des profils présents dans le groupe d'interagir. Bien qu'habitant le même territoire, de nombreuses personnes n'entretenaient aucun lien avant le démarrage de l'expé-

rimentation. Iels n'avaient d'ailleurs pas forcément les espaces et les occasions pour cela. En ce sens, les caisses ont offert une réponse originale à cette situation, perçue comme un manque pour une majorité des participant·es. Cette création de lien social, à travers la participation aux caisses, contribue à renforcer des dynamiques d'ancrages existantes renforçant de la sorte, un sentiment d'appartenance territoriale. Pour beaucoup de participant·es, la participation aux caisses leur a permis d'ouvrir leur cercle relationnel à des profils jusqu'à présent absents :

« Ce qui est formidable c'est de rencontrer des gens pas dans la même condition que toi. Des gens qui sont sans travail ou d'autres qui sont architectes, ingénieurs, ils ont la même idée et le même projet. Ils ne parlent pas de la même manière. J'ai trouvé ça fantastique quand même. J'ai découvert des gens que peut-être je n'aurais jamais fréquentés. J'ai fréquenté des gens sans domicile... Mais c'est vrai qu'il y a des gens [avec qui] tu n'aurais jamais parlé. Tu rencontres dans la rue, tu ne fais pas attention. Toi, tu es dans ta vie. Eux, ils sont dans leur vie. [...]. Moi, je trouve que cette rencontre-là a été superbe. Elle a été vraiment quelque chose... d'unique. Vraiment. Je suis sûre que celui qui a inventé la Sécurité Sociale a dû ressentir les mêmes choses que nous on a ressenties.

(Participante seule, Bègles)

On note ici la posture d'ouverture et d'écoute qui a caractérisé l'état d'esprit de beaucoup des participant·es durant les réunions de caisses cherchant à comprendre l'autre dans ses valeurs, dans ses pratiques, dans ses modes de vie. Mais ces rencontres n'ont pas été des moments béats. Elles ont au contraire eu des incidences sur les individus. Certain·es reconnaissent qu'iels ont été bousculé·es dans leurs certitudes, contribuant à déconstruire un certain nombre de leurs présupposés, comme le souligne ce témoignage à propos de la règle minimale de cotisation :

« Et là, ce qui me perturbe aujourd'hui, c'est de voir des gens [...] qui ne cotisent pas parce que pour X raisons, qu'ils travaillent un mois, qu'ils viennent un mois, qu'ils ne viennent pas le mois suivant. Alors que là aussi, ils ne sont pas forcément dans des situations financières très bonnes et qu'on leur met 150 € ou 200 € sur un plateau. Voilà. Et qu'ils n'ont pas fait ce mois-ci. « Non, j'ai oublié. Je n'ai pas fait. ». Il y a 200 € sur la table. Tu ne les prends pas. Je ne comprends pas. Moi, dans ma tête, je ne comprends pas ça. Je ne comprends pas ça.

(Participant aux hauts revenus, Sud Gironde)

L'enquête montre à quel point le travail sur le conventionnement a été central. Il a permis de créer les conditions d'un travail collectif en matérialisant les limites des connaissances individuelles face à la multitude des questions que soulève cet objectif. Cette ignorance partagée a créé les conditions d'une humilité collective qui a permis la mise en route du processus de formation de la connaissance de cause, centrale dans le débat et la prise de décision démocratique.

Acquérir une "posture démocratique"

Ce travail de déconstruction constitue un des nombreux points d'évolution sur lesquels les participant·es témoignent. Un autre élément concerne cette fois, ce que l'on peut dénommer une "posture démocratique", c'est-à-dire un certain ethos permettant de constituer ce que l'on pourrait dénommer une "situation démocratique" (Blondiaux & Sintomer, 2002). En effet, il ne suffit pas de décréter qu'une institution - formelle ou informelle - soit démocratique pour qu'elle le soit en substance. Il est nécessaire de créer les conditions de l'exercice du processus démocratique, cela implique des règles de fonctionnement mais également que les acteur·rices adoptent une posture qui permet à ce processus d'exister.

Au-delà du fond des débats, de nombreux·ses participant·es ont fait état des changements de posture dont iels font preuve dans ce genre d'arène. Ainsi, certain·es précisent qu'iels ont appris à gérer l'exaspération que peut susciter certaines interventions qu'iels jugent trop longues, trop décousues, ou trop décalées par rapport au sujet traité. Une participante témoigne ainsi à propos des prises de parole de certaines personnes dans le groupe :

“ Elles parlent trop, puis elles répètent toujours la même chose. C'est comme ça, c'est la vie. On n'est pas tous... On n'appuie pas sur un bouton pour avoir quelqu'un qui dise ce que toi tu veux qu'ils disent, c'est vrai. Donc il faut être quand même pas mal tolérant.

(Participante aux revenus moyens (+))

La gestion du rythme des débats est centrale lorsqu'il s'agit de faire vivre une dynamique démocratique. L'effort des équipes d'animation aura été de faire des compromis pour à la fois permettre au traitement des sujets d'avancer (à la demande notamment d'un noyau d'actif·ves très prompt à avancer rapidement), sans pour autant mettre de côté celles·eux qui ont besoin de plus de temps pour comprendre les enjeux, les digérer et prendre des décisions. Constatons que peu de gens se sont révélés satisfaits du rythme auquel ils ont été soumis. Pour beaucoup, tout en reconnaissant qu'il s'agit là d'une condition sine qua non dans ce genre de projet, le rythme des débats s'est révélé beaucoup trop lent par rapport à ce qu'iels auraient souhaité.

Redonner le goût de l'engagement

Il est central de ne pas envisager les impacts de la participation seulement à l'intérieur des seules limites des caisses locales et de la caisse commune. L'engagement dans le projet a suscité chez plusieurs participant·es un regain d'optimisme vis-à-vis du climat politique actuel et une envie de s'investir plus généralement dans les affaires de la cité :

“ Cela m'a redonné envie de participer tu vois. J'avais arrêté. Parce que la nature humaine, pour moi, est désolante. Elle est toujours désolante. Mais on vit un temps et ce temps, il faut qu'on le comble.

(Participante seule, Bègles)

Sinon des actions qui demandent du temps pour se mettre en place, l'enquête montre tout au moins l'existence de discours très explicites sur l'envie de transposer cette implication en dehors du cercle de l'expérimentation. Notons néanmoins que cette envie se limite le plus souvent au territoire local, perçu comme étant le plus ancré dans les réalités de la vie quotidienne. C'est un point que nous avons analysé durant la phase des Parcours d'Engagement (Glory et al., 2024), l'implication personnelle des élu·es, et particulièrement celle du Président du Département, avait contribué à changer le regard des participant·es sur les acteur·rices de la politique institutionnelle en redonnant du crédit à l'action communale et départementale.



Prise de parole lors d'une caisse commune (David Glory)

> Une condition à cet équilibre : dépolitiser les discours pour politiser les actions

Une double condition a été observée pour faire fonctionner ces espaces démocratiques diversifiés : le rejet de toutes références explicites à une idéologie politique partisane dans les échanges en caisse, et la mise à distance du caractère politique du projet. Pour illustrer ce point, citons cet extrait d'un compte-rendu d'observation d'une réunion de caisse locale qui s'est déroulée durant la période des élections législatives de 2024 :

“ Au moment où les personnes s'en vont, Christine distribue des tracts pour le Nouveau Front Populaire. [...] Quand Clarisse s'approche pour voir de quoi il s'agit et qu'elle voit que c'est un tract, elle a un sursaut d'indignation, s'écrie que ça n'a pas sa place dans une caisse locale, que la SSA ce n'est pas de la politique et qu'il ne faut pas mélanger les deux. Christine essaye de lui expliquer en quoi la SSA est politique, mais Clarisse se braque complètement et s'en va. Christine se retourne vers [...] moi, l'air vraiment perplexe.

Dans cet extrait, on note la tension que la dimension partisane de la politique a pu jouer entre les participant·es des caisses. Deux manières d'appréhender la politique se dessinent au sein du groupe : une partie revendiquant le caractère politique du projet d'expérimentation, l'autre qui au contraire, rejette non seulement toute filia-

tion partisane à un quelconque mouvement politique, mais également le fait même d'associer la démarche d'expérimentation à toute dimension politique :

“ Moi, ça ne m'intéresse pas, la politique, déjà. C'est pas... Je suis bien avec les gens qui sont nature, ils parlent comme toi et moi, sans arrière pensée [...]. Moi, je n'ai pas de discours politique et à la télé, jamais je ne les regarde. Même quand c'est le président de la République. J'en ai rien à foutre, c'est pas lui qui me donne à bouffer.

(Participant·e aux revenus moyens (-), Pays foyen)

La méfiance de ce qui est associé à l'idée du ou de la politique est ici très clairement perceptible. C'est le lien avec le quotidien qui est mis en avant, l'expérience individuelle, la rencontre avec d'autres perçu·es comme semblables. La crainte étant de se retrouver “manipulé·e”, “instrumentalisé·e” par une quelconque association avec un parti politique, à des idées politiquement marquées, ou plus généralement à des figures particulièrement dévalorisées au sein des caisses comme peut l'être celle du “bobo, citadin, écolo qui ne mange que du bio”.

Une partie des participant·es reprochent que certains décisions prises par la caisse le soient davantage par "idéologie politique" plutôt que par "bon sens" ou "pragmatisme" :

“ Et ça aussi, dans la SSA, il y en a. Et ça m'énerve. Il y a des aficionados. Des aficionados du bio et qui disent, on ne va vendre que du bio, on ne va faire que du bio [...]. Je dis, si vous voulez des clients, il faut qu'il y ait le chiffre d'affaires derrière. [...] À un moment, la réalité nous rattrape [...]. Ce n'est pas ce qu'on a envie de faire. Ce n'est pas en étant absolument intransigeant et inflexible sur ses valeurs qu'on va emmener d'autres personnes avec nous. Et c'est un des sujets que moi, j'ai avec la SSA.

(Participant·e aux hauts revenus, Sud Gironde)

De là, un paradoxe : les caisses peuvent à la fois être reconnues comme des espaces apolitiques par les moins politisé·es des participant·es, tout en conservant une forte valeur politique pour les plus politisé·es qui inscrivent explicitement cet engagement dans leur parcours militant :

“ La SSA, ça rentre complètement dans mon parcours militant, mes références sociales, politiques, idéologiques. Franchement, c'est chouette.

(Participant·e aux revenus moyens (+), Bègles)

On constate donc la grande plasticité d'interprétation que cet espace peut revêtir pour ses membres et l'équilibre ténu qui doit être maintenu pour maintenir une cohésion de l'ensemble. En somme, pour que soit atteint une forme d'universalité, qui constitue un des fondements du projet de SSA, la vie démocratique des caisses doit s'inscrire à la fois dans une forme de dépolitisation apparente des discours tout en préservant une revendication commune : celle de ne surtout pas laisser la main sur les modalités de prises de décision et les orientations du projet. En somme, aux yeux des participant·es, s'il est préférable de ne pas mettre en avant le caractère politique du projet pour préserver la diversité des profils qui y participent, il n'est en revanche pas envisageable de confier le pouvoir décisionnaire - donc politique - à un tiers.



➤ Rôle du cadre d'animation dans le processus démocratique

Un cadre sécurisant mais technicisé

Les réunions des caisses se caractérisent par un travail, plus ou moins important, de préparation et d'animation : en amont de la plupart des rencontres des caisses, une réunion associant animatrices salariées d'Acclimat'Action, des structures locales et parfois un·e chercheur·euse et des participant·es, permet de rédiger un ordre du jour minuté et d'associer un type d'atelier à chaque sujet traité. Les techniques fréquemment mobilisées sont par exemple la "boule de neige", le travail par proposition/amendement, ou le "World Café". Les séances commencent parfois par un brise-glace et se concluent souvent par un encas partagé. Ces techniques d'animation, issues de l'éducation populaire, visent à rendre les réunions rythmées et intellectuellement accessibles à toutes et tous, alors qu'elles sont relativement longues (environ 2h-2h30). Une attention particulière est portée aux moments de débats et de prise de décision dont la modalité principale est le consentement. Ces moments charnières de la participation sont souvent ceux où se creusent les inégalités entre participant·es (Blondiaux & Fourniau, 2011) et où chacun·e en prend conscience :

“ Je vois qu'il y a des gens qui ne s'expriment pas et c'est vrai que ça m'interroge. Je me dis peut-être [...] qu'ils n'osent pas. Et des fois, j'ai peur aussi de prendre la parole à la place des gens. Je vois bien qu'il y en a que ça gêne pas du tout de faire ça, qui s'expriment très bien et qui le font...[...] Je me dis, des fois, ça doit être frustrant quoi. En réunion, les gens ils viennent deux heures et ils ne disent pas un mot. Ça me manque, en fait, de pas entendre leur point de vue ou qu'ils aient pas l'occasion de dire aussi leur avis, alors que moi, je vais m'exprimer peut-être plusieurs fois. Il y en a d'autres aussi où on s'exprime plusieurs fois. C'est bête. On a peut-être pris du temps à d'autres. C'est con. Il aurait peut-être mieux valu qu'on ferme notre bouche une fois pour que d'autres puissent le faire. Là, on aurait besoin d'aide de l'orga peut-être... interpeller les gens... En tout cas, moi, j'ose pas le faire, dire : « T'as rien dit, vas-y, qu'est-ce que t'en penses », je vais pas faire ça. (Participant·e aux revenus moyen (+), Bordeaux)

En cela, les participant·es reconnaissent le besoin d'intervention des animatrices et saluent globalement les efforts de facilitation mis en place par ces dernières afin que chacun·e puisse s'exprimer :

“ Surtout qu'au départ, il y a quelque fois des sujets qui divisent, mais qui sont forcément des gens qui ont des opinions différentes, suivant leur situation, ou le but qu'ils recherchent. Mais non, non, c'est bien foutu, je vous tire mon chapeau, les filles là-dessus. Donc tout le monde peut s'exprimer.

(Participant·e aux revenus bas, Bordeaux)

Si le cadre d'animation a permis une répartition globalement équitable du temps de parole et du pouvoir de décision, il n'a pas été sans susciter un certain nombre de critiques et en premier lieu sur son rythme, jugé "trop lent". Une enquêtée du Pays foyen dit que parfois "on perd du temps" dans les allers et retours entre les différentes caisses pour faire progresser les sujets. Elle dit que parfois, cette organisation "est un frein" pour que les choses avancent plus vite. Conçue pour être facilitante, l'animation est également apparue pour certain·es comme laborieuse à mettre en œuvre car recourant à des techniques d'animation parfois jugées trop artificielles. Cela conduit certain·es enquêté·es à une forme de scepticisme quant aux méthodes et à l'efficacité de l'éducation populaire : "Il y a des techniques à un moment donné, il y a des gens qui m'ont un peu énervé, ça faisait un peu technique de réunion participative" (Femme retraitée, Bègles). Une autre participante allant même jusqu'à évoquer un sentiment de honte ressenti lors d'une réunion : "Les histoires de « petits toits » pour savoir si vous êtes d'accord. [Mon mari] m'a dit « Alors là vous me ridiculisez »" (Participante en couple sans enfant, Sud Gironde).

Ces constats sur la place et les limites du cadre d'animation ont été dressés au cours de l'année, par les équipes d'animation et les participant·es. Pour tenter d'y remédier, une dynamique visant à ouvrir davantage la prise en main du cadre d'animation a été initiée. Il s'agissait à la fois d'intégrer plus fortement les participant·es dans les temps de préparation mais également de laisser véritablement la main sur la conduite des temps de rencontres. Mais ceci prend du temps, et les conditions pour que ce passage de relais se mette en place n'étaient pas nécessairement réunies. Sur ce point, de fortes disparités territoriales ont été observées. Si cela n'a pas été concluant pour la caisse de Bordeaux qui s'était vu proposer de constituer directement le contenu de l'ordre du jour sans que cela n'ait suscité une quelconque réaction, les autres caisses se sont davantage emparées de ce nouveau rôle. La caisse de Bègles a par exemple choisi d'organiser un temps d'échange et de partage entre membres de la caisse en totale autonomie, c'est-à-dire sans la présence des animatrices et de l'équipe de recherche.

Une influence certaine sur la dynamique démocratique qui révèle des tensions territoriales

Dès le départ, ce cadre d'animation a eu pour conséquence de rendre les animateur·rices indispensables aux caisses. Pour certain·es, malgré les efforts déployés et la sincérité de l'organisation, cela reste pour eux et elles Acclimat'action "qui est aux commandes". Certain·es participant·es vont même jusqu'à dire : "Si y'a pas Acclimat'action, y'a pas de caisse !". Il persiste en partie l'idée que, in fine, ce ne sont pas véritablement les cotisant·es qui sont véritablement aux manettes. Pour autant, beaucoup n'en tirent aucun véritable grief, se considérant satisfait·es de pouvoir "se laisser porter" par un tiers de confiance (ce qui ne serait pas le cas avec un tiers extérieur).

Ceci soulève un paradoxe : en déployant une logique d'ingénierie de projet afin d'intégrer et fidéliser les personnes au dispositif, le cadre d'animation conduit à limiter une partie du pouvoir citoyen d'autonomisation et d'émancipation dans la prise en main directe du cadre démocratique. En cela, l'équipe d'animation n'a pas été sans influencer la teneur des débats et la mise en avant de certains sujets. Un exemple pour l'illustrer : le conventionnement d'une boucherie halal dans une des caisses locales. Si ce dernier a suivi le processus qui avait été établi, force est de constater que la décision prise n'a pas été légitimée comme il se doit. Pour le dire autrement, ce conventionnement de la boucherie halal n'a pas été compris et cette incompréhension soulève plusieurs enjeux de nature différente.

Le premier enjeu est d'ordre évaluatif.

Il s'appuie sur le respect des critères édictés dans la Charte. Plusieurs participant·es considèrent que les viandes vendues dans la boucherie halal ne respectent en aucune manière les différents critères (durabilité, localité, transparence, etc.). Ainsi, en caisse locale, un·e participant·e a soulevé ce qu'elle considère être une contradiction amenant le groupe à "se poser beaucoup de questions pour certains produits alors que dans le même temps, il y a des poulets vendus à la boucherie halal qui ont été conventionnés et qui ne vont pas du tout". Pour d'autres en

revanche, la boucherie halal choisie suit les critères de la Charte. La question du droit au choix alimentaire est perçue comme un critère central. Dans les deux cas, les arguments énoncés s'appuient sur le respect des critères édictés dans la Charte.

Le second enjeu est d'ordre méthodologique. La prise de décision par consensus ou consentement - qui avait été acté pour le conventionnement en amont de l'expérimentation - devait permettre d'assurer une réelle cohésion du groupe autour des décisions prises en sortant d'une logique de majorité/minorité. Force est de constater que le processus qui a été choisi - pour des raisons d'efficacité du temps de présence en caisse - de déléguer à un sous-groupe le soin de conventionner ou non un établissement n'a pas permis dans ce cas que ce conventionnement soit accepté par toutes et tous.

Le troisième enjeu est la transparence dans l'élaboration de la proposition. En effet, contrairement aux autres propositions de conventionnement, c'est à l'initiative de l'équipe d'animation que la proposition a été faite de conventionner une boucherie halal. Pour ces dernier·es, l'enjeu consiste dans celui d'être des porte-paroles des "acteur·rices faibles" (Payet *et al.*, 2008) en l'occurrence ici les familles de travailleurs et travailleuses agricoles maghrébines. Cette volonté s'est alors confrontée à la réalité de l'offre commerciale halal correspondant aux critères de localité et de pratiques durables de la Charte qui reste émergente et invisible (Crenn, 2009) aux animateur·ices des caisses de la majorité des territoires. Cette tension dans la Charte reste irrésolue et illustre de manière forte la tension entre exigence et inclusion. Finalement, ce qui n'a pas été bien perçu, est d'avoir cherché à faire entrer dans le cadre de la Charte, dont l'ambition première est la sélection d'une offre durable, un établissement dont le conventionnement répondait *in fine* à une autre ambition : celle de l'inclusivité. Pour plusieurs participant·es, le critère qui a permis ce conventionnement était en réalité le fait que ce lieu soit halal et qu'il répondait à des besoins d'une partie des participant·es de la caisse. Il ne nous est pas permis d'anticiper ce qu'aurait donné un débat explicite sur la question. Des premiers éléments

tendent à imaginer que la discussion aurait mis en balance "les enjeux de laïcité" selon les propos d'une participante dans l'offre conventionnée avec la prise en compte de la diversité ethno-culturelle des personnes qui constituent les caisses.

Sur cette question spécifique se joue beaucoup d'enjeux sociaux et politiques qui dépassent les simples limites de la caisse locale. L'un d'entre eux concerne la fabrique de la «valeur» de la «qualité» de la viande et de ce fait, de celle des mangeurs et mangeuses qui y sont associés. Cette tension exprimée dans cette caisse locale structure par ailleurs la société française (Crenn & Tozzi, 2015). Elle fabrique les collectifs présents en même temps que l'identité des personnes. À travers cet exemple, on perçoit comment, par la friction entre le social, l'ethnoculturel, l'économique, le social et l'environnemental, le halal relève comme n'importe quelle norme de ce que le géographe Peter Jackson (2013) appelle une « économie morale alimentaire ». Au-delà des apparences, elle se trouve être finalement commune aux minoritaires et majoritaires sociologiques mais s'exprime dans une relation hiérarchisée à travers les questions d'hygiène, de bonne santé, de recherche, de traçabilité.

Par sa forte implication dans la proposition, le cadre d'animation n'a pas permis de faire vivre un débat apaisé et transparent sur ce qui se jouait autour de ce conventionnement spécifique. Elle a néanmoins eu le mérite d'aborder un sujet qui se révèle sensible au sein de la caisse et qui pose la question de la reconnaissance de la citoyenneté de minoritaires sociologiques au sein de la société française.

➤ Un espace de dépassement des distinctions alimentaires ?

Nous savons que les goûts alimentaires ne sont pas seulement des préférences individuelles, mais des manifestations de la position sociale (Bourdieu, 1979). Ce que l'on aime manger, comment on mange, et pourquoi, reflète notre habitus, c'est-à-dire l'ensemble des dispositions acquises par notre éducation et notre classe sociale d'appartenance. Les goûts témoignent également de nos appartenances symbolico-culturelles (Garabuau-Moussaoui et al., 2002). Nos goûts et nos dégoûts alimentaires sont donc des moyens de nous distinguer des autres ou de leur ressembler. Dans le cadre d'un projet démocratique, basé sur l'universalité d'accès, il est stimulant de s'interroger sur les normes véhiculées au sein des caisses et de comprendre comment elles sont interprétées en termes de rapport de classe et d'appartenance culturelle.

Nous l'avons évoqué, la Charte qui organise le conventionnement des produits et des lieux auxquels ont accès les participant·es a explicitement valorisé des normes alimentaires particulières, associées aux principes de l'alimentation durable : le bio, le local, la saisonnalité, le non-transformé. Si ce travail d'élaboration de la charte a été réalisé par un groupe diversifié sur le plan socio-économique, avec notamment une majorité de personnes qui avaient connu ou connaissaient alors une situation de précarité, constatons que ces normes alimentaires correspondent davantage aux pratiques alimentaires des classes moyennes supérieures et classes aisées. L'enquête corrobore ce constat et montre que ce sont bien les classes supérieures (économiques et culturelles) qui ont été plus souvent confortées dans leurs habitudes alimentaires, alors que les classes populaires (au capital

culturel et économique moins important) ont davantage été détournées de leurs pratiques habituelles comme le suggèrent ces deux extraits d'entretiens :

“ Il y a eu vraiment un changement avec la MonA... déjà, il y avait plein de coins qu'on ne connaissait pas. Et pourtant, ça fait longtemps qu'on est là. Donc, on a découvert d'autres lieux d'approvisionnement. Et puis, c'est là où on s'est rendu compte que ça n'avait rien à voir avec les légumes qu'on achetait au [grande surface].

(Participant, classe populaire)

“ Cela n'a pas changé fondamentalement ma manière de consommer. J'allais déjà dans certains magasins qui après se sont retrouvés conventionnés, Donc, ce que ça fait, c'est que ça m'a confortée dans mes choix.

(Participante, classe moyenne supérieure)

Les plus grands efforts de changements (de goûts, de pratiques, d'organisation, d'appropriation de nouveaux lieux, etc.) ont donc été faits par celles·ceux dont les pratiques alimentaires étaient les plus éloignées des normes véhiculées par le projet (bio, local, de saison), et qui se trouvent être majoritairement associées aux classes populaires. Ces différences se sont matérialisées à plusieurs reprises tout au long de l'année. Un exemple parmi d'autres pour illustrer ce point : durant une caisse locale

qui avait acté le conventionnement d'une boulangerie répondant parfaitement aux critères de la charte, une scène explicite se déroula. Une moitié des participant-es - associée aux classes moyennes supérieures - s'est réjouie du conventionnement de ce lieu qu'elle fréquentait déjà. Chacun-e s'est alors exprimé-e en s'adressant à la partie du groupe - associée à la classe populaire - qui, au contraire, ne la connaissait pas en leur conseillant de consommer tels ou tels pains jugés "exquis", "savoureux", "authentiques". Une distinction claire du groupe était alors visible, celle qui voyait ses goûts et ses pratiques valorisées par le choix du conventionnement, et l'autre qui se trouvait face à l'inconnu qu'elle allait devoir appréhender du mieux possible. Un mois plus tard, une participante du second groupe revient en caisse et exprime son désarroi face à l'expérience qu'elle avait vécu après avoir acheté un pain complet de cette boulangerie. Elle explique qu'elle n'a pas su gérer ce pain présentant des caractéristiques qu'elle n'avait pas l'habitude d'avoir en comparaison avec le pain blanc qu'elle se procurait habituellement en grande surface (pain au poids conséquent, à la farine complète, avec une croûte épaisse, qu'elle jugeait dure car trop cuite). Ce retour d'expérience eut lieu en aparté, directement auprès de l'animatrice de caisse, car elle n'osa pas en faire part au groupe au cours de la réunion de la caisse locale.

De là cette question : les caisses constituent-elles seulement des espaces d'expression et de légitimation de la culture alimentaire dite durable (à travers les normes de durabilité que sont le bio, le local, la saisonnalité, le non-transformé), ou offrent-elles la possibilité que s'expriment des cultures alimentaires moins valorisées car plus éloignées de ces normes de durabilité ? Autrement dit, les caisses sont-elles des espaces de réaffirmation - et donc de légitimation - des distinctions alimentaires déjà établies, ou sont-elles des espaces de dépassement - par l'élicitation de différents registres de normes alimentaires - vers la fabrique de normes partagées ?

Si l'enquête nous montre à quel point la première tendance a été prégnante tout au long de l'année d'expérimentation, incitant certaines catégories à adopter les normes

alimentaires d'autres catégories sociales, constatons que s'opère en parallèle un processus encourageant un certain dépassement des distinctions alimentaires. En s'assurant que l'ensemble des participant-es puisse accéder aux produits conventionnés, l'allocation permet à chacun-e d'adopter des pratiques communes. Les participant-es fréquentent ainsi les mêmes lieux, iels s'y croisent, se reconnaissent, et parfois échangent entre elles-eux. Ces rencontres sont parfois dures, et une forme de violence symbolique s'y manifeste, à l'image de ce témoignage d'un participant en situation de précarité qui raconte ce qu'il ressent lorsqu'il expérimente l'attente dans une file chez un commerçant qu'il ne fréquente que grâce à la MonA :

“ Dans la queue, il y a 10 [personnes qui payent en] MonA, le reste c'est des gens blindés, ça se voit dans leurs fringues [...]. Ils achètent 4, 5 trucs [pour] 50 euros, 56 euros. Moi je ne peux pas me permettre de mettre 50 euros dans des trucs comme ça. En même temps, du coup... je suis au même niveau, voilà, c'est ça. Et ça ne me fait pas plaisir, hein, franchement. Parfois, ils me regardent bizarrement. Quand je [prends] le téléphone pour poser les codes, ils me regardent, ils comprennent pas...

(Participant aux revenu bas, Pays foyen)

Le fait de se rendre dans les mêmes lieux d'achats, afin de se nourrir des mêmes produits, a permis d'initier pour la plupart un changement de regard porté sur les autres catégories sociales. Petit à petit, des pratiques communes se sont mises en place qui, malgré les distinctions alimentaires dans un premier temps réaffirmées au moment des conventionnements, permettent d'engager un processus de fabrication d'une alimentation en commun, signe d'une forme d'appartenance et donc du dépassement des distinctions alimentaires.

“ Et ben là je pouvais prendre du bio, c'est quelque chose que je peux pas faire en temps normal, c'est tellement cher franchement du coup, et [...] à ce moment-là, quand je vais faire mes courses, je m'en fous que ce soit cher et je m'en fous que ce soit du bio tu vois. Enfin je veux dire, je vais pas faire attention : est ce que c'est bio, c'est pas bio, au contraire je vais prendre et c'est ça qui me... un moment je me retourne, [...] je regarde autour de moi et je me dis : ah ben ouais, [...] je me suis sentie comme tous les autres qui venaient faire leurs courses [...] qui ont l'habitude, alors que pour moi c'était nouveau et du coup, je sais pas ça m'a... En fait depuis que j'ai les MonA... je sais pas comment t'expliquer, je me sens [...] un peu comme tout le monde, [...] je peux acheter des choses que j'ai... des choses chères et tout, c'était des bonnes choses qui sont chères, et du coup je me sens... je sais pas... c'est pas valorisée, mais presque en fait.

(Femme aux revenus moyens (-), Bordeaux)

Si cette reconfiguration s'est d'abord centrée autour des produits répondant exclusivement aux critères stricts définis par la Charte, peu à peu, des demandes de mise à jour des conventionnements se sont exprimées au sein des caisses. Cela s'est progressivement matérialisé par des demandes de plus en plus affirmées pour revoir les critères de la Charte afin "d'ouvrir la liste des produits" ou encore de "simplifier les choses". A Bègles par exemple, la liste des produits conventionnés du supermarché coopératif a été entièrement reprise par les participant·es et sensiblement rallongée par rapport à la première version qui avait cours durant les premiers mois. A Bordeaux, un épisode marquant a eu lieu, quelques semaines avant le réveillon de Noël, quand la proposition a été faite de conventionner exceptionnellement un produit phare de cette période - le foie gras - selon l'idée qu'il fallait permettre à tout le monde d'avoir accès à ce type de produit quand bien même il était reconnu comme ne correspondant pas aux critères de la Charte.

Dans la plupart des cas, c'est autour de la notion de "plaisir" que se cristallisent les échanges. Cette valeur a fait l'objet de maintes discussions durant la phase d'écriture de la Charte de conventionnement. Pendant un temps, il a été envisagé qu'elle fasse partie des critères, mais face à sa dimension particulièrement subjective, le groupe y a renoncé tout en reconnaissant qu'il s'agissait là d'une valeur centrale que le projet devait défendre. Faustine Régnier (2025) rappelle que si la valeur "éducative" de produits bons pour la santé et pour l'environnement était plus souvent l'apanage des choix alimentaires des catégories supérieures, la valeur "plaisir" était davantage celle des classes populaires. La proposition de conventionner du foie gras par la caisse Bordeaux s'inscrit directement dans ce qui s'apparente à une ligne de tension entre catégories sociales. Ainsi, il est intéressant de noter que cette proposition a émané d'un membre de ces Parcours qui, dans ses prises de parole met davantage en avant cette dimension. De la même manière, celui qui a exprimé les plus vives critiques face à cette proposition a lui aussi suivi les Parcours mais mettait davantage en avant la dimension éducative de la bonne alimentation au service de la santé et du vivant.

Pour le cas de Bègles, il convient de noter que celles et ceux qui ont émis des critiques sur la volonté de renégocier la Charte à Bègles ont été des participant·es ayant été à l'origine de son écriture durant les Parcours d'Engagement. Agissant comme de véritables garant·es des objectifs initiaux de la Charte, iels ont tenu à ce que, si un changement devait avoir lieu, il se fasse en adéquation avec les grands principes de la Charte. Considérant que cela n'était pas nécessairement le cas, iels ont tenu tête, parfois seul·es, en partageant l'historique de la construction du socle commun de connaissances établi durant les Parcours, et dont la démarche n'a pas été reproduite depuis lors.

Pour conclure, si les caisses permettent effectivement d'initier des pratiques alimentaires communes permettant d'envisager, in fine, que s'établisse un processus de fabrication de normes alimentaires partagées, cela se fait néanmoins au prix d'un coût d'adaptation proportionnel à la rigueur des critères de conventionnement sélectionnés dans la Charte. Le coût le plus important se trouve devoir être supporté par les catégories les plus éloignées de ces critères choisis, qui dans le cas girondin, ont été les catégories populaires.



7.

De la proposition macro-économique au soutien aux filiales alternatives



L'expérimentation de caisses de l'alimentation de Gironde est illustrative d'une tendance plus générale dans les initiatives inspirée de la SSA : la place secondaire des acteur·rices économiques comparées aux citoyen·nes. Pourtant, malgré cette place limitée dans le dispositif, l'enquête indique une très forte satisfaction de la part des professionnel·les engagées. Cette dernière renvoie à des éléments divers : un soutien au projet, des bénéfices économiques parfois significatifs et un faible coût en temps. Si l'approche choisie a permis de mettre en relation et de satisfaire les parties prenantes du projet, des changements semblent nécessaires pour faire des caisses des actrices de la transformation des systèmes alimentaires.

> Une expérimentation centrée sur les citoyen·nes

Une large partie de l'argumentaire en faveur d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation repose sur la nécessité de transformer radicalement notre manière de produire, de transformer et de distribuer la nourriture. Les impacts négatifs des filières agro-industrielles sur la santé et l'environnement sont largement documentés et la capacité de l'agroécologie à nourrir le monde est aujourd'hui avérée. Cependant, les systèmes qui nourrissent la grande majorité de la population font preuve d'une grande inertie, tandis que les modèles alternatifs restent largement cantonnés aux marges. Face à une situation qui fait de l'alimentation un luxe - d'autant plus quand elle est définie comme "saine et durable"- la SSA a fait figure de proposition macroéconomique de réorganisation du secteur par le contrôle démocratique de la production.

Dans le mouvement qui s'est construit autour de l'idée d'une SSA, la place des filières est pourtant paradoxale. Dans les réflexions théoriques, elles occupent une place essentielle. Cependant, dans les initiatives locales concrètes qui tentent de mettre en œuvre ces principes, la demande (plutôt que la production) est placée au cœur des dispositifs, à travers les questions de l'accès à l'alimentation et de la prise de décision démocratique. La caisse commune de l'alimentation de Gironde offre une illustration supplémentaire de cette tendance. Construite autour de la mobilisation des "citoyen·es-mangeur·euses", elle interagit avec les filières à travers deux modalités principales déjà décrites dans les chapitres précédents : le "conventionnement" et les pratiques d'approvisionnement alimentaires en MonA.

> Une satisfaction qui reflète des enjeux multiples

Les professionnel·les des filières agricoles et alimentaires conventionnées ont exprimé une grande satisfaction à l'égard de leur participation. Sur les 40 points de vente participants interrogés, seuls 2 d'entre eux déclarent une expérience négative. Cet apparent consensus marque néanmoins des différences importantes par rapport aux caisses. Une description plus fine de l'engagement des points de vente dans l'expérimentation permet de comprendre les sens différents de cette satisfaction entre soutien de principe, faibles coûts et bénéfices économiques.

Ainsi, on dégage quelques points saillants de l'expérimentation du point de vue du rapport aux filières. Il apparaît tout d'abord que, centrée sur les participant·es cotisant·es, l'expérimentation offre des perspectives

limitées sur la transformation des filières agricoles et alimentaires. L'action sur ces dernières s'incarne de manière presque exclusive comme du fléchage de la demande alimentaire vers une offre durable, de saison et faiblement transformée. On observe néanmoins des tendances marquantes qui peuvent nourrir les réflexions à la fois sur le projet de SSA et sur les initiatives citoyennes locales. Les résultats pointent notamment la dissonance importante de la place accordée aux circuits courts entre soutien de principe et faiblesse du recours aux formes les plus militantes de commercialisation. Ils montrent également l'importance du calibrage territorial des caisses et plus généralement l'importance pour les points de vente de partir de pratiques d'approvisionnement qui reflètent les contraintes et les aspirations des ménages participants.

➤ Des versements significatifs, mais concentrés dans peu de points de vente

Les impacts économiques sur les points de vente ont été significatifs, mais très hétérogènes. La MonA a occupé une place très variable rapportée au chiffre d'affaires annuel des structures conventionnées. Elle a pu être significative pour une minorité (jusqu'à 20% pour deux points de vente) et assez faible pour la majorité (4% en moyenne sur 34 points de vente interrogés).

Cette diversité de situation tient d'une part à la taille comparée des caisses par rapport aux points de vente. L'intégralité des transactions en MonA représente une fraction très faible du chiffre d'affaires des cinquante structures conventionnées. Mais ces écarts s'expliquent également par les pratiques des participant·es. En effet, celles·eux-ci se sont approvisionné·es dans un nombre très réduit de commerces. Quatre points de vente ont concentré plus de 50% des sommes dépensées. Cette concentration des approvisionnements est commune avec d'autres initiatives similaires (cf rapport de Montpellier).

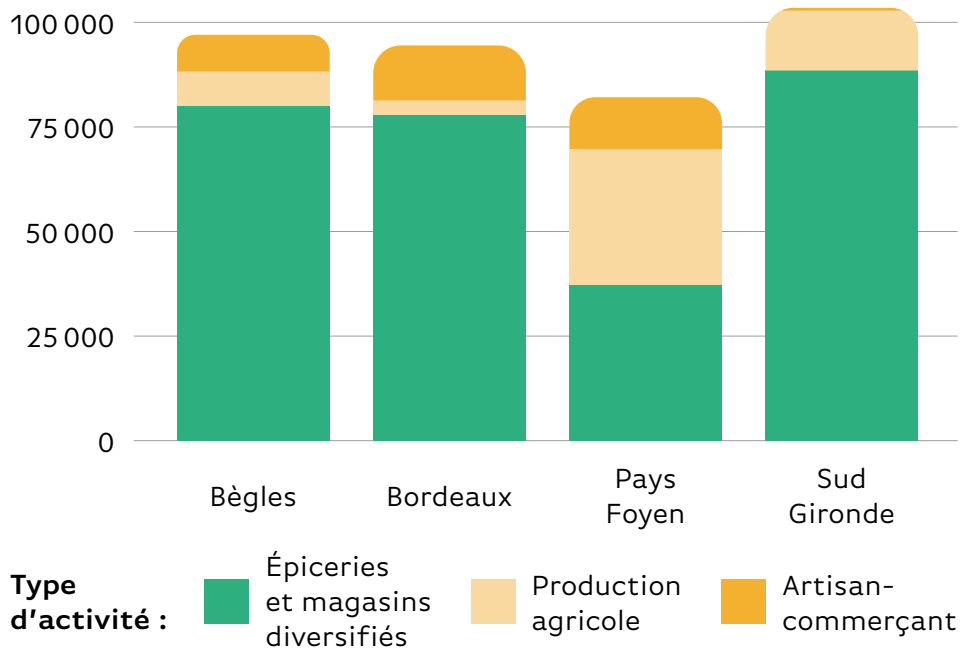
Plusieurs dimensions expliquent ce résultat :

- Certains points de vente étaient préalablement fréquentés par un nombre important de participant·es. Ainsi, une épicerie participative a joué un rôle important de mobilisation de ses adhérent·es et a ainsi vu un nombre significatif d'entre elles·eux être tiré·es au sort.
- Les magasins offrent des amplitudes très importantes en termes d'horaires d'ouverture, là où les étals de marché concentrent les transactions sur une temporalité très courte.
- Les points de vente occupent une position très diverse par rapport aux trajets du quotidien effectués par les participant·es. La localisation joue un rôle très important dans la propension à visiter certains lieux.
- Enfin, la diversité de la gamme disponible constitue un facteur essentiel du choix des ménages qui ont tendance à regrouper diverses catégories d'aliments en un faible nombre de transactions.

Une condition essentielle de l'impact économique est donc pour les points de vente la capacité à fournir une offre diversifiée permettant de grouper les courses en s'intégrant dans des trajets du quotidien. Comme cela a été souligné dans l'introduction de ce rapport, l'idéal de "démocratie alimentaire" renvoie en réalité à des dimensions distinctes, qui ne convergent pas nécessairement, ou en tout cas, pas d'emblée. En l'occurrence, le principe de démocratie industrielle peut se heurter à celui de démocratie sociale. Autrement dit, la lutte contre l'exploitation économique peut difficilement ignorer les modèles culturels. Si la grande distribution peut apparaître comme un repoussoir d'un point de vue économique, il n'en reste pas moins que le modèle du "tout sous un même toit" (Daumas, 2006) qu'elle a installé, est difficilement contournable. Ceci invite à distinguer, quand on parle de supermarchés ou hypermarchés, l'agencement matériel et le modèle économique qui le sous-tend. De manière intéressante, ce résultat ne disqualifie pas les producteurs et la vente directe, mais elle invite à placer la mutualisation et la cohérence territoriale au cœur de la conception des caisses.

Le graphique (Fig 27) suivant présente pour chaque caisse locale la répartition des dépenses entre magasins diversifiés/épiceries, artisan·es et agriculteur·rices. La caisse du Pays foyen présente une situation originale : la part importante de dépense chez les producteur·rices agricoles s'explique par la diversité des points de vente conventionnés sur le marché. Un marché qui plus est central à la fois d'un point de vue géographique et dans la vie du territoire. À l'inverse, dans la caisse du Sud Gironde, de nombreux producteur·rices pratiquent la vente directe sur leurs fermes ou commercialisent en AMAP. On constate que ces modalités qui nécessitent un engagement fort de la part des acheteurs (déplacements importants, engagement dans la durée) ne se développent pas dans le cadre des caisses.

Figure 27 - Répartition des MonA entre types de professions conventionnées



> Les représentations des professionnel·les entre soutien de principe et réinterprétations du projet de SSA

Les entretiens menés avec les professionnel·les conventionné·es révèlent des visions très diverses de l'initiative girondine ainsi que du projet de SSA. Ce résultat peut être interprété comme la capacité limitée du projet à créer un fort sentiment d'adhésion à ses principes

fondateurs du côté des points de vente. À l'inverse, ce point révèle la capacité du projet d'enrôler des agriculteur·rices et des commerçant·es au-delà d'un noyau préalablement engagé de militant·es de l'agroécologie et de l'accès à l'alimentation.

Pour une partie importante des participant·es, la satisfaction exprimée renvoie principalement à la déclaration d'une adhésion renouvelée aux principes de l'expérimentation et renvoie assez peu aux résultats concrets de celle-ci. Parmi les professionnel·les qui déclarent leur soutien aux principes de la Caisse commune de Gironde, les visions sont elles-mêmes diverses. Plusieurs profils semblent cohabiter dans les propos, les personnes interrogées mobilisant une ou plusieurs de ces visions :

1. Un dispositif dédié à la promotion d'une alimentation saine et durable auprès des consommateur·rices.

“ On entend souvent dire que le bio c'est trop cher, je n'ai pas d'argent, je ne peux pas me le payer. Moi j'ai plein de clients pour démontrer que ce n'est pas vrai, c'est vraiment des choix de vie. Mais que pour faire ce choix, il faut avoir eu l'opportunité d'essayer.

(Gérante d'une épicerie)

2. Un dispositif dédié à permettre l'accès à une alimentation saine et durable indépendamment des revenus.

“ Bah, nous, l'idée, c'était vraiment de pouvoir rendre accessibles nos produits à des gens qui ne seraient pas autorisés à venir acheter chez nous. De peur que, voilà, le bio, c'est plus cher et tout ça. (Maraîchère)

3. Un dispositif dédié au soutien des petit·es producteur·rices locaux·les à travers un fléchage de la demande alimentaire.

“ La aujourd'hui, il y a un système qui détruit le monde agricole, qui détruit la petite agriculture. En gros c'est ça la question, c'est de lui permettre de continuer d'exister face à un modèle qui la détruit. C'est ça. Ça ne veut pas dire qu'il faut remplacer le modèle dans sa totalité existante c'est-à-dire qu'il faut rééquilibrer l'offre d'une petite agriculture face à une agriculture dominante et dévorante. (Éleveur)

4. Un dispositif dédié à la transformation des systèmes alimentaires par la modification des modalités de production, de distribution et de transformation.

“ C'est-à-dire que la SSA, ce n'est pas seulement ce qu'on a fait pendant un an. La SSA, ça veut dire... Ça veut dire... C'est comme quand on a monté des hôpitaux. On a mis des structures en place. On a mis du dur en place. Là, c'est pareil. Il faut mettre du dur en place. Sinon, ce n'est pas jouable. Ce n'est pas jouable du tout. (Maraîcher)



Visite d'une ferme maraîchère (Râteleurs)

> Une nouvelle clientèle ?

Dans la diversité des visions de la finalité de l'initiative de Caisse commune, la question de l'accessibilité de l'alimentation des participant·es aux plus bas revenus constitue la justification dominante exprimée par les points de vente interrogés. Cet objectif est atteint pour la majorité des points de vente. Certains notent cependant des changements trop faibles ou inexistant. L'accès à l'alimentation des plus précaires s'ancre ainsi comme la finalité principale du projet, à l'inverse, le principe d'universalité est fréquemment occulté ou discuté.

Vis-à-vis de ce public central dans l'engagement des points de vente, les personnes interrogées font part d'attitudes diverses. L'empathie et la bienveillance sont très majoritairement énoncées par les professionnel·les.

“ Ça fait plaisir de voir que les gens qui n'ont pas forcément accès à tous, ont pu avoir ce qu'ils ont voulu aussi. Pour nous, oui. Ça nous fait énormément plaisir d'avoir de nouveaux clients et des clients qui étaient peut-être réticents à venir et forcément, derrière il y a des producteurs qui travaillent.

(Gérante d'une épicerie)

Plusieurs personnes revendiquent une attitude plus active, évoquant des conseils, des partages de recettes, voire des pressions. Cette propension éducative, voire disciplinaire, s'articule avec la vision d'un public précaire perçu comme nécessitant un accueil spécifique.

“ Effectivement, il y a cette population RSA. Et certains ont un vrai problème avec l'alimentation, dans le sens où ils ne mangent pas de produits bruts. Ils ne sont habituellement que sur des produits transformés. Ils vont au rayon gâteau, alors que ce ne sont pas les produits SSA. Donc, leur parler de vrac, leur parler de... de butternuts et de potimarrons, il faut les amener devant le rayon et leur dire comment on peut les cuisiner, etc. Donc, ça demande une pédagogie, une attention un peu particulière.

(Salarié d'une épicerie)

Plus rarement, les professionnel·les font part d'expériences moins positives dans leurs rapports aux nouveaux clients. Pour une agricultrice nouvellement installée sur une microferme maraîchère biologique, la confrontation à un public qui manifeste son rejet du niveau de prix de ses produits provoque de la culpabilité. Deux gérantes de magasin expriment leur volonté de sortir du dispositif et mentionnent des participant·es qui ne "jouent pas le jeu" ou sont en "mode consommateur".



➤ Des coûts faibles, une implication réduite, des changements marginaux

En définitive, pour une majorité de professionnel·es participant·es, l'élément clef de la satisfaction tient dans l'articulation entre l'opinion positive vis-à-vis du projet déjà mentionnée et la faiblesse des coûts du dispositif.

Loin de critiquer la place marginale qui leur a été allouée, les points de vente saluent majoritairement le caractère limité des demandes qui leur sont adressées. Ce résultat apparaît également dans le mémoire de Clémence Potel qui porte sur l'engagement des professionnel·les conventionné·es dans la caisse (Potel, 2025)¹. Plusieurs personnes interrogées ont ainsi émis un jugement très positif sur la simplicité des démarches et la faible implication qui leur était demandée. Les professionnel·les comparent (consciemment ou inconsciemment) la SSA à d'autres dispositifs marchands d'intéressement à l'augmentation de la demande (Ticket restaurant, application de "cashback"). En général, quand iels participent à ce genre de dispositifs, les professionnel·les doivent payer pour participer, ou encore reverser un pourcentage à l'organisation qui gère ledit dispositif. Le fait que la participation à la caisse de l'alimentation soit gratuite est vu comme un avantage quasi inespéré par les professionnel·les. Si l'absence de coûts financiers est saluée, la limitation du temps demandé est la véritable condition de participation pour les professionnels. Cette faible implication des points de vente est un point de tension au sein de l'équipe d'animation des caisses. D'une part, le manque d'action sur les filières apparaît comme un manque aux yeux de plusieurs animatrices, qui tentent de trouver de nouvelles modalités pour accroître la participation des professionnels aux caisses : organisation d'évènement, fléchage d'un contrat d'alternance sur cette thématique. D'autre part, certaines animatrices n'ont pas cherché à intégrer les acteurs

économiques locaux, privilégiant le dialogue entre cotisant·es.

L'échelle de l'expérimentation (durée et montant) conditionne dès le départ la capacité limitée à agir sur les filières. Idem pour le fait que le budget de la caisse soit orienté presque exclusivement vers la solvabilisation de la demande : l'effet sur l'offre ne peut être qu'indirect, à travers l'effet de sélection exercé par le conventionnement. En dépit de cette place limitée, les entretiens pointent vers des indices des effets positifs d'une croissance des dispositifs de caisses de l'alimentation. Ces changements sont émergents et liés à la croissance ou la sécurisation des ventes des professionnels conventionnés.

Certains magasins diversifiés ont fait part d'une hausse de leurs ventes ayant abouti à une recherche de nouveaux fournisseurs locaux. L'engagement dans la caisse renforcerait ainsi les débouchés pour la production agro-écologique locale. Des producteur·rices en vente directe ont fait part de l'intérêt pour elles·eux de réduire le territoire sur lequel iels écoulent leur production. L'accroissement des ventes près des lieux de production pourrait selon eux réduire les tournées de livraison et les coûts de commercialisation. Certain·es agriculteur·rices sont engagé·es dans la transition agroécologique non seulement en tant que producteur·rices mais également dans les dynamiques de mutualisation et de structuration de filières nouvelles. Ainsi, plusieurs agriculteurs de la caisse du Pays foyen travaillent à la mise en place d'outil de transformation de céréales panifiables afin d'offrir une alternative à forte valeur ajoutée pour les surfaces concernées par la déprise viticole. L'accroissement de leur vente pérennise indirectement ces dynamiques qui pourraient préfigurer des changements importants dans le territoire des caisses.

¹ Mémoire disponible à l'adresse suivante : <https://caisse-alimentaire-ssa-gironde.fr/?RessourcesGironde>

> Repenser l'appariement entre offre et demande

Le processus de conventionnement mené par les quatre caisses locales de Gironde est parvenu à constituer collectivement une offre alimentaire conciliant les critères de la Charte élaborée pendant une phase préalable au projet et les aspirations des participant·es exprimées durant les réunions mensuelles. Loin d'une évaluation systématique des points de vente présents dans le territoire, ce travail a principalement formalisé des relations préexistantes entre animatrices, client·es et commerçant·es.

L'offre conventionnée consiste en un ensemble de producteur·rices et de commerçant·es commercialisant principalement des produits biologiques, locaux, de saison et faiblement transformés. Outre la qualité et la durabilité de cette offre, soulignons que la caisse a sélectionné un groupe très féminisé, fortement diplômé et marqué par une présence très importante de reconversion professionnelle.

Si les objectifs initiaux du projet et de la Charte ont été atteints, l'analyse du conventionnement pose deux questions principales quant à son devenir. D'une part, si le processus s'est avéré léger pour les professionnel·les, il a nécessité un très important travail de mobilisation et de gestion pour les animatrices. Le coût en travail pose question dans une initiative qui se heurte aux capacités limitées d'investissement de ses participant·es bénévoles. D'autre part, la souplesse désirée par les participant·es et saluée par les points de vente a abouti à des disparités entre commerces et territoires. Ces disparités alimentent des questionnements et des débats et pourraient à terme jouer négativement sur la confiance accordée au collectif par certains de ses membres.

Plus généralement, cette expérimentation de SSA pose la question de l'ajustement entre l'offre et la demande. La gouvernance de la Caisse commune n'a pas mis en place

d'outil de pilotage/planification des besoins. Elle a simplement mobilisé et conventionné le maximum de points de vente/lieux de distribution possible. À l'échelle d'une expérimentation d'un an, ce n'est pas un problème. Comme on l'a vu, la grande majorité des professionnel·les impliqués·es s'est déclarée satisfaite de la SSA, y compris les professionnel·les n'ayant reçu que très peu de client·es par l'intermédiaire de la caisse. Cela laisse à penser que, pour ces professionnel·les, l'enjeu de la participation à l'expérimentation était plus un enjeu de visibilité, ou encore de construction de réseau, qu'un enjeu économique. Ceci étant, dans une perspective de pérennisation et/ou d'extension des caisses de l'alimentation, cette question de l'adéquation entre l'offre et la demande se poserait forcément. Un résultat empirique que l'on peut tirer de l'expérimentation est qu'il y avait beaucoup trop de lieux de vente conventionnés (50) pour le nombre de participant·es (178 ménages). Au-delà de l'adéquation entre volumes offerts et demande, ceci amène à poser la question du format des lieux de vente, de la nature de l'offre proposée et de la régulation des pratiques des professionnel·les. Dit autrement, l'expérimentation locale de SSA amène à poser la question du modèle de filière soutenu par la SSA. Parmi les partenaires de l'expérimentation (collectivités locales, associations, participant·es) il semble exister un consensus implicite (et assez peu discuté) selon lequel la SSA sert à soutenir la petite production locale et les circuits courts. On peut néanmoins interroger cette évidence au regard des résultats présentés dans ce rapport.



8.

Poursuivre l'expérimentation dans un contexte incertain : leçons, doutes et nouvelles pistes



Une expérimentation locale de SSA ne peut reproduire tous les paramètres du modèle macro de la proposition de SSA nationale. Néanmoins, les difficultés rencontrées ou les problèmes à résoudre dans le cadre d'une telle expérimentation sont riches d'enseignements, y compris dans la perspective d'une généralisation ou du moins une extension de la SSA. Nous allons ici tenter de cerner quelques-uns de ces enjeux.

> La participation en question : le problème, c'est les riches ?

Comme nous l'avons montré dans ce rapport, si le panel des participant·es à l'expérimentation a été constitué selon le principe d'universalité de la SSA, tout le monde n'a pas trouvé le même intérêt ni le même sens à la participation à l'expérimentation, qu'il s'agisse de cotisations, de dépenses des MonA, ou de participation aux caisses locales. En particulier, les personnes ou ménages recrutés les plus aisés ont pu avoir du mal à se projeter dans l'expérimentation et à s'y investir pleinement, restant souvent en quelque sorte "en surface" des choses.

Ces personnes et ménages estiment le plus souvent déjà bénéficier de l'alimentation à laquelle la SSA permet d'accéder. Pour elles et eux, il n'y a donc pas de bénéfice évident à la participation à l'expérimentation. Ceci explique probablement le plus faible investissement des ménages les plus aisés aux réunions des caisses locales, dont le fonctionnement a, de fait, reposé sur des individus relativement précaires et sur les femmes.

On peut même supposer que les ménages les plus aisés ont quelque chose à perdre dans un système de SSA tel qu'il a été conçu dans l'expérimentation girondine. Tout d'abord, et de manière plus évidente, de l'argent. Comme chacun cotise selon ses capacités et reçoit selon ses besoins, et même si la cotisation était autodéterminée, le rapport entre cotisations et allocations est en général moins avantageux, voire négatif pour les ménages les plus aisés. Participer à une expérimentation de SSA signifie donc pour eux d'accepter d'avoir une contribution nette à la caisse et à une fonction de redistribution vers les ménages moins aisés. Ceci pose – on y reviendra – la question du modèle de financement pertinent pour les caisses.

Au-delà des enjeux strictement monétaires, on peut supposer que les ménages aisés ont aussi quelque chose à perdre sur le plan symbolique et en termes de statut social à participer à un système de SSA. En effet, différentes recherches en sociologie de l'environnement ont montré que la consommation orientée par une éthique environnementale constitue une pratique distinctive (Grossetête, 2019, Comby 2015, Coulangeon 2023). Dès lors, rendre des produits ou des lieux d'approvisionnement correspondant à une telle éthique (par exemple les produits et magasins bio) accessibles au plus grand nombre grâce à un mécanisme de socialisation de la dépense, présente un risque de perte de profits symboliques pour les élites culturelles et économiques. En sens inverse, le fait d'accéder par le conventionnement à des lieux de distribution habituellement associés à la précarité – comme les épiceries solidaires – présente pour les personnes aisées un risque de déclassement symbolique, ou bien peut les amener à ne pas "se sentir à leur place" (par une inversion ironique de l'expérience que les classes populaires ont l'habitude de faire quand elles se rendent dans les espaces prisés des classes supérieures).

Ainsi, le pilier de l'universalité, central dans la proposition de SSA, se trouve déstabilisé par le faible intérêt qu'y trouvent les ménages aisés, peut-être plus que par des logiques d'entre-soi d'une petite bourgeoisie culturelle. Ceci fait au demeurant écho au constat que, tout au long de l'expérimentation, il a été difficile de dissiper la perception de celle-ci comme étant un nouveau dispositif à destination des précaires, et ce, y compris parmi les publics précaires, malgré d'importants efforts de communication sur la question de l'universalité de la SSA.

> Vous avez dit "alimentation durable" ?

Un autre point d'achoppement de l'expérimentation a trait à la question de l'alimentation durable. Si tout le monde souhaite peu ou prou une alimentation saine et de qualité, tout le monde n'a pas la même conception de ce qui constitue une alimentation durable. Les tensions autour de ce qui constitue l'alimentation à promouvoir par le conventionnement ont pu se faire sentir dès la phase des Parcours d'Engagement, c'est-à-dire avant l'ouverture opérationnelle de l'expérimentation, au moment de l'élaboration de la Charte de conventionnement. À cette période, s'était déjà fait sentir la tension entre une demande de produits végétaux, non transformés, issue d'une agriculture locale d'un côté, et de l'autre, une demande d'accès à des produits de base présents dans la plupart des préparations culinaires, telles que les œufs, le beurre, la farine, l'huile, etc. La Charte de conventionnement s'est efforcée de trouver un compromis entre ces deux demandes. Elle exclut néanmoins de son périmètre les produits fortement transformés au sens de la classification Nova. Elle fixe aussi des hiérarchies entre les origines des produits en établissant une préférence nette pour les produits d'origine locale. Enfin, dans les modalités d'application du critère d'une agriculture respectueuse de l'environnement, la certification agriculture biologique constitue en soi un gage de respect du critère. Ainsi l'alimentation promue par la Charte de conventionnement promeut implicitement des produits bruts issus d'une agriculture locale et bio.

On peut alors craindre que cette alimentation corresponde bien aux attentes éthiques des classes moyennes dotées de forts capitaux culturels, au détriment d'autres groupes sociaux. Pourtant, les résultats de notre enquête montrent que les choses sont moins univoques qu'il n'y paraît. Les transformations des pratiques alimentaires dans le cadre de l'expérimentation montrent qu'on n'a pas affaire à une opposition tranchée entre une alimentation éthique qui serait l'apanage des classes moyennes culturelles, et de l'autre, une alimentation calorique et gustative qui serait recherchée par les classes populaires. L'expérimentation est

l'occasion d'apprentissages, de découvertes, de construction de nouvelles normes alimentaires. Pour autant, le risque de promotion d'un régime alimentaire qui serait hors d'atteinte de certains milieux sociaux, aussi bien pour des raisons de goût que des contraintes pratiques (des compétences étant nécessaires à certaines pratiques culinaires) est bien réel. La question de la non-transformation des produits et de l'organisation locale des filières constitue ainsi des enjeux à creuser dans la perspective d'une pérennisation et d'une extension des caisses de l'alimentation. Elle doit amener à une prise de conscience du fait que l'écologisation des filières ne peut passer uniquement par des investissements au niveau de la production agricole, mais doit aussi impliquer le niveau de la transformation industrielle et de la distribution.

La norme de l'alimentation durable inclut aussi les modes et lieux d'approvisionnement. Si les 20 dernières années ont vu l'avènement du « circuit court » comme alternative au système de distribution dominant, on a pu constater dans le cours de l'expérimentation que la transformation des filières alimentaires pouvait difficilement faire fi des habitudes culturelles et des contraintes matérielles des individus et ménages en matière d'approvisionnement. Les résultats de l'année d'expérimentation semblent indiquer que le dispositif ne contribue pas de manière significative au développement du recours aux formes les plus militantes d'approvisionnement (AMAPs notamment). Il apparaît au contraire que le rejet de la « grande distribution » comme modèle économique cohabite avec un attachement important aux magasins alimentaires en libre-service et à l'offre diversifiée qu'ils abritent. Ce résultat indique l'importance de reconnaître la coexistence de logiques diverses dans les approvisionnements alimentaires et d'assumer de manière plus explicite la volonté d'agir sur les filières plus longues et industrielles qui composent aujourd'hui la majeure partie des paniers des participant·es comme du reste de la population française.

> Cotiser, mais pour quoi ? Quel modèle de financement pour les caisses ?

Le système de cotisation mis en place dans le cadre de l'expérimentation girondine possède une double caractéristique :



1. les participant·es déterminent eux-mêmes leur niveau de cotisation.



2. les participant·es peuvent directement calculer un rapport coût/bénéfice, entre ce qu'ils cotisent et l'allocation qu'ils perçoivent.

Sans adopter les prémisses anthropologiques d'un homo economicus optimisant en permanence son utilité, on peut tout de même supposer qu'un individu va avoir tendance à préférer limiter le coût de sa participation et, si ce n'est maximiser, en tout cas augmenter le bénéfice qu'il peut en tirer. Ceci amène à poser une question de fond : la SSA doit-elle avoir une portée redistributive, et si oui, en faveur de qui / de quoi ?

La proposition de SSA est inspirée du modèle historique de la Sécurité Sociale et de ses trois piliers (universalité, cotisation sociale, conventionnement démocratique). Dans la perspective de N. Da Silva et B. Friot (Da Silva, 2022), la logique d'assurance et de couverture des risques associée à la Sécurité Sociale est vue comme accessoire, voire comme une perversion du système. Il n'empêche qu'aujourd'hui, cette logique assurantielle constitue une clé de l'acceptabilité sociale du financement du système de santé, à une époque (encore) dominée par le néo-libéralisme. Mais précisément, dans la proposition de SSA, cette logique de couverture des risques est absente : en effet, on a besoin de manger tous les jours. On ne cotise donc pas pour se prémunir d'un aléa, mais bien pour une dépense certaine.

Or si – comme le montrent de nombreuses enquêtes (Bléhaut et al., 2023, Guénée et al., 2021) – la précarité alimentaire augmente et se répand dans des segments intégrés de la population française, il y a toujours un socle de la population qui mange à sa guise, et qui n' imagine pas avoir un jour des difficultés d'accès à l'alimentation. Comment convaincre une telle population de financer un système de Sécurité Sociale de l'Alimentation (au-delà d'une expérimentation de volontaires) ?

Telle qu'elle est conçue dans nombre d'expérimentations locales, l'allocation sert donc directement d'outil redistributif, de revenu de transfert, indépendamment d'une logique de couverture d'un risque. Dans cette approche, les participant·es peuvent directement mesurer s'ils sont contributeur·rices ou bénéficiaires net·tes du dispositif, ce qui pose d'emblée un problème de consentement à la cotisation. Une manière de sortir de l'ornière pourrait être de repositionner l'usage de la cotisation. En effet, si celle-ci sert uniquement à solvabiliser la demande, chaque individu contribuant au système peut rentrer dans une logique de calcul. À l'inverse, si on repositionne la cotisation comme outil à la fois d'accès à l'alimentation et d'investissement dans la production d'aliments, cela permet de sortir de cette logique.

Aussi, et surtout, réorienter la cotisation vers l'investissement permettrait d'orienter directement la production (au sens large : agriculture, transformation, transport, distribution) plutôt que d'espérer une orientation indirecte, par l'intermédiaire des achats via l'allocation de SSA. Néanmoins, ceci aurait un coût, plus important que la seule solvabilisation de la demande.

➤ Lire la caisse au prisme du genre : redistribution, émancipation, réassignation ?

Les voix en faveur de la Sécurité Sociale de l'Alimentation insistent de manière générale sur sa capacité à garantir la satisfaction des besoins, indépendamment du revenu. On l'a vu, le projet s'incarne plus généralement comme une réponse aux conséquences négatives d'une gestion marchande des approvisionnements alimentaires : accroissement de la précarité alimentaire, accès à une offre dite « saine et durable » limité à une partie privilégiée de la population et pression à la baisse sur les coûts de production engendrant des impacts sociaux, sanitaires et environnementaux.

Cette insistance sur les rapports sociaux de classe occulte plusieurs dimensions pourtant centrales. Au cours de ce rapport, on a régulièrement évoqué la présence massive des femmes dans tous les espaces du projet. En effet, les participant·es, les professionnel·les, les animateur·rices et les membres des institutions impliquées sont de manière systématique, principalement des femmes (seul le groupe des chercheur·euses apparaît légèrement plus masculinisé). Cette féminisation générale oblige à une réflexion sur la place des rapports de genre dans le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation et dans la caisse girondine plus spécifiquement.

Un premier niveau de réflexion souvent ignoré est le potentiel effet redistributif entre hommes et femmes. Les analyses des dépenses publiques ont montré les limites d'une vision des foyers comme entité homogène et la nécessité de distinguer les impacts différenciés des politiques publiques en termes de genre (Orloff, 1993, Dauphin et Perrier, 2022). En 2017 les revenus des femmes restaient inférieurs de 28,5% en moyenne à celui des hommes (INSEE), tandis que les inégalités genrées de patrimoine s'accroissent de manière tendancielle depuis plusieurs décennies (Bessière, Gollac,

2020). Il est apparu que les évolutions de l'État sur la période jouent un rôle essentiel dans cette dynamique. La multiplication des exonérations fiscales a profité largement aux hommes, là où la pression croissante sur les aides sociales mettait les femmes en première ligne des politiques austéritaires (Lazarus, 2021). En proposant un système ambitieux de financement des coûts lié au care, la SSA s'incarne donc de manière structurelle comme un facteur d'égalisation des conditions économiques à rebours des politiques néolibérales dominantes.

La participation massive des femmes à l'expérimentation reste pourtant un phénomène plus ambigu. En effet, on peut considérer qu'en renforçant la place de l'alimentation au sein du foyer, celle-ci fait porter un poids plus important sur les femmes qui doivent consacrer plus de temps à cuisiner, à faire les courses, voire à convaincre leur conjoint et leurs enfants de changer leur alimentation. De même, la place prépondérante des femmes dans la vie démocratique du projet a été lue comme une reconnaissance et un pouvoir attribué à celles-ci. Mais on peut également la considérer comme du travail non rémunéré supplémentaire. L'expérimentation de SSA apparaît dans cette perspective comme une forme de réassignation des femmes au care, y ajoutant une injonction à l'écologisation des pratiques et à l'engagement citoyen. Cette dimension doit toutefois être relativisée par la forte présence des femmes dans le reste du projet, et notamment comme actrices économiques. Les points de vente conventionnés sont de manière très majoritaire tenus et gérés par des femmes (61%). Cette dimension contraste fortement avec le reste des systèmes alimentaires, où les hommes dominent (seulement 28% de femmes agricultrices et 31,7% de femmes artisanes ou cheffes d'entreprise en 2024 selon l'INSEE). Enfin, cette réflexion sur le

travail ne peut ignorer les dynamiques classiques de "plafond de verre" existantes au sein des caisses de l'alimentation comme du reste du monde associatif (Simonet, 2018) : là où les hommes sont quasiment absents du travail quotidien bénévole en caisse locale, ils occupent une place beaucoup plus importante dans les tâches de stratégie et de représentation.

On comprend donc que la SSA ne puisse pas être considérée à priori comme un dispositif émancipateur pour les femmes qui s'y engagent. Une attention particulière doit être portée à la diversité des expériences dont elles témoignent. Ce rapport prend en compte le sentiment de reconnaissance

et l'enthousiasme tout en décrivant les coûts parfois importants exprimés dans les entretiens. Dans le prolongement de cette prise en compte du travail reproductif et du gender budgeting, une perspective intéressante est l'intégration de la consommation alimentaire hors domicile, qui n'a pas fait l'objet d'une prise en charge dans le cadre de la caisse, mais qui constitue une manière d'extraire partiellement l'alimentation des inégalités de genre constitutives des espaces domestiques. Plus généralement, cette réflexion sur le genre invite à replacer le projet de SSA dans la diversité des rapports sociaux qui structurent l'alimentation au-delà de la classe.

➤ Essaimage, plaidoyer, pérennisation : quelle stratégie d'extension de la SSA ?

Une interrogation majeure suite à cette année d'expérimentation tient à la suite à offrir à cette initiative. Si l'enthousiasme et la volonté de construire une Sécurité Sociale de l'Alimentation continuent de mobiliser le collectif porteur et les participant·es aux caisses, plusieurs possibilités s'offrent à présent pour tendre vers cet objectif.

La première possibilité, qui a d'ores et déjà été entreprise par la caisse girondine, est la poursuite de ses activités au-delà de l'année d'expérimentation. Ce désir de pérennisation a été exprimé de manière très forte par les participant·es qui ont voté à une très large majorité le prolongement de leur cotisation, et ce, malgré la fin des subventions publiques dédiées aux allocations. Le faible degré d'abandon, dans ce contexte économique difficile, souligne l'attachement des participant·es au projet. Néanmoins, cette volonté est questionnée par plusieurs problématiques. D'une part, il apparaît que le caractère démocratique du fonctionnement des caisses nécessite un travail important qui ne diminue pas avec l'avancée du projet dans le temps. Ce travail

d'animation est toujours pris en charge très majoritairement par une équipe salariée et même si une dynamique d'autonomisation du fonctionnement des caisses a été initiée, elle reste pour le moment peu efficiente. D'autre part, passée une phase d'autonomie financière qui se veut temporaire, la caisse doit trouver de nouvelles contributions. Cette tâche révèle sa grande dépendance à l'égard des bailleurs publics, situation particulièrement problématique dans un contexte de grande tension budgétaire. Face à cela, une réflexion est à l'œuvre au sein des caisses pour compléter les contributions des participant·es et les subventions publiques par une contribution des entreprises. Cette dynamique suscite des débats sur les modalités d'organisation de cette entrée des acteur·rices privé·es au sein du projet. Dans l'optique d'une pérennisation, ce rapport scientifique fournit des éléments tangibles aux caisses pour accompagner les réflexions sur leur propre devenir.

Les réserves sur l'engagement des collectivités territoriales concernent également les nombreuses initiatives qui se sont lancées récemment dans d'autres territoires.

Cette dynamique d'essaimage semble pour l'instant se poursuivre, mais doit faire face aux limites propres à l'effet de "mode" associé à la SSA : l'émergence d'initiatives montées très rapidement, sans véritable ancrage territorial et sans dynamique citoyenne associée, très dépendantes d'institutions à la fois porteuses et financeuses. Dans cette optique, les caisses de Gironde constituent une source d'inspiration, pour des processus plus profonds, en partageant leurs choix opérationnels et les outils qu'elles mobilisent. Elles permettent également de pointer des leçons importantes pour la constitution de ces nouvelles initiatives, notamment par le biais de ce rapport. On peut rappeler ici certains éléments : l'intérêt et les limites du protocole de conventionnement (pour les participant·es et pour les professionnel·les), la capacité du dispositif à créer un espace décisionnaire par les premier·es concerné·es, la centralité du processus de sélection des participant·es (territoire, indicateurs de représentativité, etc). À ce titre, la caisse girondine s'inscrit dans le collectif inter-caisse, qui permet de partager ces leçons auprès des initiatives qui en auront l'usage et pourront à leur tour faire avancer la réflexion sur l'incarnation concrète du projet de SSA.

Finalement, la SSA restant fondamentalement une proposition de réorganisation macroéconomique, les résultats de cette année d'expérimentation ont également vocation à nourrir le plaidoyer (porté

notamment par le collectif national "pour une SSA"). En fournissant des éléments tangibles, les expérimentations locales servent à la fois d'opportunités pour affiner la proposition et de "preuve de concept". En effet, les apports croisés des processus démocratiques et du suivi scientifique peuvent contribuer au passage de la proposition théorique et de son incarnation opérationnelle initiale à des formes concrètes qui concilient les aspirations et les contraintes réelles des citoyen·nes et des filières et tentent ainsi de dépasser les blocages en construisant des alliances inédites. Cet aspect montre le caractère complémentaire et indissociable d'un travail d'une part sur la pertinence économique, sociale et environnementale de la SSA et d'autre part sur la stratégie pour avancer ces propositions.

Les directions multiples prises par les recherches sur la SSA tendent à confirmer l'importance de ce travail conceptuel, technique et stratégique. Ainsi, en plus des travaux sur les expérimentations, des fronts de recherche sur les modalités de financements ou sur l'évaluation ex-ante d'un système national, indiquent que ce rapport ne constitue qu'une brique d'un plaidoyer qui s'adresse à une grande diversité d'acteur·rices porteurs de questionnements et de réserves pluriels.



Préparation d'un débat sur le financement des caisses lors d'une caisse commune (Hugo Jamard)

Conclusion

Des réussites évidentes

Au cours des huit chapitres de ce rapport, ont été présentées les analyses de la première année d'expérimentation de la Caisse commune de l'alimentation de Gironde. Il est à présent temps de reprendre les grandes lignes de ces résultats et de conclure. Tout d'abord, notre posture de chercheur·euses ne nous empêche pas de nous réjouir des réussites évidentes de cette période d'effervescence. La caisse de l'alimentation de Gironde se présente aujourd'hui comme l'une des initiatives les plus avancées d'incarnation des principes de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. En quelques années, les différent·es partenaires sont parvenu·es à faire émerger un dispositif concret, permettant à des centaines de personnes d'accéder à une alimentation de "qualité" indépendamment de leur revenu. Celui-ci a également rencontré un écho puissant chez des professionnel·les qui leur ont ouvert leurs points de vente et ont été nombreux·ses à adopter la MonA dans les échanges marchands. Outre cette réussite technique, loin d'être évidente, s'est construite une véritable dynamique collective, durable, mobilisant des personnes aux caractéristiques sociales très diverses.

Aujourd'hui, la caisse girondine constitue une « preuve de concept » (Jobin, 2022). Elle illustre la capacité d'une coalition d'acteurs et d'actrices divers à construire des modalités originales d'allouer les ressources et de répondre aux besoins de la population dans une période de crise. A rebours de nombreuses innovations démocratiques, limitées au registre de l'intention, elle s'est matérialisée et les décisions prises ont changé le quotidien des participant·es. Elle participe ainsi à ouvrir l'éventail des choix politiques à la disposition des citoyen·nes, à rebours d'une tendance de long terme à la fermeture des possibles.

Mais en poursuivant les trois principes fondateurs - universalité, cotisation solidaire et conventionnement démocratique - les caisses se sont confrontées à des tensions multiples. Plutôt que d'insister sur les succès, nombreux, il nous semble plus urgent de refermer ce rapport en pointant les questions encore en suspens, les défis encore présents. Ainsi, nous réaffirmons notre positionnement de recherche au sein de la caisse : fournir des éléments réflexifs, qui pourront être mobilisés par les participant·es, s'ils le souhaitent, pour continuer à construire leur caisse.

Des tensions multiples

Depuis mars 2025, la poursuite de la caisse au-delà de l'année d'expérimentation a été actée par les participant·es, mais le futur reste incertain. D'une part, la caisse doit affronter un contexte peu favorable. Les partenariats avec les collectivités territoriales sont mis en péril par les coupes budgétaires et la situation économique nationale. Cette réalité s'applique également au budget des ménages. Si l'accès à l'alimentation indépendamment du revenu devient un impératif plus pressant, les capacités à contribuer aux caisses deviennent, elles aussi, plus restreintes.

Mais ce constat ne doit pas masquer qu'au-delà du contexte, la caisse de Gironde doit avant tout faire face à des défis internes. Nous l'annoncions dès l'introduction : la démocratie alimentaire que la caisse vise à concrétiser n'est pas spontanément un tout cohérent. Au contraire, les différentes parties constitutives de cette proposition entrent fréquemment en tension et nécessitent de nombreuses adaptations. Trois thématiques structurent ces enseignements :

1. la participation aux caisses par le biais de la cotisation et de l'engagement dans la délibération

2. l'utilisation de l'allocation et son impact sur les pratiques alimentaires

3. la capacité transformative des caisses sur les filières alimentaires.

Une participation à géométrie variable

- Il apparaît que le caractère volontaire de la contribution présente certaines limites qui semblent difficilement dépassables. A l'heure actuelle, les taux de cotisations sont dégressifs, ce qui interroge sur l'acceptabilité du financement d'un modèle élargi.

- L'enquête montre également que les ressources et les goûts pour la délibération et l'engagement citoyens sont corrélés à des caractéristiques sociologiques, posant un défi à l'idéal d'universalité dans son versant démocratique.

- Le suivi des caisses a rendu visible le refus, par une part importante des participant·es, d'un lexique politicien ou militant, orienté vers les enjeux électoraux ou insistant sur la conflictualité inhérente au changement social. Ces éléments pointent vers la capacité encore limitée des caisses à établir des rapports de force avec d'autres acteurs.

Une recomposition des contraintes sur les ménages

- Si les allocations ont été massivement dépensées, on constate un maintien important d'une consommation alimentaire en euro. Cette tendance montre à la fois les limites du montant de l'allocation et une certaine incapacité de l'offre conventionnée par les caisses de satisfaire l'ensemble des besoins alimentaires de foyers aux caractéristiques sociales et culturelles diverses.

- De plus, les coûts, financiers et non financiers, du changement de pratique semblent toujours inégalement répartis. En sélectionnant l'offre alimentaire durable, les caisses ont validé des pratiques et des goûts alimentaires spécifiques à certaines catégories de la population (notamment

les plus diplômées). La solvabilisation ne supprime pas les coûts culturels importants pour se conformer à cette alimentation.

Une action sur les filières encore à construire

- Le processus de sélection reste très contingent et ne permet pas de distinguer l'offre conventionnée du reste de l'offre alimentaire sur des bases objectives. Cet état de fait ne pose pas encore problème mais montre la complexité des décisions à venir pour maintenir le pouvoir décisionnel au sein des territoires des caisses.

- Les caisses permettent d'envisager la sécurisation voire le développement des alternatives mais elles ne disposent pas encore des outils pour faire changer les pratiques et répondre aux deux défis symétriques : faire sortir les filières alternatives de leur niches commerciales, faire bifurquer les pratiques conventionnelles qui restent largement la norme.

Ces éléments ne constituent pas un inventaire exhaustif ou une réalité univoque. Il ne s'agit pas non plus d'un constat pessimiste. Ces quelques tensions évoquées dessinent avant tout des débats à tenir et des décisions importantes à venir, pour convertir cette année d'expérimentation non en autocélébration mais en pistes d'actions concrètes et informées.

Perspectives scientifiques, perspectives politiques

Ce travail d'analyse a été réalisé par une équipe de sept chercheur·euses et plusieurs stagiaires qui ont produit et analysé des matériaux très divers. Ces résultats scientifiques constituent la base de deux journées de rencontre et de partage à Bordeaux les 26 et 27 novembre 2025. L'organisation de ce temps fort révèle également des directions pour le suivi scientifique de la caisse girondine :

1. Approfondir la dynamique de recherche et d'action au sein des caisses et du collectif Acclimat'action :

Pendant cette année d'expérimentation, les chercheur·euses ont occupé une position de

distance relative, principalement tournée vers la production et l'analyse de données. La temporalité qui s'ouvre pourra être marquée par une collaboration plus forte avec les participant·es dans la production de connaissance. A ce titre, les groupes de travail associant participant·es, scientifiques et animatrices, qui ont organisé la journée de restitution du 26 novembre 2025, dessinent des nouvelles modalités de coopération et d'échange.

2. Engager des dialogues entre collectifs de recherche pour avancer vers l'approfondissement et la généralisation des enseignements de la recherche :

Ce rapport vient prendre sa place dans une dynamique plus large de recherche autour de l'objet émergent de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. A mesure que se développent les initiatives locales et que se renforce le plaidoyer, les processus de recherche sont plus nombreux. Le projet A-MAP, qui porte la journée du 27 novembre 2025, s'incarne comme un espace de dialogue entre les caisses de Gironde et d'ailleurs. Des collaborations entre chercheur·euses laissent entrevoir des publications à venir qui tireront plus loin certains fils conceptuels déjà évoqués dans ce texte.

3. Fournir des informations solides aux initiatives pour donner un cadre et des financements nationaux pour continuer à avancer vers la Sécurité Sociale de l'Alimentation :

Ce rapport permet de fournir également des informations concrètes pour les actrices et acteurs nationaux qui ambitionnent de créer des cadres juridiques et financiers communs pour une SSA à l'échelle nationale. Ainsi, s'ouvrent de potentiels dialogues autour des résultats de l'année d'expérimentation avec le collectif national "pour une SSA" ainsi qu'avec les législateurs qui ont élaboré une proposition de loi visant à financer et étendre les initiatives expérimentales.

Ces trois directions sont des horizons complémentaires qui invitent surtout à poursuivre le travail collectif d'enquête ouvert dès 2023 lors des Parcours d'Engagement. Un travail qui semble loin de s'achever tant le chemin vers la démocratie alimentaire se révèle long, exigeant et passionnant.



Les participantes, animatrices et chercheuses en cuisine (Lucile Lucas)

Bibliographie

Accardo, A., Brun, A., Lellouch, T. (2022). « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », Insee Première n° 1907.

Bernard de Raymond, A. (2013). En toute saison, le marché des fruits et légumes en France, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Bernard de Raymond, A. (2010). Dispositifs d'intermédiation marchande et politique des marchés. La modernisation du marché des fruits et légumes en France, 1950–1980. *Sociologie du travail*, 52(1).

Bernard de Raymond, A., Bordiec, S., Doglio, L., Glory, D., Jutand, M-A. (2025). Démocratiser l'alimentation ? Une expérimentation locale de Sécurité sociale de l'alimentation, *Salariat*, 3, Editions du Croquant.

Bertheleu, H. (2009). Multiculturalisme, citoyenneté et conflit : une approche sociologique, *Recherches anglaises et nord-américaines*, Vol 42, pp. 19-38.

Bessy, C., Chauvin, P-M. (2014). Intermédiaires de marché. In *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat* (p. 361-379). Presses de Sciences Po.

Bléhaut, M., Gressier, M., & Paquet, N. (2023). La précarité alimentaire, en hausse, est liée à moins de diversité dans l'alimentation. *Cahier de recherche*, N°C357, 88.

Blondiaux, L. & Fourniau, J-M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, 1, n° 1.

Blondiaux, L., Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif : sociétés et délibération. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Vol. 57. pp. 17-35.

Bourdieu, P. (1979). *La Distinction*, Paris, Minuit, 670p.

Clapp, J. (2021). « Explaining Growing Glyphosate Use: The Political Economy of Herbicide-Dependent Agriculture », *Global Environmental Change*, vol. 67.

Comby, J-B. (2015). *La Question Climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'Agir.

Comby, J-B., Malier, H. (2021). Les classes populaires et l'enjeu écologique : Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses. *Sociétés contemporaines*, 124(4), 37-66.

Coulangeon, P., Demoli, Y., Ginsburger, M., & Petev, I. (2023). *La conversion écologique des Français*. PUF.

Cox, N., Federici, S. (2016). « La contre-offensive des cuisines », in Federici, Silvia, *Point zéro : propagation de la révolution*. Donnemarie-Dontilly, Editions IXE.

Crenn C, (2009). « Croyances, pratiques alimentaires et compromis des dits "Maghrébins" installés dans le vignoble bordelais : des produits "ruraux", "ethniques" et "religieux" pour une identité distinctive », *Food & History*, vol. 6, n° 2 (2009), pp. 171–190.

Crenn C., et Tozzi P., (2015). La viande halal : enjeux, concurrence et convergence des discours moraux dans l'espace public et politique français, *Les sens du Halal. Une norme dans un marché mondial*, Editions du Cnrs, 299-31.

Daminger, A. (2019). The Cognitive Dimension of Household Labor. *American Sociological Review*, 84(4), 609-633.

- Da Silva, N. (2022). *La bataille de la Sécu—Une histoire du système de santé*. La Fabrique éditions.
- Daumas, J-C. (2006). *L'invention des usines à vendre : Carrefour et la révolution de l'hypermarché*. Réseaux, 135136(1), 59-91.
- Dauphin, S., Perrier, G. (2022). 13. Les politiques sociales au prisme du genre. In *Politiques sociales : L'état des savoirs* (p. 221-238). La Découverte.
- Delavigne, A-H., Crenn, C. (2016). *Quelles résistances aux légumes ?*, in Sébastien Fournier, L., Bernier-Boissard, C., Chastagner, C., Crozat, D. (dirs.), *Les cultures de résistance*, Marseille, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, pp. 23-34.
- Ferguson, S. (2020). *Women and Work : Feminism, Labour, and Social Reproduction*. London, Pluto Press.
- Garabuau-Moussaoui, I., Palomares, E., Desjeux, D. (dir.), (2002). *Alimentations contemporaines*, Paris, L'Harmattan.
- Glory, D., Bernard de Raymond, A., Bordiec, S., Jutand, M-A. (2024). *Des Parcours d'Engagement vers une démocratie alimentaire - Rapport d'enquête*, 133 p.
- Gollac, S., Bessière, S. (2020) *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*. La Découverte.
- Grossetête, M. (2019). *Quand la distinction se met au vert : Conversion écologique des modes de vie et démarcations sociales*. *Revue Française de Socio-Économie*, 22(1), 85-105.
- Guénée, L., Le Méner, E., Macchi, O. (2021). *Nourrir les « nouveaux » pauvres. Une enquête de terrain dans des services d'aide alimentaire parisiens au temps du premier confinement (printemps 2020)*. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 41, Article 41.
- INSEE, (2024), *Enquête emploi*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489546>.
- Jackson, P. (2013) *Moral economy, Food Words: Essays in Culinary Culture*, Bloomsbury, London, p.139-145.
- Jobin, C., (2022) *La preuve de concept comme outil de développement des capacités de générativité collective : modélisation, expérimentation et conditions de performance*, thèse de doctorat. Université Paris sciences et lettres, 223p.
- La Pradelle (de), M. (1996). *Les vendredis de Carpentras : Faire son marché, en Provence ou ailleurs*. Paris, Fayard.
- Lang, T. (1999). « Food policy for the 21st century: can it be both radical and reasonable? » in *For Hunger-proof Cities: Sustainable Urban International Development Research Centre Food Systems*, Ottawa, p. 216-224.
- Lang, T. (2005). « Food control or food democracy? Re-engaging nutrition with society and the environment », *Public Health Nutrition*, vol. 8, n°6a, p. 730-737.
- Lazarus, J. (2021). *L'argent des femmes : Quelques pistes de recherche*. *Sensibilités*, 9(1), 60-71.
- Lemeilleur, S., Allaire, G. (2018). « Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels ». *Économie rurale*, 365(3).
- McKeon, N. (2015). « GFG - Global food governance in an era of crisis: Lessons from the United Nations Committee on World Food Security », *Canadian Food Studies / La Revue canadienne des études sur l'alimentation*, vol. 2, n° 2, p. 328-334.
- Montagne, K., Précigout, F., Téhoueyres, I. (2024). *La participation comme fabrique du consentement : Recherche interventionnelle dans le réseau d'épicerie sociales de l'ANDES*. *Journal des anthropologues*. Association française des anthropologues, 178-179, 43-57.
- Olivier de Sardan, J-P. (1991). *L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ?* *Bulletin de l'APAD*, 1.
- O'Miel, J., Gourgues, G., Mazeaud, A., Nonjon, M., Parizet, R. (2017). *Une sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile ?* *Participations*, 19(3), 221-242.

- Shola Orloff, A. (1993). Gender and the Social Rights of Citizenship: The Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare States. *American Sociological Review*, 58(3), 303-328.
- Paturel, D., Ndiaye, P. (2022). Le droit à l'alimentation durable en démocratie. *Presses de Rhizome*, 1, n°82.
- Paturel, D., Ramel, M. (2017). « Éthique du care et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable », *Revue française d'éthique appliquée*, vol. 2, n°4, p. 49-60.
- Payet, J-P., Giuliani, F., Laforgue, D. (2008), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 246 p.
- Potel, C. (2025), *Les implications des points de vente conventionnés au sein de l'expérimentation des caisses de l'alimentation girondines*, Mémoire de master, Bordeaux Science Agro, 105 p.
- Régnier, F. (2025), *Distinctions alimentaires*, Paris, PUF, 304p.
- Recensement agricole (2020), Disponible à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-definitifs-et-de-tailles-du-recensement-agricole-2020>
- Simonet, M. (2018). Le revenu universel à l'épreuve du travail bénévole des femmes. *Travail, genre et sociétés*, 40(2), 169-174.
- Simonet, M. (2024). *L'imposture du travail. Désandrocentrer le travail pour l'émanciper*, Paris, 10/18.
- Stanziani, A. (2005). *Histoire de la qualité alimentaire, XIXe-XXe siècle*. Paris, Seuil, 2005.
- Taris, Y. (2025). *Mesurer l'impact de la Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde via la méthode participative URBAL*, Mémoire de Master, Université Bordeaux Montaigne, 88 p.
- Teil, G. (2013). Le label AB, dispositif de promesse ou de jugement ? *Natures Sciences Sociétés*, 21(2), 213-222.
- Zelizer, V. (2005). *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil, 2005.

Un collectif porté par



Vers une
Sécurité Sociale
de l'Alimentation
en Gironde